VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique,
Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 MARS 2025

Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
Point 22 : Sophie WILLEMIN, Hélène BARBE, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Josette MARTIN, Sabine FRETEY,
Point 23 : Sophie WILLEMIN, Hélène BARBE, Sabine FRETEY,

Était absente
Fouzia KAMAL

Pouvoirs

Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA,
Du point 1 à 5 : Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS,
Du point 12 à 31 : Mariam CISSE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET,
Du point 25 à 31 : Christine PICARD donne pouvoir à Talal ABDELKADER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur François JAGUIN.

Assemblées :

1. Approbation du Procès-verbal du 06 février 2025
Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Mesdames, chers collègues, bonsoir à tous, j'ouvre cette séance, il est 19 h 02. Je dois excuser Josette Martin qui donne pouvoir à Ratko Klisura qui est là, et Florence Archambaudière donne pouvoir à André Homps jusqu'à son arrivée. Ensuite, secrétaire de séance, Françoise, tu m'as regardé. Ça convient à tout le monde, ça va ? Je vous remercie. Je vous informe de la création du groupe HumaniCité de Carine Gentil et de Sabine Frétey dont j'ai reçu le courrier il y a quelques semaines, il y a un mois quasiment, pas loin. Est-ce que vous voulez dire un mot ? Je vous en prie, allez-y.

Carine GENTIL : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Par courrier du 28 février 2025, Madame Frétey et moi-même avons adressé notre démission du groupe Gauche sociale, écologiste et citoyenne. Cette décision, motivée par des divergences, repose sur une conviction essentielle : une opposition doit être cohérente, indépendante et sans ambiguïté. Lors du Conseil municipal du 11 décembre dernier, convoqué dans la précipitation, le maire n'a pas été en capacité de mobiliser les membres de sa majorité pour atteindre le quorum nécessaire à garantir la légitimité de ses délibérations. Faute d'avoir suffisamment mobilisé sa propre majorité, la tenue du conseil ne s'est faite que grâce à la présence de deux élus du Groupe gauche sociale, écologiste et citoyenne. Selon nous, l'opposition n'a pas vocation à pallier les failles du maire et des membres de sa majorité, encore moins lorsqu'elle est tenue à l'écart et qu'aucun dialogue constructif n'est possible. Ce fut un point de rupture pour nous. Alors que Dreux, riche de sa diversité, mérite une gouvernance inclusive et collaborative, le choix a été fait d'une gestion clanique, verticale, marquée par l'absence de véritables échanges au sein même de la majorité. Cela explique les nombreuses déceptions et désaffections constatées depuis les débuts du mandat en 2020. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de créer un nouveau groupe d'opposition municipale dénommé HumaniCité. Nous ne serons entravés dans notre démarche, ni par des intérêts particuliers, ni par des considérations qui seraient éloignées du bien commun. Fidèle aux valeurs progressistes, humanistes et au bon sens qui nous anime, soyez assurés que notre engagement est aujourd'hui renforcé. Avec la naissance juridique d'HumaniCité, puisqu'elle est aujourd'hui actée, nous vous demandons de nous confirmer ce soir notre droit à disposer d'une tribune dans le mensuel Dreux le Mag' puisque pour nous, une opposition, ça s'oppose, et surtout, ça propose. Elle doit donc pouvoir aussi s'exprimer dans le journal de la mairie. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Gentil. Je vais laisser faire les commentaires si certains veulent réagir. Conformément au règlement, si vous remplissez les critères, vous aurez un espace — je crois que c'est à partir de deux membres dans le groupe — pour pouvoir vous exprimer. Réactions, commentaires ? Non. Je ne vais pas faire de commentaires sur votre démonstration. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Je vais faire un commentaire, non pas parce que vous insistez, on pourrait considérer que c'est un accord entre nous, mais juste pour expliquer qu'il y a une différence fondamentale sur la considération que ce qu'est le rôle d'un élu. Un élu, ça s'oppose, un élu, ça propose, je crois qu'on l'a toujours fait, de proposer et de réagir. Peut-être que certains considèrent que le fait de le dire avec calme, élégance, ça donne le sentiment de ne pas le dire avec force, mais je crois que ce sont les mots qui comptent et pas la force avec laquelle ils sont dits. Après, en ce qui concerne notre présence, elle avait été mûrement réfléchie, on avait même demandé la possibilité d'avoir un moment de discussion sur notre présence. Il était évident, à partir du moment où ça aurait eu des conséquences pour les Drouais, qu'il nous fallait être responsables et rester, puisque ça allait coûter 250 000 euros aux Drouais, selon vos dires et qui sont, semble-t-il, confirmés.

Monsieur le Maire : Exactement, confirmés par le sous-préfet d'ailleurs.

Valentino GAMBUTO : Il y aurait peut-être eu l'occasion et la possibilité de vous obliger à faire une autre séance.

Monsieur le Maire : Sur la forme, je veux bien en convenir.

Valentino GAMBUTO : S'opposer précisément, il faut être présent pour s'opposer. S'opposer, ça m'avait permis d'ailleurs de vous dire et de le redire au passage que j'étais contre la vente, notamment au prix du bâtiment, et c'est ce qui est passé à ce moment-là. S'opposer, c'est ce qu'on a fait et ça a été aussi l'occasion de nous opposer en ce qui concerne ce qui avait été présenté. Sur le principe de s'opposer, on a bien fait de rester parce que ça nous a permis de le faire. Proposer, je crois qu'on le fait de façon systématique. Je me sens un peu injurier, je ne sais pas si c'était à mon endroit, mais je me sens un peu injurier le fait de dire qu'on le fait sans ambiguïté. Il ne me semble pas avoir été ambigu une seule fois. Si c'est ça le différend, si j'ai mal compris, je m'en excuse d'avance. Si c'est ça le différend, c'est plutôt vexant, c'est troublant. À quelques mois des prochaines élections, c'est vrai que c'est contrariant. Nous nous continuerons tout simplement à nous opposer, à proposer, à être force de proposition dans un climat que l'on veut, un climat d'échange et pas un climat de tension, tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Je vais faire un commentaire rapide. Après, on va passer à l'ordre du jour. La politique de la chaise vide, ce n'est jamais une bonne politique. D'ailleurs, vous le connaissez par cœur au Conseil régional notamment où on a des gens de très, très bon niveau. On s'oppose, on propose. Parfois, on vote ensemble, ça peut arriver aussi. Ce n'est pas pour autant — on peut être républicain, correct, cordial aussi — qu'on ne s'oppose pas. Je pense que vous avez une certaine expérience d'élu au niveau municipal et régional. On comprend aussi que sur des enjeux importants, il faut être présent. Je le rappelle, vous étiez présent avec Monsieur Fontaine, vous avez voté contre, donc vous avez exprimé une position politique. Quand on est absent, la position politique est toujours très compliquée. Peut-être que sur la forme, ce n'était pas parfait de votre côté, je veux bien entendre. Il y avait un enjeu financier aussi pour les Drouais et les contribuables, confirmé par le sous-préfet. Il est à disposition pour confirmer ce que je dis, il fallait le faire. Je laisse aux oppositions le soin d'échanger ensemble. On prend le point 1, si vous voulez bien, l'approbation du procès-verbal du 6 février 2025. Y a-t-il des remarques, des objections, des modifications à rapporter ? Non. Y a-t-il des contres ? Abstention ? Je vous remercie. On passe à la modification du règlement intérieur de l'école municipale des sports, s'il te plaît.

Unanimité

Sports :

2. Modification du règlement intérieur de l'école municipale des sports
Alain GUENZI

Alain GUENZI : Dans l'objectif de promouvoir les valeurs du sport auprès d'un public âgé de 7 à 10 ans, la Ville a mis en place une école municipale des sports. On avait un règlement intérieur qu'on modifie pour préciser les modalités d'inscription notamment, les règles et devoirs de chacun dans les différents articles qui sont précisés dans le règlement. On se doit de mettre à jour ce règlement. Vu l'avis de la commission solidarité, santé, démocratie locale, ville et quartier, éducation, jeunesse, culture et politique sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir accepter les modifications du règlement intérieur de l'école municipale des sports.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Questions, observations là-dessus ? Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Quand il y a une modification ou des modifications sur un règlement, il est agréable d'avoir, en italique ou sous une autre forme, la version initiale parce que là, on ne sait pas exactement ce qui a été modifié.

Monsieur le Maire : Est-ce que tu peux donner un peu plus de détails sur les modifications ?

Alain GUENZI : Le problème, c'est qu'en fin de compte, il y a une réécriture complète parce que le règlement datait de plus de 10 ans, je crois, il n'était plus du tout en adéquation avec les autres règlements qui concernent la petite enfance. On a réécrit complètement le règlement.

Monsieur le Maire : C'est vrai que ce n'est pas désagréable d'avoir l'ancienne version et la nouvelle version. Si vous voulez, on pourra vous l'envoyer, effectivement. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dreux au Cœur s'abstient. Monsieur Derbali s'abstient aussi, c'est ça ? Oui. Je vous remercie.

Unanimité, 6 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN

On passe, c'est moi qui vais vous le présenter, sur le contrat local d'initiative cinématographique, avenant numéro 2.

Culture :

3. Contrat local d'initiative cinématographique — Avenant n°2 à la convention triennale de partenariat pour 2024-2026
Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On vous présente régulièrement des avenants tous les ans pour modifier les lieux, les événements. Vous connaissez par cœur le contrat local d'initiative cinématographique, c'est important, on l'a encore vu récemment. Sur le document que vous avez, est-ce qu'il y a des questions particulières ? On a eu un très beau succès. D'ailleurs, on est passé sur la chaîne numéro 1 brésilienne pour Regards d'Ailleurs. C'était très sympa, ils ont fait un beau reportage sur le festival et Dreux. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je voudrais juste faire un commentaire, dire que ça va crescendo et que ce sont deux très belles actions qu'ils font. Il faut absolument qu'on continue à les soutenir par tous les biais, y compris en étant nombreux à y aller et en faisant la promotion. Au-delà d'un public nouveau, un public déjà qui est habitué au cinéma, mais un public nouveau qui vient découvrir le cinéma, qui vient découvrir le cinéma international, c'est quelque chose de très bien. Ça nous permet d'être vus, connus, reconnus au-delà des frontières locales, mais aussi au-delà des frontières nationales, puisqu'avec ces thèmes à l'international, on a des gens qui viennent et qui en parlent, et des invités qui sont de plus en plus importants. C'est vraiment quelque chose de très bien, c'est l'occasion de le redire. On l'accompagne depuis le début, depuis des années, tant le Conseil municipal et le Conseil régional. Il ne faut surtout pas lâcher et peut-être que se posera la question même de passer à une vitesse supérieure, puisqu'on voit bien que tout repose sur une petite équipe. Arrivé un moment, il faudra qu'elle s'étoffe. Il n'y a pas de demande, je ne suis pas le porte-parole, mais par habitude, il n'y a pas de demande de leur part à mon endroit, on voit bien que ça arrive au bout de ce que portent quelques hommes. Il faudrait certainement leur donner la possibilité d'aller plus loin.

Monsieur le Maire : On est conscient des choses. On a aidé un peu plus les associations, notamment Gedia est venu en soutien de l'action. Il est vrai que le Conseil régional connaît de grandes difficultés financières en ce moment. Sur 2025, ils vont rechercher 60 millions d'euros d'économie. Ça impacte aussi la culture, c'est dommage, mais c'est comme ça. On essaie d'être vigilant et de continuer à aider ce beau festival. L'étape suivante, je suis d'accord avec vous. Simplement, c'est que les partenaires aussi sont un peu plus fébriles en ce moment. C'est bien dommage, mais voilà. Madame Gentil, allez-y.

Carine GENTIL : Dans le prolongement de ce que vient de dire Valentino, je viens d'avoir aujourd'hui, de la part de membres de l'association Fenêtre sur films, les résultats de 2024. Effectivement, c'est vraiment une très, très jolie association et des événements qui drainent énormément de monde. Ils ont eu, au festival Regard d'Ailleurs 2024, plus de 17 000 spectateurs, et dans le cadre de CinéClic, plus

de 2 644 entrées. Ce qui est remarquable avec ces deux actions, notamment le festival Regards d'Ailleurs, c'est que ça touche un public composite, notamment un très grand public scolaire puisqu'il y a eu 130 séances scolaires et 50 films et programmes différents. C'est effectivement une association à encourager grandement.

Monsieur le Maire : Tout à fait. D'ailleurs, je salue Thierry Méranger et toute son équipe de bénévoles qui font un travail formidable. Madame Philippe, vous vouliez peut-être intervenir ?

Josette PHILIPPE : Tout a été dit. C'est le plus beau festival du monde que je connaisse.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Madame Frétey, je vous en prie.

Sabine FRÉTEY : Pour des raisons qui me sont tout à fait personnelles et parce que je suis une femme intelligente, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : Je vous invite à quitter la salle dans ce cas-là, Madame Frétey, parce que c'est la procédure, je suis désolé. Si vous ne prenez pas part au vote, il n'y a pas de conflit d'intérêts, c'est ce que vous vouliez dire ? Très bien.

Sabine FRÉTEY : Ce que je veux dire, c'est que c'est une vraie chose personnelle. Je ne suis pas obligée, je le fais parce que je le veux.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de conflit d'intérêts, vous n'êtes pas membre de l'association, vous n'êtes pas trésorière de l'association ?

Sabine FRÉTEY : Du tout, aucunement.

Monsieur le Maire : Ça me va, très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Unanimité, Sabine FRETEY ne prend pas part au vote

Je vous remercie. On passe aux Naturalies, Sophie.

Évènementiel :

4. Organisation des Naturalies : Les 12 et 13 avril 2025
Sophie WILLEMIN

Sophie WILLEMIN : Bonsoir. Les Naturalies se tiendront le samedi 12 avril et dimanche 13 avril. La délibération est toujours la même depuis quelques années. Le prix n'a pas changé pour les exposants, 175 euros pour le week-end. Nous mettons toujours à disposition un chalet ou un pop-up s'ils le désirent. 50 centimes sont toujours reversés à la Fondation Saint-Louis, l'entrée reste toujours à cinq euros, gratuits pour les personnes à mobilité réduite, leurs accompagnants, et les moins de 16 ans. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien valider cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Sophie. Questions, observations ? Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Évidemment, Madame Willemin me regarde avec un petit sourire en disant « qu'est-ce qu'elle va dire cette fois ? ». Je me rappelle que l'année dernière, j'avais fait une intervention à ce sujet en disant ce serait bien si on pouvait rendre le truc un peu fun ou un peu plus grand, comme on fait avec Fenêtre sur films et des super événements, agrandir le truc. La réponse a été faite et vous venez de la donner, Madame Willemin, on ne change rien, on fait comme d'habitude. Or, dans le M Ta Ville, on annonce, en 2023, 18 600 visiteurs. Dans L'Écho Républicain, Monsieur le Maire, en 2024, disent 12 779 visiteurs et en 2024, 9 887. Plus ça va, plus on perd des visiteurs.

Monsieur le Maire : Vous aurez votre réponse, Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Laissez-moi terminer. Je propose qu'on fasse par exemple des ateliers pratiques et éducatifs ou qu'on organise des séances sur le thème de la permaculture, ou encore des animations pour enfants ou bien un troc graines ou qu'on y mette quelques initiatives écologiques, mettre en place par exemple des mesures pour réduire l'empreinte carbone de l'événement en lien avec votre service de la transition écologique, ou encore qu'on joue sur la partie financière avec une entrée à cinq euros, mais avec des petits avantages. On pourrait organiser une loterie, on pourrait faire des bons d'achats chez les exposants, ce genre de truc, pour essayer de réarmer un peu ces Naturalies qui perdent des visiteurs d'année en année. Avec ces quelques ajustements, les Naturalies pourraient redevenir un événement incontournable plutôt qu'un simple rendez-vous, sauf si vous souhaitez en faire un havre de paix.

Monsieur le Maire : Après vos démonstrations basées sur des choses erronées, je vais laisser Sophie réponde. S'il n'y a pas d'autres questions. Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : En plus de ce qu'on avait échangé sur le sujet en commission, je ne vais pas refaire la commission ici, mais juste dire, de façon plus officielle, le souhait que l'on avait d'élargir la possibilité de l'accès en ce qui concerne les véhicules et les navettes. J'ai bien entendu les navettes qui partent des Proximum, etc. J'ai bien entendu aussi que le parking de la Sablonnière, paradoxalement, n'était pas plein et peut-être que ça s'est passé où les gens ne veulent pas venir à pied. C'était ma proposition que je refais ici. C'était la possibilité de recueillir du monde qui vient lui aussi de plus en plus loin, d'avoir, sur le champ de foire ou à d'autres endroits, des endroits bien signalés comme les endroits où les gens pourront stationner, avec des navettes qui ramènent les gens jusqu'à la chapelle. Il y a déjà du travail qui est fait en ce qui concerne Proximum, mais je souhaitais qu'il y ait un petit peu plus loin pour qu'on puisse justement, comme le disait Madame Frétey, pouvoir accueillir encore plus de monde puisqu'il y a des gens qui se cassent un petit peu au niveau des déplacements.

Monsieur le Maire : D'autres réactions ? Non. Sophie.

Valentino GAMBUTO : Ce qui avait permis d'avoir beaucoup de places, c'était quand on était sur trois jours. Un regret, peut-être qu'on aurait pu le décaler d'une semaine, de profiter du week-end de Pâques et d'avoir trois jours, mais peut-être qu'il y avait des raisons que ce soit pas fait. C'est un vrai regret.

Sophie WILLEMIN : Madame Frétey, Monsieur Gambuto vient de répondre à votre question. Tout simplement, si on avait plus d'entrées, c'était sur trois jours. Si, c'était sur trois jours. On l'a fait sur les week-ends de Pâques. 2024, c'était sur deux jours. 2023, c'était sur trois jours, 2022, sur trois jours. Je réponds en même temps à Monsieur Gambuto. On ne l'a pas fait sur le week-end de Pâques, car c'est compliqué pour certains exposants de venir sur trois jours, parce qu'eux aussi veulent être avec leur famille. Plusieurs fois, ils nous l'ont exprimé, c'est compliqué. Madame Frétey, je reviens vers vous. Effectivement il y a l'agglo qui est présent, il y a la permaculture. Tout ça est mis en place. Nous avons plein d'actions qui sont mises en place avec des événements pour faire participer la population.

Monsieur le Maire : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

Unanimité

On passe à la SPDA, Monsieur Leroux.

Sécurité :

5. Signature de la convention avec la Société de Protection et de Défense des Animaux
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Ça va être très rapide puisque c'est une délibération que vous connaissez tous. Tous les ans, on renouvelle cette convention qui permet à la SPDA, qui assure le ramassage des animaux errants, mais non dangereux, cette tâche est confiée à Lucky Dog. Tous les ans, on détermine le montant à verser. Cette année, il sera de 3 120,50 euros, correspondant au nombre d'habitants. On est sur 31 205 habitants, ce qui explique le montant versé à la SPDA cette année.

Monsieur le Maire : Merci, Sébastien. Des questions ou observations là-dessus ? Non. On passe au vote. Pardon, Monsieur Dautrey, allez-y, je vous en prie.

Arnaud DAUTREY : Bonsoir à toutes et à tous. Une petite intervention à ce sujet-là. On m'a remonté plusieurs problèmes, pas que la SPA fasse un mauvais travail, mais aujourd'hui, à aucun moment et sur aucun site de la ville, il n'est indiqué un numéro de téléphone et un contact. Donc aujourd'hui, quand un habitant perd un chien ou essaie de rechercher un chien, on ne sait absolument pas où et qui appeler. Donc, est-ce que vous pourriez travailler à ce sujet-là et l'indiquer clairement, sauf si je n'ai pas trouvé l'information de mon côté. Merci.

Sébastien LEROUX : Par définition et très rapidement, souvent, les propriétaires des animaux appellent soit la police nationale ou la police municipale. Ça, c'est le premier réflexe et c'est souvent comme ça d'ailleurs qu'est donnée l'alerte, mais effectivement, on pourrait réfléchir à proposer un numéro, mais c'est déjà... Selon la qualité du chien effectivement, si c'est un chien dangereux, c'est plus embêtant. Et donc, généralement, ils appellent la police nationale. Ou des voisins appellent, ou des gens qui constatent, de toute façon, appellent la police nationale, généralement.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey, allez-y.

Arnaud DAUTREY : Ce n'était pas ma question. C'est est-ce que vous pouvez communiquer un numéro de téléphone pour qu'on puisse contacter la SPA ? C'est tout. Ce n'est pas la catégorie du chien, c'est est-ce qu'on peut mettre à disposition des Drouais juste un numéro de téléphone et que ce soit affiché ? Aujourd'hui, quand on appelle la police municipale, la police municipale ne le sait pas non plus. Merci.

Sébastien LEROUX : Je réitère ma réponse : police municipale et police nationale sont les numéros de téléphone qu'il faut contacter.

Monsieur le Maire : Qui sont en charge des prélèvements des chiens.

Arnaud DAUTREY : Merci de votre non-réponse.

Monsieur le Maire : Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Unanimité

Je vous remercie. Droit de chasse sur le territoire communal, Sébastien ?

6. Autorisation de cession du droit de chasse sur le territoire communal
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Là, on va être obligés d'être un peu plus précis. La Ville de Dreux est propriétaire d'un ensemble de parcelles sur le domaine de Comteville, qui se situe sur un territoire de trois communes : Dreux, Cherisy et Sainte-Gemme-Moronval. Pour les élus, vous avez le plan sous les yeux — non, il n'est pas projeté —, vous avez le plan avec les parcelles. En vertu du droit de propriété, le propriétaire dispose du droit de chasser et d'autoriser autrui à chasser sur son domaine. Ce droit existe indépendamment de toute convention. L'association de chasse, dénommée Société de chasse des agents communaux de la Ville de Dreux au domaine de Comteville, a sollicité la cession du droit de chasse de la commune sur une partie de son territoire à titre gratuit. Donc, il suffit effectivement de

prendre les dispositions. Je ne sais pas si la question sera posée, mais évidemment, la chasse ne se fera pas pendant l'occupation du site.

Monsieur le Maire : C'est préférable.

Sébastien LEROUX : Non, mais... On est tellement surpris !

Monsieur le Maire : Questions d'observations, Monsieur Gambuto, après Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : Déjà, de façon un peu dogmatique, on n'est pas des pro-chasse, pour tout vous dire. Mais moi, je veux bien entendre qu'il y ait nécessité, par moment, de faire des prélèvements, lorsqu'il y a trop d'animaux, notamment certains animaux qui font beaucoup de dégâts. Ça, je veux bien l'entendre. Mais l'autre jour, je lisais dans un fameux journal local extraordinaire, qui est l'Écho, qui a fait tout un article sur les animaux avec comme titre : « Laissez-les dans leur tranquillité », et qui disait que le directeur de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir confiait que, dans certaines zones de Dreux, le prélèvement de grand gibier a été beaucoup trop important, déjà qu'on en manquait un peu. Donc, déjà à la base, on s'inquiète. Après, sur cette question-là, savoir où on en est, puisque lorsque les chasseurs eux-mêmes disent qu'il n'y a plus beaucoup de gibier, il faudrait y aller un petit peu plus doucement, ça, ça interroge. Et puis après, plus sur le détail, je m'interrogeais sur le fait que, d'accord, je veux bien admettre que les agents aient la chasse gratuite sur ces locaux, mais pourquoi d'autres Drouais n'y auraient pas accès, ou est-ce qu'ils y ont accès dans d'autres conditions, parce qu'après tout, c'est un domaine qui appartient à tous les Drouais. Et c'est pour toutes ces raisons qu'on va s'abstenir.

Monsieur le Maire : Très bien. Monsieur David ? Par contre, Monsieur Dautrey, si vous pouviez éteindre votre micro, s'il vous plaît. Merci.

Maxime DAVID : Merci. Du coup, je suis très intéressé des réponses que vous apporterez aux questions qui viennent d'être posées, et puis je voulais être sûr de bien comprendre. En gros, il s'agit aujourd'hui d'un espace dont le droit de chasse, qui appartient à la Ville, n'est pas utilisé, si je comprends bien. Et vous avez cette association qui, si je comprends bien, est composée d'agents de la commune, et qui veulent pouvoir bénéficier de ce droit sur sur ce terrain. D'accord. C'est bien ça le... Donc là, aujourd'hui, il n'est pas utilisé. Personne ne chasse sur cet espace. Si ? Qui le fait ?

Maxime DAVID :. Ah, c'est une reconduction ? C'est une reconduction ou une sorte de régularisation ?

Monsieur le Maire : C'est un renouvellement, effectivement, oui.

Maxime DAVID : D'accord.

Monsieur le Maire : C'était votre question, Monsieur David ?

Maxime DAVID : En fait, j'aimerais que vous me donniez deux ou trois précisions sur, justement, le caractère... C'est écrit une cession. Donc, je pars du principe que ça n'existait pas avant. Là, vous me dites qu'en fait c'est les mêmes gens qui chassent déjà sur place, donc en fait, il s'agirait d'une régularisation.

Sébastien LEROUX : Ils vont recréer une association en fait, c'est pour ça. Mais peu importe.

Maxime DAVID : D'accord.

Sébastien LEROUX : C'est sous la forme d'association que c'est nouveau. Mais en fait, ils étaient déjà sur le site. C'était les mêmes personnes, qui régulaient déjà, avec l'accord évidemment de l'ONF... Enfin, tout était géré déjà.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey, allez-y.

Arnaud DAUTREY : Pour compléter, je crois que ce n'est pas une régularisation, puisque ce que ce n'est jamais passé en Conseil municipal. Ensuite, ce que j'aimerais savoir c'est ce droit de chasse est pour combien d'années ? Et puis, je vais en profiter, juste pour avoir une pensée pour une personne qu'on n'a pas beaucoup citée et qu'on a rarement citée depuis son décès, c'est Claude Jonnier, qui s'occupait de... Si, je peux. Je peux, Monsieur le Maire. C'est peut-être la dernière fois. On ne l'a pas cité, donc une petite pensée pour Claude Jonnier, merci. Comme pour les Naturalies.

Monsieur le Maire : On le cite régulièrement, Claude Jonnier, notamment aux Naturalies et à beaucoup d'occasions.

Sébastien LEROUX : Pour Claude Jonnier, je ne vais pas répéter, mais enfin...

Arnaud DAUTREY : Ce n'est pas ma question.

Sébastien LEROUX : Oui, oui, oui. En fait, sur le droit de chasse, on a... Ce n'est pas quelque chose de nouveau, d'accord ? Ce n'est pas nouveau.

Arnaud DAUTREY : Il n'y a eu aucune délibération.

Sébastien LEROUX : Oui, mais comme vous l'avez rappelé... D'ailleurs, à l'époque, c'était déjà une utilisation qui était faite — et vous avez rappelé Claude Jonnier qui le gérait aussi en son temps —, mais ce que je veux dire c'est que de toute façon, sur la durée, c'est un renouvellement annuel. C'est précisé d'ailleurs dans la convention, qui est jointe en annexe. D'accord ? Si vous lisez à la convention, vous verrez que c'est une convention annuelle et renouvelable.

Monsieur le Maire : Ce sont des choses qui sont bien gérées avec la fédération de chasse et l'ONF. Simplement, c'est qu'auparavant, l'association n'était pas formalisée. Ils avaient en fait une commission précaire, que j'avais autorisée via une décision, ce qui est assez classique. Et là, on leur demandait effectivement de se créer en association, d'où la convention. Combien de temps ? Autant de temps qu'on veut. C'est-à-dire qu'on peut la dénoncer, on est quand même sur un territoire communal, on la dénonce quand on veut. Mais en tout cas, le prélèvement est souvent obligatoire. Ils ont le droit à des bagues, donc le grand gibier, le petit gibier, etc. C'est plutôt bien, parce qu'on ne peut pas laisser les choses s'installer avec une prolifération d'animaux qui créent des dégâts, notamment dans les cultures. Monsieur Homps ?

André HOMPS : Juste pour vous dire que nous, on votera en faveur de cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame Archambaudière est arrivée. Voilà. Pardon, excusez-moi.

André HOMPS : Nous voterons donc en faveur de cette délibération, car, traditionnellement, nous sommes attachés à la chasse et au fait que, tout simplement, les chasseurs puissent réguler la prolifération des espèces qui, parfois, posent problème. On pense que c'est une bonne chose et il faut le souligner.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Simplement, je n'ai pas répondu à Monsieur Gambuto, effectivement, ce n'est pas ouvert à tous les Drouais, parce qu'en fait, le nombre de fusils est limité — ce qu'on appelle les fusils. Traditionnellement, c'était réservé aux agents communaux, donc on garde la tradition, tout simplement. Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, il y a tellement d'opposition qu'il faut que je cite tout le monde. Madame Gentil, Madame Frétey, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto, Monsieur David, Madame Scavennec, Monsieur Fonseca. Qui s'abstient ? Abstention, c'est ça ? OK. Merci.

Unanimité, 7 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Nelson FONSECA

Allez, on continue. Jean-Michel, l'annulation de la délibération de signature de la promesse de bail emphytéotique avec Gedia.

Urbanisme :

7. Signature d'une promesse de bail emphytéotique avec Gédia — modification
Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Le Conseil municipal de la Ville de Dreux a approuvé, le 17 décembre 2024, la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec Gedia Production, pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque aux Châtelets. Le projet porte sur trois parcelles : la parcelle CK-154 qui appartient à la Ville de Dreux, et les parcelles 169 et 174 du secteur CK appartenant à l'Agglo. Il y a donc, par conséquent, deux promesses de bail emphytéotique. À l'issue de la mise au point du projet dans sa forme administrative, le signataire de la promesse de bail sera non plus Gedia Production, mais la société SPV, qui pourra se nommer parc Châtelets numéro 1, dont le SIRET est 939 058 475. Je vous demande de bien vouloir approuver de modifier la délibération 2024-213 du 17 décembre 2024 en substituant Gedia Production par la société de projet SPV nommée parc Châtelets 1, qui porte l'opération ; de dire que toutes les autres dispositions de la délibération sont inchangées et dire que la promesse de bail emphytéotique sera modifiée en ce sens ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document consécutif à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Questions d'observation là-dessus ? Non ? On y arrive enfin, parce que ça a été quand même compliqué de se mettre d'accord avec l'Agglomération pour avoir des baux identiques là-dessus on a réussi à trouver un accord avec France Domaine. C'est une bonne chose parce que les dates étaient quand même contraintes. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Frétey et Madame Gentil s'abstiennent. Personne d'autre ? Je n'ai raté personne ?

Unanimité, 2 abstentions : Carine GENTIL, Sabine FRETEY

Je vous remercie. Allez Lydie, pour une longue série.

Finances :

8. Taux d'imposition des taxes directes locales — Exercice 2025
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Merci. Bonsoir à tous. La première délibération concerne le taux d'imposition des taxes directes locales. C'est une reconduction annuelle. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2025 de façon suivante : les taxes foncières sur les propriétés bâties dont le montant est de 45,51 %, les taxes foncières sur les propriétés non bâties de 41,88 %, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale soit 21,40 %. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir adopter les taux d'imposition de taxes directes locales pour l'exercice 2025 dont les taux restent inchangés.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions d'observations ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : En ce qui nous concerne, nous voterons contre, non pas parce que nous voulons qu'ils soient augmentés, mais tout simplement parce que nous attendions et nous espérions que ces impôts baissent, au moins cette année. Pour plusieurs raisons. La première, c'est que les impôts sont trop chers à Dreux. Trop chers parce qu'ils sont plus chers, souvent, que la moyenne, mais aussi trop chers par rapport aux services publics qui sont offerts, qui ne sont pas en cohérence avec le niveau d'imposition. Et puis, je crois que vous êtes de toute façon complètement d'accord avec nous sur le fait qu'ils sont trop chers, puisque vous étiez engagés à baisser les impôts lors des élections,

comme nous, nous avions mis dans notre projet, pendant la campagne, le fait de baisser les impôts. Donc, aujourd'hui, vous ne les baissez pas... Alors, vous ne les baissez pas, et peut-être qu'on ne peut plus les baisser compte tenu de la situation, mais c'est une situation qui vient de la politique que vous avez décidée, qui vient des choix que vous avez pris, des priorités que vous avez défendues. Donc, en ce qui nous concerne, on n'a pas à cautionner les politiques que vous avez menées, en disant bon bah d'accord on ne baissera pas comme on avait convenu. Donc, on vous demande de pouvoir les baisser, sinon on votera contre le fait de les maintenir à ce niveau-là.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Monsieur Homps ?

André HOMPS : Nous, nous voterons pour, parce qu'on ne veut pas jouer la politique du pire. On pense que, dans les circonstances, c'est compliqué de faire autre chose, en fait. Par contre, on regrette effectivement qu'il n'y ait pas eu, dès le départ, une politique sur l'investissement comme sur le fonctionnement qui permette, au moins symboliquement, chaque année, une légère baisse des impôts. Et c'est quelque chose qui nous manque aujourd'hui en termes d'attractivité et qui nous manquera demain, encore plus, en termes d'attractivité.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Monsieur Fonseca ?

Nelson FONSECA : Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Moi, je vais voter contre cette délibération, puisqu'effectivement nous avions promis une baisse d'impôt de deux points. Nous avons aussi, et je le regrette, supprimé des exonérations de cette taxe foncière, notamment pour les primo-accédants à la propriété lorsqu'ils font construire. Et puis, si on avait eu une politique de transition écologique, vous auriez pu proposer une exonération de la taxe foncière aux ménages drouais ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique de leur logement, comme le permet l'article 1383 du Code général des impôts.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Bonsoir, chers collègues, Dreux au cœur votera contre, parce que tout simplement vous ne pouvez pas tenir votre engagement de la baisse d'imposition.

Monsieur le Maire : Madame Philippe, vous aviez levé la main ? Non ? Alors Monsieur David ?

Maxime DAVID : Du coup, une fois n'est pas coutume, je vais conclure. Par un point d'équilibre, on va s'abstenir en ce qui nous concerne, pour un petit mélange de tout ce qui vient d'être dit. C'est-à-dire que c'est regrettable, il faudrait les baisser, vous vous étiez engagés vous ne l'avez pas fait, mais on peut plus le faire aujourd'hui. En tout cas, ce ne serait pas responsable de les baisser ; étant donné que les ressources de la Ville permettent à peine — on le verra après — de couvrir les dépenses contraintes. Donc, ce n'est pas le moment de réduire les recettes et c'est bien regrettable, et c'est votre bilan.

Monsieur le Maire : D'autres réactions ? Non ? Ah, Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : J'ai parlé vite, j'ai oublié de lire toutes mes notes, mais c'était aussi de dire que nos impôts ne sont pas vraiment stabilisés, puisqu'au passage, on a quand même voté le fait que les impôts au niveau de l'Agglomération, eux, ont augmenté. Donc, aujourd'hui, on ne se retrouve pas à une situation stable, mais on se retrouve avec un impôt un petit peu plus important pour les Drouais.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Alors, simplement, 84 % des communes de plus de 10 000 habitants ont monté leurs impôts ces trois dernières années. On a réussi à ne pas le faire. Simplement, je rappelle qu'effectivement les deux points qu'on avait mis sur la table durant le mandat étaient, toutes choses égales par ailleurs, dans un contexte stabilisé. Je vous rappelle simplement que les trois points d'indices du fonctionnaire ça représente 900 000 euros par an, plus toutes les réformes qui nous tombent sur le dos, c'est 2,5 millions d'économies à faire sur tout le mandat. C'est pour ça que les collectivités, et les mairies notamment, ont augmenté leurs impôts quasiment toutes, et que les Conseils départementaux sont dans une situation critique, et notamment le conseil régional de

Région Centre qui est en effet de ciseaux officiellement déclaré par Monsieur Bonneau. Et je salue d'ailleurs le travail des services pour essayer de maîtriser tout ça, afin qu'on n'augmente pas les impôts, ce que je refuse. Mais effectivement, baisser les impôts de deux points était tout à fait possible si le contexte inflationniste, si les mesures gouvernementales avaient été stabilisées, ce qui n'est pas le cas, voilà, tout simplement. Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Madame Gentil, Madame Frétey, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto, Monsieur Fonseca, Monsieur Alim, Dreux au cœur. Qui s'abstient ? Monsieur David et Madame Scavennec.

Majorité, 12 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY, Nelson FONSECA, Jacques ALIM et 2 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID.

Je vous remercie. Allez, on continue et on passe... C'est les AP-CP maintenant, je crois. C'est ça ?

9. AP-CP Voirie NPNRU — Modification
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Monsieur le Maire, j'ai oublié de présenter Madame Anaïs Ferrant, qui est la nouvelle directrice des Finances, et qui m'accompagne ce soir, entre autres.

Lydie GUÉRIN : Donc, concernant les autorisations de programme et les crédits de paiement, la première délibération concerne le programme voirie NPNRU. Il s'agit effectivement d'un allongement de la durée, donc c'est un lissage dont la durée initiale était de cinq ans, il passe à neuf ans, avec un montant global identique. Pourquoi on demande un allongement ? Parce que, tout simplement, les travaux qui se poursuivent, se poursuivent en fonction du calendrier de la convention NPNRU, et cette année 2025 sera réservée aux voiries qui entourent le Pôle des Bâtes. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'AP/CP dédiée au programme voirie NPNRU.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions d'observations là-dessus ? On commence. Madame Frétey, allez-y.

Sabine FRÉTEY : Je vais faire une remarque globale. Aujourd'hui, vous êtes contraints de faire passer douze AP/CP 2024, non pas par choix, mais par nécessité, en raison de la réalité financière inquiétante à laquelle la Ville de Dreux fait face. Ces projets, qu'ils soient terminés ou en cours, avait été initialement planifiés avec des montants et des délais différents. Or, les difficultés budgétaires de la commune nous obligent désormais à les revoir à la baisse, en repoussant à la fois les investissements et/ou les échéances. Cela témoigne d'une gestion qui a manqué de prévoyance et d'anticipation, à moins que d'autres choix d'investissement n'aient été privilégiés. Nous sommes donc aujourd'hui réduits à tenter de sauver ce qui peut l'être, avec des moyens limités et des délais rallongés. C'est un constat difficile, mais incontournable : en 2024, la Ville n'a tout simplement pas eu les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ses projets dans les conditions initialement prévues, et ça, c'est la réalité budgétaire.

Monsieur le Maire : C'est une remarque pour toutes les AP/CP ?

Sabine FRÉTEY : Globale pour toutes les AP/CP, mais je les voterai quand même une à une. Merci.

Monsieur le Maire : Il y avait Monsieur Gambuto, et après, Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : Bien évidemment, nous ne sommes pas contre la rénovation des Bâtes, même si nous pensons que si le quartier en est arrivé à ce niveau-là, c'est parce qu'il n'a pas été ou mal entretenu pendant trop d'années, ce qui l'a amené à ce niveau aussi difficile. Et c'est même avec plaisir que j'avais signé, justement, le NPNRU lorsque je représentais la Région. Qu'il y ait une nécessité aux Bâtes, et à cette NPNRU, elle est évidente. Mais on votera contre tout de même, puisque, aujourd'hui, on nous demande de voter sur le principe, mais on parle de sommes pour lesquelles je n'ai pas de

visibilité. On ne sait pas précisément à quoi ça va servir. On le verra plus tard, mais quand on parle, par exemple, là, de la voirie : quelle voirie, comment, quel choix, etc. Et donc, ce sont des coûts qu'on ne maîtrise pas et des choix qu'on ne maîtrise pas. C'est pour ça qu'on votera contre. Alors que... Si je le précise, c'est parce que, l'autre fois, et on en reparlera plus tard, quand j'avais déclaré que 37 millions, c'était beaucoup pour le pôle éducatif...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas 37 millions. C'est 25 millions hors taxe, 30 millions TTC. 37 millions, c'est la construction de Dammann.

Valentino GAMBUTO : 30 millions plus sept millions de...

Monsieur le Maire : Non.

Valentino GAMBUTO : De l'ANRU.

Monsieur le Maire : Non. Sur les 30 millions TTC, vous avez sept millions de subventions de l'ANRU.

Valentino GAMBUTO : Il y a sept millions par, donc 30 millions TTC. Je vous l'avais dit, ça. On va revenir sur les chiffres précis. C'est lorsque j'avais dit ça, derrière... Non, mais j'entends, et derrière, je vous ai entendu dire : « Ils sont contre la rénovation des Bâtes. » Absolument pas. C'est que la somme, elle n'était pas en adéquation. C'est ce que ça transpirait, du moins. Donc là, je vous dis, on est exactement, précisément pour le NPNRU et la rénovation des Bâtes. En revanche, on ne votera pas, à partir du moment où on n'a pas... on ne fera pas un blanc-seing, à partir du moment où on n'a pas précisément quelles sont les voiries, etc. On se retrouvera souvent dans les mêmes situations, où il pourrait y avoir le sentiment d'une contradiction entre des politiques que l'on accompagne et des votes que l'on fera contre. Mais c'est tout simplement parce qu'on n'aura pas une visibilité, et c'est ce qu'on va voir sur les quelques délibérations qui suivent.

Monsieur le Maire : Bon après, c'est la déclinaison, effectivement, du NPNRU signé avec tous les partenaires, notamment l'État. Et l'avenant 1 qu'on a négocié à l'agence nationale avec, à l'époque, le préfet et Monsieur Stépho. Allez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Alors, cette AP/CP sur les voiries NPNRU, moi, m'évoque deux remarques. La première, c'est sur l'enveloppe globale. C'est-à-dire qu'on est à quasiment 19 millions d'euros pour la refonte, la réflexion totale des voiries de ce quartier, ce qui démontre bien que l'entretien des voiries, ça coûte de l'argent. Et donc, si on met ça en parallèle avec l'état des rues de la ville, on voit aussi les conséquences d'un sous-investissement au détriment d'autres projets. Et ce n'est pas avec ce que... Alors, j'ai vu récemment, et c'est à se demander si, quelque part, on ne vous influence pas par nos commentaires. Si c'est le cas, tant mieux, mais j'ai cru voir que, après nos saillies concernant les nids de poule, on a eu droit à une petite voiture mobile qui a répandu quelques colmatages. Tant mieux, mais c'est un pansement sur une jambe de bois. Donc, simplement dire que, quand on veut refaire les routes, ça coûte de l'argent, et on voit ce qui n'a pas été fait. Deuxième commentaire, c'est sur la durée. Là, je trouve que c'est très intéressant parce qu'on se projette, là, sur neuf ans. Et si je mets ça en parallèle avec le calendrier complètement accéléré du pôle éducatif des Bâtes. En fait, là, on a sous les yeux ce qui est un tempo, on va dire raisonnable, réaliste dans le temps sur un projet de cette envergure. Donc, c'est complètement en opposition avec l'accélération que vous avez subitement décidée en ce qui concerne le pôle éducatif des Bâtes, et dont on parlera tout à l'heure, puisque c'est en grande partie la raison de la dégradation des ratios de la Ville. Donc, c'est ces deux commentaires-là. Voilà, quand c'est géré par l'État, concrètement, c'est bien fait. Quand c'est géré par la Ville, ça l'est un peu moins.

André HOMPS : Juste un point, nous considérons, nous aussi, que le calendrier de ces AP/CP est imposé par la logique d'investissement, et notamment, les gros investissements qui sont faits : les Bâtes, le NPNRU. On répète au passage que, lorsqu'il a fallu voter sur le NPNRU, il y a eu un vote unanime de cette assemblée parce que, évidemment, le sujet le méritait. Donc, qu'on ne nous fasse pas là-dessus un procès d'intention, direct ou indirect. On est, bien évidemment, tous favorables à

l'amélioration de la situation de ce quartier. Après, sur ces AP/CP, moi, je ne comprends pas leur positionnement dans l'ordre des délibérations. Je crois que c'est une remarque qui avait déjà été faite par Maxime, peut-être, il y a un an ou deux. Mais, pour moi, pour ces AP/CP, le vote devrait avoir lieu après celui du budget primitif. Ça me paraîtrait quand même plus logique. Je comprends bien qu'on a les informations, donc en théorie, on peut décider avant même que ne soit voté le budget primitif, mais quand même, ça serait de mon point de vue plus logique. Ça vaudrait mieux que ça vienne après. Donc, nous nous abstiendrons sur chacune de ces AP/CP.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Oui, merci. Donc, là, on va dérouler 12 délibérations, 12 AP/CP. Je reviendrai plus précisément sur chacune par la suite. Néanmoins, je rejoins l'ensemble de mes collègues sur la durée des AP/CP. Une synthèse, pour que tout le monde ait bien en tête ce que ça représente, ces 12 AP/CP : c'est 65 millions d'investissements. Sur ces 65 millions d'investissements ou de financements, il n'y a que 9,8 millions de subventions, ce qui représente 14 %. Donc, aujourd'hui, le déficit non financé représente 56 millions d'euros. Aujourd'hui, on est à 41 millions d'euros de dette, donc sur la durée et pour financer ces investissements vous devrez passer, obligatoirement, par de l'emprunt ça veut dire que dans cinq ans ou six ans, on sera à 100 millions d'euros de dette. Il y a 56 millions d'investissements, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, vous n'avez pas d'autofinancement. Donc, ces travaux passeront obligatoirement par de l'emprunt. Donc, je pense que ces AP/CP, moi, c'est un affichage électoral pour promettre des projets que vous ne saurez pas tenir et que vous prolongerez. Donc, aujourd'hui, si vous voulez les réaliser, et je le souhaite, je ne sais pas si vous arriverez à les réaliser parce que les banquiers ne vont sans doute pas, mais ça va engager la Ville de passer de 41 millions d'euros de dette à quasiment 100 millions d'euros. Donc, je ne sais pas comment vous allez faire, et c'est pour ça que je détaillerai une à une, et pour l'instant, nous voterons contre. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Dautrey. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Oui, effectivement, on votera contre ces AP/CP, l'ensemble des AP/CP, même si ça ne remet pas en question notre intérêt pour le quartier des Bâtes. Ça, c'est important de le souligner. Par contre, il y a deux exemples qui sont frappants dans ces AP/CP. Le premier, c'est la réalisation du city-stade sur les Bâtes, que vous avez inaugurée. Il est livré, les jeunes l'utilisent quotidiennement, et on voit bien que, par le fait de ne plus avoir les moyens financiers, vous êtes obligé d'étaler cette dépense sur deux exercices : 500 000 euros en 2025 et 490 000 euros en 2024. Et le deuxième exemple qui est frappant, c'est les bornes escamotables. Voilà, c'est pareil, alors que vous pouvez le réaliser sur un exercice. Donc, pour toutes ces raisons, on votera contre ces AP/CP.

Monsieur le Maire : Simplement, pour répondre rapidement, c'est le deuxième volet de l'investissement city-stade, et ça concerne notamment les aires de jeux et de musculation sur le parc Louis-Philippe. Ça n'a rien à voir, mais c'est dans la même AP/CP. Lydie, tu veux faire un commentaire là-dessus, globalement ?

Lydie GUÉRIN : Juste rappeler deux choses. La première chose, c'est que ce n'est pas aujourd'hui qu'on est passé à neuf ans, c'était déjà sur des délibérations antérieures. Donc, ça, ce n'est pas d'aujourd'hui. Et la seconde chose, Monsieur Dautrey, si vous aviez consulté le rapport d'orientation budgétaire, tout est bien marqué dedans, et en fait, je trouve que votre argumentation n'est pas tout à fait juste.

Monsieur le Maire : Allez, on va passer au vote. On va passer une par une. Allez, qui est contre ? Madame Gentil, Madame Frétey, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto, Dreux au Cœur, Monsieur Fonseca, Monsieur Alim. Qui s'abstient ? Le reste de l'opposition.

Majorité, 12 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY, Jacques ALIM, Nelson FONSECA et 4 abstentions : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Marie — Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID

Je vous remercie. Allez, on passe, du coup, à l'AP/CP numéro 10 : l'église Saint-Pierre.

10. AP-CP Eglise Saint Pierre — Modification
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Effectivement, pour respecter le principe d'indemnité, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ne tient pas compte des crédits de paiement, considérant qu'il convient de modifier le montant de crédit de paiement dédié au programme « Église Saint-Pierre » en raison de la modification du projet de la DRAC. Donc, il y a une augmentation de la durée et l'étude avec des architectes qui, effectivement, impactent la durée. Je propose au Conseil municipal de modifier les crédits de paiement comme suit, pour un montant de 3 224 310 euros. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme dédiée au programme « Église Saint-Pierre ».

Monsieur le Maire : Monsieur Fonseca, allez-y.

Nelson FONSECA : Oui, petite remarque. C'est assez étonnant de ne pas avoir de subventions pour le financement de cet investissement. Pourtant, il existe quatre leviers que vous semblez méconnaître pour le financement de la restauration d'une église communale. Il y a le financement public, notamment l'État via la direction régionale des affaires culturelles, le financement privé, notamment via la fondation du patrimoine, les aides européennes via le fonds FEDER, et la souscription publique. J'ai donc deux questions. Y a-t-il un caractère d'urgence à réaliser ces travaux, et pourquoi n'y a-t-il pas de subvention ? Merci.

Monsieur le Maire : Simplement, je vais vous répondre. On travaille avec la DRAC depuis très longtemps. On a mis simplement les subventions qui étaient notifiées. Les autres ont un accord en commission, mais n'ont pas été juridiquement notifiées. Donc, pour que vous ayez des chiffres sûrs, on a mis ce qui avait été notifié. Ça va arriver dans les prochains jours, et on connaît bien les subventions, ne vous inquiétez pas, Monsieur Fonseca. Allez, Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Alors, il y a deux choses qui me dérangent et qui me gênent un peu. C'est que cette AP/CP dit qu'il convient de modifier le montant des crédits de paiement dédiés au programme de l'église Saint-Pierre en raison de la modification du projet par la DRAC. Je vous ai posé une question lors d'une dernière délibération, vous m'avez indiqué que les travaux et le montant au niveau de l'église étaient uniquement des mises en conformité et en sécurité vis-à-vis de l'électricité. Je ne vois pas ce que la DRAC a à faire sur un projet de modification quand on parle uniquement de mise en sécurité du système électrique. Ce que j'aimerais bien, c'est que, éventuellement, ce projet-là, vous ne m'avez pas convaincu la dernière fois. Est-ce que vous pourriez nous diffuser et faire savoir ce que vous avez donné à la DRAC pour savoir pourquoi la DRAC a refusé ? Et comment se fait-il qu'on ait un montant de 3,2 millions uniquement pour une mise en sécurité et des travaux d'électricité ? Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Tout simplement, Monsieur Dautrey, c'est la reprise des extérieurs, comme on avait indiqué, plus tout le faisceau électrique, toute la mise en conformité. Simplement, il y a eu un refus de la DRAC sur un point précis. Régis Martin, qui est architecte des monuments historiques, avait proposé de reprendre la tour Saint-Vincent qui n'a jamais été terminée. Vous voyez bien ? Voilà. Et la DRAC locale était plutôt favorable, et la DRAC régionale a donné un non-accord là-dessus. Donc, on a dû revisiter ça, tout simplement. Allez, je continue. Monsieur David.

Maxime DAVID : Écoutez, sur cette AP/CP particulièrement, nous voterons pour, parce qu'il s'agit du patrimoine drouais, et que, même si cette AP/CP va bien au-delà de la fin de ce mandat, je pense qu'il n'y a pas d'enjeu politique là-dessus à préserver notre patrimoine. En plus, il me semble que vous nous aviez dit qu'elle était, effectivement, en danger. En tout cas, elle montrait des signes de dégradation qui nécessitaient une intervention urgente. Donc, plutôt rassuré qu'elle soit prise en main., que l'outil d'AP/CP permet, pour une fois, d'avoir un peu de transparence, au moins sur les montants. Moi, ce

que je regrette, c'est qu'on n'ait pas d'information sur les plages de travaux que vont concerner les 700 000 euros en 2026, en 2027, etc. On voit, par exemple, que le cœur a été restauré. Moi, j'aimerais bien savoir quelles sont les prochaines étapes. Et puis, c'est vrai que vous avez éveillé notre curiosité avec cette rumeur de réflexion de la tour. Donc, sur un sujet comme ça, c'est bien d'être transparent parce que... La question peut légitimement se poser, mais voilà, c'est quand même un petit peu sensible. Elle n'appartient à personne et à tout le monde, cette église. Donc, c'est quelque chose qu'il faut partager. Je trouve que, dans les AP/CP, autant on a les montants, ce qui est pas mal, mais on n'a pas assez d'information sur le fond de chaque projet, d'ailleurs. Donc, vous nous demandez de voter. On se fie à ce qu'on peut pressentir des choses et de ce qu'on voit, mais ce n'est pas à la hauteur de ce qu'on devrait avoir comme information en tant qu'élus.

Monsieur le Maire : Si vous voulez, on peut se réunir, pas forcément au Conseil municipal, mais les élus qui souhaitent venir, avec Régis Martin, qui pourrait faire une présentation, et qui fait un travail vraiment de grande qualité. Simplement, il avait une ambition sur la tour Saint-Vincent. On savait que ça pouvait présenter des problématiques. C'était intéressant. Simplement, la DRAC a une vision un peu différente. Donc, la tour Saint-Vincent, qui n'a jamais été terminée, il faut quand même pouvoir la sécuriser. Au fil des années, les infiltrations, le gel, etc., posent un problème de stabilité. Donc, il va falloir qu'on travaille là-dessus. Allez, Monsieur Gambuto, et après Madame Gentil.

Valentino GAMBUTO : Oui, moi, c'est juste une explication de vote. En ce qui concerne l'entretien du patrimoine, je suis d'accord avec Monsieur David, ça a du sens, mais en même temps, on n'a pas assez de visibilité. Encore une fois, ce que je vous disais au début de la présentation de ces délibérations, on n'a pas assez de détails. Il y a encore des choses qui ne sont pas claires pour nous. On votera donc contre.

Monsieur le Maire : Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Oui, je reprends le propos de Monsieur David, concernant les AP/CP d'une manière générale. On n'a pas de motivation précise des modifications de durée ou de montant. On nous met généralement sur la majorité des AP/CP en raison de l'avancement des travaux. Donc, on ne sait pas si les travaux ont commencé, s'ils ont du retard. On n'a pas de précision sur la justification des modifications de durée et de montant. Et là, concernant l'AP/CP de l'église Saint-Pierre, où, bien évidemment, les investissements sur le patrimoine, nous en sommes favorables. Mais là, vous nous demandez de voter une AP/CP dont on ne connaît pas, comme l'a soulevé Monsieur Fonseca, le montant des subventions. Donc, en fait, on ne sait pas combien ça coûte à la Ville, précisément sur cette AP/CP.

Monsieur le Maire : D'autres observations là-dessus ? Monsieur Homps.

André HOMPS : Moi, je voudrais juste insister sur l'histoire lors des délibérations. Lydie, vous nous dites qu'on a déjà vu ces AP/CP, elles ont déjà été votées. Alors, oui, mais il y a eu une modification du montant des crédits et de leur échéancier. Donc, ça veut dire qu'à partir de là, il y a une situation qui est nouvelle, et la séparer artificiellement au niveau du budget primitif, ce n'est juste pas cohérent et ce n'est pas logique. À partir du moment où elles sont intrinsèquement liées au budget et qu'elles sont modifiées de surcroît, je ne vois pas pourquoi on les voterait avant, séparément, de façon autonome, par rapport au budget primitif. Je ne trouve pas ça logique et un peu trompeur, quand même.

Lydie GUÉRIN : C'est la réglementation. Ce n'est pas nous qui décidons, en fait, c'est la réglementation des collectivités locales.

Aïssa HIRTI : En fait, ce soir, vous vous accordez à nous dire que la tour Saint-Vincent fait partie de cette AP/CP, alors que vous nous avez parlé uniquement de travaux de mise en sécurité électrique. Donc, pour un montant de 3,2 millions, si on enlève la tour Saint-Vincent, la réflexion de la tour Saint-Vincent, ça veut dire que cette AP/CP n'est pas correcte, en termes de montant.

Monsieur le Maire : Si, si, je vous ai donné les explications. Le dossier a été déposé à la DRAC et a été accepté. Donc, voilà. Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Monsieur Fonseca, Monsieur Alim, Dreux au Cœur, Monsieur Gambuto, Monsieur Fontaine. Madame Frétey, aussi ? Levez le bras, si c'est contre ? Non ? Abstentions ? Alors, Florence et Monsieur Homps.

Majorité, 10 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Nelson FONSECA, Jacques ALIM et 2 abstentions : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE.

Voilà, merci. Allez, on passe au point numéro 11 sur le terrain scientifique des Bâtes.

11. AP-CP Terrain synthétique des Bâtes — Modification
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Donc, considérant qu'il convient de modifier la durée et le montant de crédit de paiement dédié au programme « Terrain synthétique des Bâtes » en raison de la modification du coût, suite à l'évolution du projet. Nous passons d'une durée initiale de deux ans à une durée nouvelle de trois ans, pour un montant de 1 021 739 euros. La phase 2, étant réalisée sur l'année 2025, consiste à mettre en place une aire de jeux, plus un strike workout. Je demande donc au Conseil municipal si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme.

Monsieur le Maire : Merci. Le workout. Allez. Monsieur Fonseca.

Nelson FONSECA : Le terrain synthétique des Bâtes a été inauguré le 6 novembre 2024, il y a 145 jours précisément. Normalement, il est risqué d'inaugurer un équipement public avant la réception de fin de chantier, car cette étape marque la validation officielle des travaux et leur conformité aux exigences du marché. Sans réception, l'équipement est toujours sous la responsabilité des entreprises, les assurances ne couvrent pas encore l'équipement, les réserves peuvent être émises lors de la réception. Alors, comment appréhender le crédit de paiement d'un montant de 547 000 euros en 2025 ? Auriez-vous fait une inauguration avant la réception de fin de chantier ? Dans ce cas, vous êtes irresponsable, car vous exposez la collectivité à quatre risques : la responsabilité en cas d'accident, l'absence de garantie légale, la contestation des entreprises, et le risque financier et contractuel. Auriez-vous décalé le paiement de facture de l'année 2024 vers l'année 2025 ? Dans ce cas, il est clair que la gestion des finances de la Ville est mauvaise, et en plus, la collectivité met en difficulté des entreprises locales qui attendent plus de 90 jours pour être payées. C'est irresponsable, c'est grave, et cela nuit gravement à la réputation de la ville. Je voterai contre.

Monsieur le Maire : La réception a été faite. Simplement, il y a des réserves, la seconde phase et d'autres choses. Je pense que vous prenez des positions très fortes avec un monologue très fort, alors qu'en fait, les bases de votre réflexion sont complètement erronées. Pardon, je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur Fonseca. Je ne sais pas trop quoi vous dire. Là, en fait, vous faites une démonstration sur des bases qui sont complètement erronées.

Nelson FONSECA : Vous voulez nous faire croire que le terrain synthétique n'a coûté que 400 000 euros ? C'est une blague ? Et que le workout coûte 500 000 ? Non, mais attendez, c'est une blague !

Monsieur le Maire : Oui, bref. D'accord, si vous voulez. Allez, il y a vos collègues qui veulent parler, aussi. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Je rejoins les propos de Monsieur Fonseca. Lors de l'inauguration du 6 novembre, vous avez déclaré dans Dreux officiel que « le terrain a été livré depuis quelques semaines. » Qui dit « livré » dit « réceptionné. » Donc, pour moi, il n'y a pas de levée de réserve. Madame Guérin, vous nous dites qu'il y a un décalage de près de 500 000 euros, donc la moitié du montant engagé, pour quelques aires de jeux ? Je pense qu'on se moque de nous. Aujourd'hui, vous n'avez pas les moyens

de payer les entreprises. Il faut le reconnaître. Aujourd'hui, pour les entreprises, si ça avait été réceptionné depuis le 6 novembre, l'émission des factures, c'est 30 jours. Donc, vous auriez dû les payer la totalité des factures sur 2024. J'aimerais savoir quel est le montant des intérêts moratoires que va devoir payer la Ville vis-à-vis de ceux à qui on va devoir payer toutes ces factures. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est la même chose. Déjà, il ne faut pas forcément toujours croire la presse, Monsieur Dautrey. Livré et réceptionné, c'est deux choses différentes. Je connais bien Olivier, et ça le fait sourire. Simplement, livré et réceptionné, c'est deux choses différentes. Ce sont des termes juridiques très différents. Ce que je voulais dire, c'est que le terrain a été terminé et que les jeunes du quartier avaient utilisé ce terrain avant réception. En tout cas, ça vous passionne, les Bâtes, manifestement. Allez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Pardon, Monsieur le Maire. Je n'avais pas de question initialement, mais ce que j'entends depuis tout à l'heure mérite plus que les réponses évasives que vous avez données. J'aimerais que vous nous rassuriez sur deux points qui ont été évoqués. La première : avez-vous officiellement réceptionné le terrain ? Et est-ce que le montant... Soyez très clair là-dessus.

Monsieur le Maire : J'ai déjà répondu sur cette question.

Maxime DAVID : Ça veut dire que le terrain synthétique a coûté le crédit de paiement de 2024 de 474 000 euros. Est-ce que c'est ça, la vérité ? Non, mais il faut des réponses. On est en Conseil municipal. On vous pose des questions et il nous faut des réponses.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur Hirti. Votre collègue veut parler.

Maxime DAVID : J'attends votre réponse.

Aïssa HIRTI : J'ai juste une question très simple. Combien a coûté le terrain synthétique ? Tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Allez, Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Pour compléter le propos, je suis d'accord : combien a coûté le terrain synthétique ? Ou qu'est-ce qu'un « workout » ? Peut-être que ça peut donner un éclairage, parce que, là, j'avoue, je ne sais pas ce que c'est. Et de la même façon que pour l'église Saint-Pierre, on ne sait pas si on a reçu des subventions, peut-être de la région, puisque la région finance, ou la FFA, le FFF, ou je ne sais quoi.

Monsieur le Maire : Les travaux ne sont pas commencés, Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Pour le terrain synthétique ?

Monsieur le Maire : L'église Saint-Pierre, vous m'avez demandé.

Sabine FRÉTEY : Non, j'ai dit « comme pour l'église Saint-Pierre. »

Monsieur le Maire : C'est dans le cadre du NPNRU, le terrain synthétique, mais bon, ça a coûté 900 000 euros. C'est ça, l'ensemble, avec le terrain de basket ? C'est ça. Les entreprises sont payées, je vous rassure.

Nelson FONSECA : Non, elles ne sont pas payées.

Monsieur le Maire : Mais si, mais si.

Sabine FRÉTEY : Excusez-moi, mais si ça a coûté 900 000, pourquoi on a une AP à 1 021 000 euros ? C'est quoi, les 200 000 euros d'écart ?

Monsieur le Maire : C'est la seconde phase, le restant.

Sabine FRÉTEY : Je ne comprends plus rien, pardon.

Monsieur le Maire : La seconde partie, c'est la phase numéro deux. C'est tout simplement ça. Allez, on passe au vote. Non, mais je ne sais pas ce que vous cherchez, en fait, c'est très, très simple. On prendra le temps, si vous le souhaitez. Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Les oppositions. Qui s'abstient ? Monsieur David, Madame Scavennec, Monsieur Homps et Madame Archambaudière. Je vous remercie. En tout cas, au-delà des chiffres, c'est un bel équipement et qui a un beau succès dans le quartier. Dès qu'on parle des Bâtes, j'ai l'impression qu'il y a une espèce d'allergie, c'est quand même très surprenant. Allez, Monsieur Dautrey, je ne vous ai pas donné la parole.

Majorité, 10 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Nelson FONSECA, Jacques ALIM et 2 abstentions : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE.

Allez, on passe au point 12 sur le Pôle des Bâtes. Ça va être encore agité.

12. AP-CP Pôle éducatif et culturel des Bâtes
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Effectivement, sur le Pôle éducatif des Bâtes, je propose au conseil municipal de modifier les crédits de paiement comme suit : 30 707 625 euros, notamment sur les crédits de paiement de 2025 de 16 554 438 euros. Les subventions s'élèvent à 7 363 953 euros, et une part de l'ANRU de 2 213 953 euros, et une dotation de soutien à l'investissement local de 150 000 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'AP, sachant que les travaux avancent plus vite que nous le souhaitons.

Monsieur le Maire : Allez, je vous en prie. Allez, Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Moi, j'ai une question. Est-ce que Dreux peut mobiliser le FCTVA, soit le fonds de compensation pour la TVA sur ce projet ? Ensuite, vous demandez une diminution de l'AP, c'est-à-dire, pour simplifier, une réduction de la durée pour payer les travaux afin de pouvoir terminer en 2026 au lieu de 2027, comme initialement prévu. Pour ce faire, et comme nous n'avons pas les moyens mobilisables immédiatement, nous allons donc avoir recours à l'emprunt. Il faudra donc, pour bien comprendre le coût global du Pôle socioculturel et éducatif des Bâtes, les éventuels dépassements budgétaires, comme on fait tous des travaux et on sait que ça peut arriver, l'entretien et l'exploitation des lieux, ainsi que les intérêts de l'emprunt. Depuis 2023, nous avions une subvention à 7 916 567 euros et, aujourd'hui, la subvention est de 7 363 953 euros, soit environ une perte de 550 000 euros. Comment expliquez-vous cette baisse ? Est-ce parce que des aménagements ne seront finalement pas faits ?

Monsieur le Maire : Merci, Madame Frétey. Ensuite, Monsieur Fontaine.

Laurent FONTAINE : Oui, je vous remercie de me donner la parole. J'avais besoin d'une précision suite à un commentaire que j'avais déjà fait en Commission, à savoir que, effectivement, il a été dit, pendant les orientations budgétaires, que ce programme, étalé jusqu'en 2028, se concentrait désormais sur la période 2025-2026. Alors, je suis allé ressortir l'AP/CP de l'année dernière, celui du 11 avril 2024, et l'exercice concerné s'étale sur la période 2024-2026, et je n'ai rien en 2027 ni en 2028. Donc, j'aimerais savoir quels sont les montants de 2027-2028 qui ont été ramenés sur la période 2025-2026 ? Parce que je ne les identifie pas. Effectivement, je vois bien que, sur 2025, il y a un peu plus de six millions. Il y a 16 millions, mais auparavant, l'année dernière, il était prévu 10, donc il y a bien six millions de plus. Mais, une nouvelle fois, je n'ai rien en 2027 et je n'ai rien en 2028. Peut-être que je regarde au mauvais endroit, mais vous allez me répondre.

Valentino GAMBUTO : Moi, je vais vous faire une grande déclaration, Monsieur le Maire. J'aime les Bâtes et j'aime les habitants des Bâtes. Il n'empêche que 30 millions dans ce projet de Pôle éducatif, sans en connaître les contours, et le fait que ce soit concentré sur un investissement aussi court, je vous le dis, je vote contre. Parce que 30 millions, c'est une somme très importante, qui plus est pour une ville qui a des tensions en ce qui concerne ses économies. Je vous avais dit l'autre fois, à titre de comparaison, et il n'y a pas qu'une école, je l'entends bien, mais que le lycée Joséphine Baker qui, sur 18 000 mètres carrés de construction sur cinq hectares, aura coûté 60 millions d'euros avec du nec plus ultra en ce qui concerne le développement durable, la récupération d'énergie, etc. Donc, la somme me semble conséquente. Aurait-on pu faire différemment, moins cher ? Et puis, on aurait aimé savoir de quel projet il s'agit. Donc, oui, j'aime les Bâtes. Oui, j'aime les habitants des Bâtes, mais 30 millions, c'est beaucoup.

Maxime DAVID : De manière identique, le raccourcissement de la durée du projet nous fait le requestionner dans sa pertinence, et surtout dans notre capacité à l'absorber sans mettre en péril, à la fois la stabilité budgétaire et d'autres investissements. Donc, sur le fond, vous sortez la même ribambelle depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, voire plusieurs conseils, que nous n'aimons pas les Bâtes ou que nous faisons une différence entre les Drouais. Honnêtement, c'est ridicule, puisqu'à chaque fois, on vous amène sur le fond des éléments de questionnement tout à fait légitimes, auxquels vous n'apportez jamais de réponse, si ce n'est des moqueries ou des détournements dont vous avez l'habitude. Donc, là, sur un sujet qui emporte 30 millions d'euros, on a le droit de vous poser des questions, et on a le droit, surtout, d'avoir des réponses. Je trouve qu'à chaque fois votre attitude systématique de nous renvoyer dans les cordes, en disant, en plus, qu'on stigmatise ou qu'on n'aime pas tel ou tel quartier, ce n'est pas à la hauteur et, surtout, ça n'apporte pas les réponses que tous les Drouais contribuables ont le droit d'avoir. Merci.

Monsieur le Maire : C'était quoi votre question, du coup ? Parce qu'il n'y a pas de question, là.

Maxime DAVID : Je ne suis pas obligé de poser une question, je vous dis ce que je veux, c'est tout.

Monsieur le Maire : Ah, d'accord. OK. Je peux apporter des réponses sur des non-questions. Monsieur Homps.

André HOMPS : Je veux reposer la question : qu'est-ce qui justifie l'accélération de ce calendrier ? Techniquement, est-ce que ce sont des subventions d'État qui sont contraintes... ou un calendrier qui est contraint, plutôt, par des subventions d'État ? Si oui, expliquez-nous et expliquez-nous bien, parce que le sujet le mérite. Je voudrais également dire que, de même que le début du mandat était surdéterminé par l'équipement public qui a été fait en échange d'Otium, eh bien, la fin du mandat, elle est surdéterminée par cet investissement des Bâtes. Nous n'avons rien contre les Bâtes, bien évidemment, mais le budget est quand même surdéterminé par cet investissement et, on le verra après lorsqu'on parlera du budget primitif, que ça pose quand même un réel problème pour l'avenir. Donc, expliquez-nous pourquoi vous concentrez ce calendrier. Et, quand même, ça donne une impression, Monsieur le Maire, de décision au fil de l'eau et ça ne donne certainement pas l'impression d'une politique constante qui a été définie avec un cap au départ et puis, ensuite, on déroule le plan d'investissement. Là, on a vraiment l'impression que, d'un seul coup, ça tombe et qu'il faut assumer. Pourquoi ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Allez, Monsieur Fonseca.

Nelson FONSECA : Ce projet, on l'hérite du mandat précédent, puisque la mandature précédente avait déjà engagé les premiers frais d'études nécessaires, parce qu'on est, effectivement, tous attachés au quartier des Bâtes et à l'engagement de la commune vis-à-vis de l'État et du NPNRU. Ce qui n'est pas nécessaire, c'est la modification et l'accélération des travaux. Il était prévu de réaliser l'école pour une livraison en 2026, puis les travaux du centre social pour une livraison en 2028, permettant de lisser les investissements sur cinq voire six ans, ce qui était plutôt acceptable pour les finances de la Ville. Vous nous avez indiqué que l'accélération des travaux était liée à un surcoût éventuel des travaux d'un million d'euros, sauf que l'accélération des dépenses impose à la collectivité de souscrire un nouvel

emprunt. Il est indiqué dans le ROB que vous voulez emprunter 15,7 millions d'euros à 3,3 % par an sur 20 ans. En fait, cet emprunt coûte 5 510 472 euros en intérêts. Ça fait 4,5 millions de plus qu'un phasage des travaux. Vous trouvez que c'est géré en bon père de famille ? Moi, je ne trouve pas. Il n'y a clairement qu'une volonté électoraliste de livrer le Pôle des Bâtes, et il n'y a rien pour l'intérêt général. Je voterai contre cette AP/CP.

Josette PHILIPPE : L'accélération des travaux est due à l'accélération du calendrier et, ça, c'est pour tout le monde, mais pour vous, ça peut être un vrai souci. On n'est pas contre les Bâtes, on n'est pas contre le Pôle éducatif. On est contre ce que nous n'avons pas les moyens d'avoir et, je réitère ici ce qu'avait dit Madame la Sénatrice à l'agglomération : elle avait dit au président, sur un sujet qui... Tu avais dit, Chantal, et je la reprends à mon compte : « Quand on n'a pas les moyens de faire, on ne fait pas. »

Aïssa HIRTI : Pouvez-vous nous confirmer, ce soir, le maintien de la fin des travaux pour une ouverture du groupe scolaire en septembre 2025 ?

Jean-Michel POISSON : Si vous voulez que je vous fasse un petit avancement des travaux : le calendrier prévisionnel des travaux permettait, normalement, d'être livrable au mois de juillet 2025 pour une ouverture en septembre. Dans la situation actuelle, nous avons comptabilisé 31 jours d'intempéries depuis le début du chantier. Ce sont des intempéries vérifiées, enregistrées chaque semaine en rendez-vous de chantier, et contrôlées. Par ailleurs, au début du chantier, nous avons rencontré des suggestions complémentaires de fondations, en raison de fondations anciennes de l'Alcatraz, je vais le dire comme ça, subsistant dans le terrain. On a perdu une quinzaine de jours à l'occasion de ces travaux supplémentaires. Voilà la situation du chantier, que l'entreprise tente de résorber de façon à ce que l'ouverture puisse être maintenue à la rentrée. Ce n'est pas gagné.

Monsieur le Maire : Alors, simplement pour petit rappel : je crois que c'est Monsieur Fontaine qui avait fait une remarque sur les subventions. Dans les subventions que vous voyez sur le tableau, il y a des subventions qui ne sont pas inscrites parce que ce n'est pas inscrit dans les subventions en tant que telles. Simplement, vous avez, en plus des subventions prévues, 1,4 million de la CAF qui sont déjà fléchés et sur lesquels on a eu confirmation. Et on est en train de négocier, avec, notamment le centre social et d'autres structures, 800 000 euros de plus. Donc, en réalité, la subvention est plus importante. Simplement, le Pôle des Bâtes, ce n'est pas qu'une école, vous l'avez compris. C'est une crèche, c'est une bibliothèque, c'est la mairie de quartier, une salle polyvalente qui va servir, au-delà des élèves, à tous les habitants des Bâtes. Voilà. Résumer ça comme ça, c'est un petit peu embêtant. Simplement, effectivement, on a investi sur ce complexe parce qu'on pense que les Bâtes le mérite et que ça va être un élément structurant du quartier. Je vous rappelle quand même qu'on ne fait pas n'importe quoi, parce que tous ces investissements sont prévus dans le cadre des négociations avec l'État. L'État n'a pas vu chez nous de trucs exorbitants. Simplement, c'est que, effectivement, on a l'occasion de créer un nouveau bâtiment. Alors, à l'origine, effectivement, on devait créer différents bâtiments pour différentes structures, mais on a décidé de tout regrouper pour des économies. Et quand vous voyez la consommation des écoles actuellement sur les Bâtes, c'est assez hallucinant, donc on a préféré avoir quelque chose de très, très bon niveau. Tant mieux pour les 575 élèves des Bâtes et pour les équipes pédagogiques, qui sont tout à fait ravis et complètement investis dans le projet. Voilà, tout simplement. On en profite parce qu'une école, ça coûte moins cher dans le cadre de l'ANRU ou du NPNRU. Je vous rappelle que Condorcet, Ferdinand Buisson sont des écoles maintenant de bon niveau, grâce notamment aux interventions de l'État, de la région, aussi, à l'époque. Donc, voilà. C'est qu'on ne fait pas n'importe quoi. L'État, effectivement, nous met la pression sur l'accélération des travaux. On a aussi un sujet sur les enclavements du quartier vers Les Fenots. Alors, je ne vais pas en parler parce qu'un élu est concerné par ces problématiques-là, à titre personnel. Mais, c'est un sujet sur lequel, effectivement, l'État nous met la pression parce qu'il y a un enjeu de quelques millions d'euros, voire quelques enjeux sur de la négociation. Je ne vais pas aller plus loin, mais l'État a des contraintes et on sent bien que l'État a envie d'avancer très vite sur ses NPNRU, parce que, dans quelques années, dans quatre ans, dans trois ans, on n'est pas certain de pouvoir honorer, au niveau de l'État, les subventions. Je vous rappelle que plus de 80 % des opérations sont lancées dans le cadre du NPNRU, parce qu'on suit le rythme. Et je serais ravi que l'école ouvre en septembre ou en janvier, peu importe,

d'ailleurs, mais c'est une bonne nouvelle pour les élèves parce qu'on a besoin de réinvestir sur les élèves. Les familles, c'est notre politique. Que ça plaise ou que ça ne plaise pas, c'est une chose, mais simplement, on assume les choses parce qu'il faut que ça reste de bon niveau, et je pense que les habitants, les élèves des Bâtes, parce qu'il y a des demandes de dérogation, ont besoin de ce genre d'infrastructures. Voilà, je passe au vote. Monsieur Fontaine, allez-y.

Laurent FONTAINE : C'est rare que je reprenne la parole, mais je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est rare que je vous autorise.

Laurent FONTAINE : Ma question ne concernait pas les subventions... En fait, ma question, c'était, assez sérieusement, de savoir quels étaient les montants 2027-2028 qui étaient ramenés sur la période 2025-2026. Parce que, une nouvelle fois, quand je regarde l'AP/CP du 11 avril 2024, je n'ai pas de montant ni sur 2027, ni sur 2028, et cet AP/CP du 11 avril 2024, il a bien un montant global de 30 millions.

Lydie GUÉRIN : Effectivement, c'était dans le PPI que ça avait été noté, le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur le Maire : Ça a été revu, effectivement, dans le cas de l'avenant numéro 1. Si vous m'autorisez, je passe au vote ? Ah, pardon, Monsieur Homps. Je vous en prie.

André HOMPS : C'est juste pour dire que « l'État nous met la pression », c'est un peu court comme explication. On est en Conseil municipal...

Monsieur le Maire : Si vous voulez, je vous montrerai le courrier que j'ai reçu du préfet, qui est assez désagréable là-dessus.

André HOMPS : Oui, ça mériterait une réponse plus factuelle.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas le publier, mais si vous voulez le voir, je vais vous montrer comment il évoque les choses. Je ne dis pas n'importe quoi, Monsieur Homps. Si vous voulez, je vous offre un café, je vous montrerai le courrier. Ce n'est pas forcément très agréable, c'est ça que je voulais vous dire. Je ne dis pas ça dans le vent. Il y en a d'autres. Je peux vous montrer des choses où, en plus, l'ANRU met son nez dedans et a des nouvelles exigences. Ce n'est pas facile de traiter avec eux. Allez, dernière intervention.

Valentino GAMBUTO : Oui, c'était juste sur votre intervention lorsque vous dites : « On fera la rentrée en septembre ou en janvier. » À ma connaissance, quand on ne fait pas une rentrée en septembre, on part directement au septembre de l'année d'après.

Monsieur le Maire : Non, c'est déjà arrivé.

Valentino GAMBUTO : Je dis à ma connaissance. Je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais en plus, le changement d'école pour des élèves, etc.

Monsieur le Maire : C'est quelque chose qu'on a évoqué avec les équipes pédagogiques, effectivement.

Valentino GAMBUTO : Ce n'est pas au même format, ça ne me semble pas très logique. Après, j'ai envie de dire que, lorsque Monsieur Poisson dit : « On les pousse pour accélérer pour que ce soit fait à la limite. » Alors, là, c'est plutôt l'entrepreneur qui vous parle. C'est qu'il y a des moments où, peut-être, il faut savoir accepter les retards plutôt que les malfaçons et donc, ne poussez pas trop si c'est juste pour arriver à un délai et après se retrouver avec des travaux mal faits.

Monsieur le Maire : Vous connaissez les chantiers, il faut être présent. Jean-Michel et les équipes sont présents toutes les semaines. Simplement, on essaie de tenir un rythme. Après, sur l'entrée en janvier, les équipes pédagogiques et les professeurs ne voient pas de difficultés si les choses sont prêtes. On ne forcera pas, il n'y a pas de sujet. C'est quelque chose qui a été évoqué avec eux depuis très longtemps. Je passe au vote, du coup. Alors, qui est contre ? Est-ce que c'est le même vote que tout à l'heure ? OK, vous notez, c'est bon ? Alors, je vais répéter : Madame Gentil, Madame Frétey, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto, Dreux au Cœur, Monsieur Alim, et Monsieur Fonseca. Qui s'abstient ? Alors, Monsieur David, Madame Scavennec, Monsieur Homps et Madame Archambaudière.

Majorité, 12 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY, Nelson FONSECA, Jacques ALIM et 4 abstentions : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID

Voilà. Allez, on passe à « cours d'école », du coup, AP/CB.

13. AP-CP Cours d'écoles durables
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Donc, considérant qu'il convient de modifier le montant des crédits de paiement dédiés au programme des « cours d'école durable », en fonction de l'avancement des travaux et de procéder au lissage des crédits, je propose au Conseil municipal de modifier les crédits de paiement comme suit : le montant global de l'AP étant de 2 220 000 euros, et une durée qui ne change pas. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme dédié au programme « cours d'école durable » à sortie des crédits de paiement ? Lors de la commission, vous avez demandé quelles étaient les écoles prochainement concernées : en 2025, il s'agit de l'école élémentaire Saint-Exupéry ; en 2026, l'école Godeau ; et en 2027, Paul-Bert.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David ?

Maxime DAVID : Typiquement, sur ce projet, de la même manière que pour l'église Saint-Pierre, on est tout à fait pour. En plus, ce sont des sommes qui sont relativement raisonnables pour un budget, lorsqu'il est bien géré. Du coup, pas d'inconvénient là-dessus. Simplement, à veiller à la bonne réalisation des travaux, parce que, si c'est pour refaire les cours dans quelques années parce qu'elles ne sont pas forcément très bien faites… Si je vous dis ça, c'est que j'ai eu quelques échos. (Je tairai). Mais en tout cas, voilà. C'est une bonne chose sur le principe, mais veillons à ce que ça soit bien fait.

Josette PHILIPPE : Je voudrais savoir combien de cours ont déjà été faites parce que, au tout début du mandat, et j'étais encore dans votre majorité, et j'avais soutenu le projet de cour Oasis. C'était innovant. Il y en avait deux à ce moment-là, c'était le début. Et tous les ans, il devait y en avoir une. Je voudrais savoir, n'ayant pas eu les informations depuis les deux premières, combien il y en a eu de faites, et quels sont les noms des écoles qui ont pu bénéficier de ça ?

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Il y avait Monsieur Gambuto ? J'oublie quelqu'un, non ? Monsieur Gambuto, allez-y. Ah, Madame Frétey, vous avez levé la main après, je ne suis pas discourtois.

Valentino GAMBUTO : Vous expliquez que c'est un vote qui va être difficile pour nous, pour les raisons que je vous avais expliquées tout à l'heure, à savoir des priorités qui ne sont pas forcément celles qu'on aurait choisies. Parce que les cours d'école telles qu'elles sont... le projet, c'est quelque chose qui est vraiment superbe et qui est indiscutablement intéressant. Alors qu'en même temps, il y a d'autres priorités, notamment pour les écoles, qui nous semblent plus importantes, qui ne sont pas, d'ailleurs, simplement de l'investissement, mais on reparlera du soutien scolaire. Mais aussi, les fournitures scolaires, la sécurité pour les enfants, pour les enseignants, etc. C'est des choses sur lesquelles il faut investir. Après, c'est vraiment quelque chose qui va tellement dans la logique du développement

durable et du confort des enfants qu'on est un petit peu tiraillé entre les deux. Donc, je vous explique un vote entre-deux qui sera une abstention, en ce qui me concerne.

Sabine FRÉTEY : J'ai failli perdre le fil, du coup. Donc, il y a deux écoles qui ont été faites en 2024, c'est ça ? Après, on a Saint-ex, 2025, Godeau et Paul-Bert. Il me semble qu'à la commission, Monsieur Leroux avait dit jusqu'à six écoles jusqu'à 2026.

Monsieur le Maire : Vous faites la réponse pour la majorité, merci, Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Non, mais du coup, voilà, j'aimerais bien savoir pourquoi, finalement, il n'y en a pas six. Et, autre chose, je sais, parce qu'en commission, on l'a déjà vu pour les écoles précédentes : ce sont des cours durables qui sont très subventionnées. Et, encore une fois, je suis un peu triste de ne pas voir ces subventions parce que, du coup, on a l'impression que ça nous coûte deux millions alors que pas du tout.

Sébastien LEROUX : En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que ça se déclenche avec un travail en commun avec les écoles. Nous ne le décidons pas seuls. Il y avait l'exemple de la cour de l'école Godeau, par exemple, qui n'a pas pu se faire immédiatement. Le périmètre était un peu compliqué, il fallait sauvegarder l'arbre. Et puis, il y avait des problématiques. Ça faisait partie des prévisions. D'autre part, il y avait la première qui s'est faite, c'était la phase de test : l'école Louise Michel avec quelques complications. On n'a pas été aidés au départ, mais malgré tout, ça prend forme. Ensuite, là, actuellement, c'est la cour de l'école Saint-Exupéry qui est en cours. Alors là, on est sur les phases d'études. La direction de l'école a été effectivement consultée. Les travaux vont démarrer, je crois, en juin, sur la phase de l'été. Et il y aura une deuxième phase de travaux qui va se terminer... Là, on est plus sur la plantation des arbres. Donc, à l'automne, en octobre-novembre. Normalement, c'est comme ça que c'est prévu sur la phase de Saint-Exupéry. Évidemment, dans les cours, il y a celle de l'école des Bâtes, qui est intégrée dans la nouvelle. On parle du bâti, mais il y a aussi la cour de l'école, ça fait partie des programmes. Donc,évidemment on va dérouler ça se fait sur plusieurs années, c'est 500 000 euros à peu près par an. L'objectif c'est évidemment de contiunuer, il y a Paul Bert qui va faire l'objet de rénovation, on traitera la cour également. C'est normal, on est dans le timing.

Arnaud DAUTREY : Bien sûr qu'on est pour la rénovation des écoles, comme on l'est pour les Bâtes. Moi, j'ai deux questions : Pourquoi maintenant et que maintenant ? Vous engagez sur huit ans et, moi ce qui me surprend, et je reprends la question qui vous a été posée précédemment, c'est qu'il n'y a aucune subvention sur la cour Oasis. Comment se fait-il ? Aujourd'hui, on engage deux millions d'euros, c'est très bien, mais on nous engage jusqu'en 2031, en sachant que les travaux ne pourront être faits, et ne sont faits dans les écoles qu'en période de vacances scolaires, donc en juillet-août. Moi, je me pose la question, Monsieur le Maire. Comment se fait-il ? Aujourd'hui, on engage deux millions d'euros, c'est très bien, mais on nous engage jusqu'en 2031, Donc, si vous pouvez me répondre juste sur les subventions, car je ne sais pas si vous me répondrez sur autre chose, comme vous ne répondez pas depuis le début. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Les subventions, globalement, c'est la Région Centre et l'agence de l'eau, mais l'agence de l'eau a un fonctionnement extrêmement particulier. On travaille avec eux en confiance depuis des années, à la Ville et à l'Agglomération, sur des enjeux financiers énormes, et ils ont toujours respecté leurs engagements de principe, suite à l'assemblée générale qui se réunit avec des élus, des experts pour voter, par chapitre, les subventions. Donc, ça marche comme ça chez eux, c'est très spécifique, c'est vrai. Et la région s'est engagée aussi sur un plan pluriannuel, sur un accompagnement. Donc, effectivement, tant qu'on est pas notifiés, parce que nous sommes des gens sérieux, on ne vous met pas les sommes. Mais, simplement, ils n'arrivent jamais qu'ils ne respectent pas leurs engagements. Sachant que, sur les QPV, dans les écoles des QPV, on peut aller jusqu'à 70 % de subventions. Donc, ce sont des subventions importantes. Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur est contre. Qui s'abstient ? Alors, Madame Gentil, Madame Frétey, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto, Madame Archambaudière, Monsieur Fonseca, Monsieur Alim. Merci.

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN,
8 abstentions : Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA, Jacques ALIM

Allez, on passe à Paul-Bert, c'est ça ?

14. AP-CP Rénovation du groupe scolaire Paul Bert
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Considérant qu'il convient de modifier la durée et le montant de crédit de paiement dédiés au programme de rénovation du groupe scolaire Paul-Bert, en fonction de l'avancement des travaux, je propose au Conseil municipal de modifier les crédits de paiement comme suit : trois millions d'euros, de passer d'une durée de trois à quatre ans. Les travaux en 2024 n'ayant pas débuté, on a un décalage d'une année. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation du programme et de crédit de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Allez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Là encore, typiquement, il nous manque des informations parce que concrètement, « rénovation du groupe scolaire Paul-Bert », ça veut tout dire et ne rien dire. La seule information qu'on a, c'est un budget global de trois millions d'euros sur deux années de travaux. Moi, je me pose la question : avec trois millions d'euros, qu'est-ce qu'on fait comme rénovation ? On a entendu, dans des précédents conseils, qu'aucun des bâtiments de la ville, les 180, n'avait bénéficié d'une rénovation énergétique complète. Est-ce que là, il s'agit d'une rénovation énergétique ? Vu les montants, je n'ai pas l'impression. Et dans ce cas-là, pourquoi entamer ces travaux et ne pas faire coup double et engager cette école dans une trajectoire de conversion énergétique ? J'ai déjà la réponse à ma question, puisque vous ne me les donnez pas, je les trouve moi-même. Elles ne sont pas dures à trouver : si on ne le met pas, c'est qu'on n'a pas l'argent parce qu'on l'a mis ailleurs. Donc là, concrètement, il aurait fallu nous donner plus d'informations. Moi, je ne sais pas quoi voter quand je ne vois que ça.

Carine GENTIL : En tout cas, sur trois millions d'euros et une AP/CP qui, du coup, au lieu de trois ans, passe sur quatre ans, vous faites un beau cadeau à votre successeur qui va devoir payer 1 975 000 euros et qui va payer la tranche la plus élevée. Puisque, effectivement, on a financé 0 euro en 2024. Et dans ce montant de trois millions d'euros est incluse la cour Oasis ? Oui ? Non ? Non, ce sera en plus.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le même budget, c'est parce qu'il y a des AP/CP, mais bon, bref. Allez, Monsieur Gambuto. Pardon, après Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Oui, je vais faire court, je vous laisse la main juste après. Une nouvelle fois, pas de subvention pour l'école, donc il ne doit pas y avoir tellement de travaux énergétiques qui doivent être faits. Je suis surpris qu'il n'y ait aucune subvention sur cette AP/CP. Au global, comme disait Madame Gentil, les emprunts vont devenir un trou sans fond. Et on n'en est qu'à notre cinquième AP/CP. Il en reste encore sept.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey, il y a de la DPV, et puis il y a des communautés énergiques qui vont venir in fine après les travaux. Après, si vous voulez toujours dire la même chose... Simplement, ce sont des AP/CP. Les AP/CP, on ne met pas forcément toutes les subventions qui ne sont pas encore notifiées. Je peux répéter 10 fois la même chose si ça vous amuse. Je l'ai répété encore une fois. Monsieur Gambuto, allez-y, parce que c'était à vous avant.

Valentino GAMBUTO : J'ai une déclaration : j'aime beaucoup les élèves de Paul-Bert, j'aime beaucoup les habitants de Prod'homme. J'aime beaucoup tous les gens qui sont tout autour, j'aime beaucoup les

enseignants de Paul-Bert, mais comme ce n'est pas clair et que la somme est importante, nous voterons contre.

Monsieur le Maire : En fait, simplement, pour mémoire, on en a déjà parlé, mais je ne sais pas si vous vous en souvenez. C'est suite à l'ensemble des diagnostics sur les bâtiments publics, notamment pilotés par la Banque des Territoires. Ce n'est pas quelque chose qui sort du chapeau, mais on l'a déjà dit, on le répète. Et donc on essaie, effectivement, d'orienter nos choix sur les bâtiments prioritaires, du style, à l'époque, le Palais des Sports, qui est très énergivore. Madame Frétey ?

Sabine FRÉTEY : Simplement une petite précision pour être bien claire : la rénovation de l'école va coûter trois millions d'euros et la cour, 500 000 ?

Monsieur le Maire : On a dit que c'était une moyenne, effectivement.

Sabine FRÉTEY : Oui, oui, en moyenne.

Monsieur le Maire : Donc, vous n'aimez pas les gens de Paul-Bert, c'est ça ? Non, je plaisante. Je plaisante ! Allez, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Vous avez évoqué l'audit, qu'on attend toujours. Vous vous êtes engagé en Conseil municipal à ce que votre directeur général nous transmette l'audit. Ça nous aurait permis... Parce que, dans l'audit, je suppose qu'il y a aussi des estimations de coûts. Donc, ça serait bien qu'on puisse en disposer, de cet audit.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'estimation de coûts des travaux, mais c'est un diagnostic énergétique des bâtiments publics, effectivement.

Aïssa HIRTI : Il n'y a peut-être pas de coûts, mais il y a la consommation énergétique des bâtiments, de voir quel bâtiment est énergivore par rapport à d'autres, est-ce que celui-ci est plus prioritaire par rapport à d'autres, etc. Donc voilà, on attend ce document et on votera contre cette rénovation. En fait, sur votre mandat, vous n'aurez fait qu'une étude sur le groupe scolaire Paul-Bert. Vous n'aurez rénové aucun bâtiment sur le mandat.

Monsieur le Maire : On ne peut pas me dire qu'on crée un bâtiment scolaire, et puis après que ce n'est pas bien, et puis, en même temps, qu'on n'a rien fait. Bon, ça devient compliqué, quoi. Allez, c'est bon, on a fait le tour ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Alors, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto, Dreux au Cœur, Monsieur Alim. Qui s'abstient ? Alors, Madame Gentil, Madame Frétey, Monsieur David, Madame Scavennec, Monsieur Homps, Madame Archambaudière. Merci. Allez, on va faire une petite pause. Je vais suspendre la séance quelques minutes, histoire de se laver les mains, pour ceux qui veulent. On reprend vers moins 10 ? Merci.

Majorité, 9 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Jacques ALIM et 7 abstentions : Carine GENTIL, Sabine FRETEY, Marie — Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA

Allez, je vous laisse le temps de vous réinstaller, si vous voulez bien. 20 h 49, on reprend cette séance, si vous voulez bien, avec le point 15. Lydie, si tu veux bien, le point 15, AP/CP, déviation, l'ancien sanatorium.

15. AP-CP Travaux de déviation de l'ancien Sanatorium
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Tout à fait, merci. Considérant qu'il convient de modifier la durée et le montant des crédits de paiement dédiés au programme de travaux de déviation de l'ancien sanatorium, en fonction

de leurs avancements, le montant global de l'AP est de 1,5 million d'euros. La durée initiale étant de trois ans, elle passe à une durée de quatre ans. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de cette AP/CP.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? Monsieur Dautrey ?

Arnaud DAUTREY : Oui, j'ai une constatation. Une fois de plus, il n'y a pas de subvention ni d'autofinancement. Donc voilà, on va attendre pour financer les travaux de cette déviation. Ce qui me surprend, c'est que je crois que les appartements du sanatorium sont livrés fin 2026. Et là, on rajoute un an sur les travaux pour 400 000 euros en 2027. Donc, les travaux seront faits... La voirie sera terminée après la réception du sanatorium, donc les riverains vont devoir attendre un an de plus ? Voilà, merci.

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Plusieurs remarques. La première, c'est que... Et ça, je me rappelle vraiment vous l'avoir entendu dire, le projet sanatorium ne devait rien coûter à la Ville. Là, finalement, il se trouve qu'il faut faire cette voie d'accès, soit. C'est quand même un projet qui est colossal, qui emporte 228 logements, donc qu'on fasse une voie et que la Ville prenne sa part, ça ne me choque pas tant que ça. Par contre, on l'a dit, il y a à la fois des retards... Enfin, en tout cas, il y a un calendrier qu'on ne comprend pas trop, puisque... Je comprends, moi, d'ailleurs, pourquoi ça n'a toujours pas commencé. Et la question la plus importante pour moi, c'est celle du tracé de cette voie d'accès, parce que j'ai le sentiment qu'il y a eu quelques incertitudes, quelques flottements. Il existe un chemin communal qui est existant, est-ce que c'est sur ce tracé-là que va demain se construire la voie d'accès goudronnée ? Est-ce que c'est une autre ? Est-ce qu'il y a des litiges qui l'empêchent ? Enfin, bref, est-ce que vous pouvez donner plus d'éclaircissements sur le tracé de cette voie, s'il vous plaît ?

Valentino GAMBUTO : J'ira juste un peu plus loin, Monsieur le Maire, en ce qui concerne le projet et le coût global, puisque là, on intervient... Je sais qu'on est là pour parler des AP/CP, mais finalement, comme on se retrouve quelques fois, ou à chaque fois, avec des désavancées sur le projet, des choses qui ne se sont pas concrétisées, semble-t-il, avec quelques partenaires qui avaient lâché au début, et je ne sais pas s'ils ont été remplacés. Où on en est ? Et pas forcément où on en est seulement au niveau du projet, mais financièrement, en quoi on est engagé, à combien et sur quelle durée, autre que la partie de déviation, qui coûte quand même un million ?

Josette PHILIPPE : J'ai le souvenir d'une réunion publique sur le site où, effectivement, vous aviez dit que ce moyen de locomotion n'allait rien coûter à la ville, que ce n'était presque rien. Sachant que « presque rien », c'est toujours beaucoup plus que rien. C'est une réunion publique à laquelle on n'était pas invité, mais on est venu quand même. Je suis d'accord avec Monsieur Dautrey, on nous a fait un barrage, mais on est quand même...

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris. « Moyen de locomotion », c'est-à-dire ?

Josette PHILIPPE : La route ! Ben oui, non, mais il faut...

Monsieur le Maire : Allez-y, lâchez-vous.

Josette PHILIPPE : Donc, ce que vous avez dit, vous l'avez dit en connaissance de cause ou il s'est passé des choses entre deux, pour que ça ne coûte rien et que maintenant ça coûte cher ? Vous savez, moi, je ne suis pas une spécialiste des chiffres, mais là, on arrive, depuis tout à l'heure, on parle de sommes qui sont colossales et qui vont durer sur des années. Il y a des trucs qui se terminent en 31... Enfin, je ne sais pas, c'est quand même, sans être spécialiste... Là, heureusement, il y en a plein, mais il y a deux... Il y a le cabinet, il y a la nouvelle directrice. Donc, je ne vois pas pourquoi vous ne répondez pas plus clairement aux questions, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Là, j'écoute vos questions, je n'ai pas encore commencé à répondre sur cette AP/CP. Monsieur Fonseca ?

Nelson FONSECA : Effectivement, vous avez organisé plusieurs réunions de concertation, notamment avec notre collègue Ratko. Il semble que ces réunions de consultation, elles sont un petit peu difficiles. Et puis on a vu dans la presse que les habitants de ce quartier se sont exprimés défavorablement face aux solutions que vous souhaitez apporter. Moi, je voudrais préciser qu'on a mené une étude de circulation — j'étais encore adjoint au maire à l'époque — par un cabinet mandaté par la Ville, bien sûr, qui indique que la circulation va être multipliée par cinq dans le hameau des Bas Buissons. Donc, je pense qu'il faut une vraie solution pour ces habitants de Dreux. Je pense qu'il faut une vraie solution. Pour moi, c'est la création d'une nouvelle voie, au carrefour de la rue Jean-Grosdemouge jusqu'à la rue de la Muette. Ça fait environ un kilomètre de route. Et on sait qu'une route simple, sans les acquisitions foncières, je vous le concède, Monsieur le Maire, ça coûte à peu près un million d'euros. Si on veut quelque chose de plus important, un kilomètre de route aménagée, avec des voies cyclables, c'est entre 2,5 et 3 millions d'euros. Donc, même question que mes collègues, quel projet est retenu avec une AP/CP à un million d'euros ?

Monsieur le Maire : Une question ? Non ? Effectivement, le projet du sanatorium et du préventorium, c'est un projet qui avoisine les 100 millions d'euros — 100 millions privés — et sur lequel, effectivement, sur les 228 maisons en duplex qui ont été créées dans les bâtiments historiques, qui vont être créées, il n'en reste qu'une à vendre sur les 228. Donc, c'est un beau succès commercial, et tant mieux pour la Ville, c'est un très beau projet. Je vous rappelle quand même que ça fait 35 ans qu'on se demande ce qu'on va en faire. Alors avant, c'était l'hôpital, après on a racheté, etc. Il s'avère que sur le préventorium, sur la partie hôtellerie, effectivement, l'explosion des taux d'intérêt a mis une parenthèse sur ce projet-là. C'est toujours en cours, on discute toujours avec eux, mais effectivement, sur l'hôtellerie de luxe, deux points, ça change l'équilibre du projet. On peut être patients, on a patienté pendant 35 ans sur le sanatorium, ça voit le jour, c'est une très bonne chose. Sur l'AP/CP, effectivement, c'est quand même difficile de créer une nouvelle voie, surtout quand on n'est pas propriétaire de tout le foncier. Il y a une négociation qui est en cours avec différents propriétaires. Certains sont très coopératifs, d'autres sont un peu plus exigeants. Mais pourquoi, à l'époque, on ne pensait pas créer de nouvelles voiries ? Tout simplement, qu'on considérait que le sanatorium avait vécu avec 1 000 personnes sur le site, et donc avec des gens qui travaillaient tous les jours, et donc énormément d'allers-retours sur les voiries existantes. Suite aux différentes réunions avec les riverains, ils ont émis le souhait de pouvoir rester dans cette tranquillité qu'ils ont acquise depuis des années, et donc on a fait le choix, effectivement, de pouvoir créer une nouvelle voie. Elle n'est pas parfaitement dessinée aujourd'hui, parce que ça dépend aussi des propriétaires fonciers. Je rappelle qu'on a réhabilité un chemin vicinal pour que les camions, notamment de chantier, puissent accéder au site et ne pas embêter les riverains sur ce secteur-là, tout simplement. Alors après, sur un projet de 100 millions d'euros, si on met un million d'euros, franchement... C'est toujours un million d'euros, mais il faut quand même percevoir ce que ça représente pour nous en termes de rentrée fiscale, et c'est notamment pour ça qu'on a arrêté l'abattement de deux ans de non-taxe foncière, parce qu'il me semble que les gens qui achètent entre 6 000 et 7 000 euros le m2 peuvent payer dès la première année une taxe foncière. Comme Domitis, comme le Parc Louis-Philippe... Ça me semble tout à fait cohérent et ce serait quasiment une mesure de gauche. Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur, Monsieur Alim, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto. Qui s'abstient ? Le reste des oppositions. Je vous remercie.

Majorité, 9 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Jacques ALIM, et 7 abstentions : Marie- Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID, Carine GENTIL, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA

On passe au point 16 : Travaux ponts rues Petitpas et Pastre.

16. AP-CP Travaux ponts rues Petitpas et Pastre
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Merci. Considérant que, pour respecter le principe de l'annualité et l'équilibre budgétaire de la section d'investissement, on ne tient compte que des crédits de paiement ; considérant qu'il convient de modifier les crédits de paiement dédiés au programme Travaux Petitpas et Pastre en fonction de l'avancement des travaux, le montant global est de 1,6 million d'euros, les travaux Petitpas ont débuté en 2024, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'AP/CP des ponts Petitpas et Pastre.

Monsieur le Maire : Madame Philippe ?

Josette PHILIPPE : Je sais que je n'entends pas toujours très bien, mais vous avez dit que les travaux du pont Petitpas avaient commencé ?

Lydie GUÉRIN : Oui, l'étude.

Josette PHILIPPE : Ah, l'étude ?

Lydie GUÉRIN : Oui,

Josette PHILIPPE : Ah… Ah, oui. Eh bien, écoutez, moi je ne connais pas l'étude, mais je peux vous dire qu'il faut le réparer d'urgence.

Monsieur le Maire : Vous allez voter pour du coup, c'est bien. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Moi, je suis tout à fait pour qu'on rénove nos infrastructures, simplement, je m'étonne aussi de la lenteur. C'est-à-dire que ce pont, notamment rue Petitpas, il a été signalé comme menaçant il y a déjà des années et là, on en est à peine à commencer les travaux. On est capables de faire des chantiers pharaoniques, qui dépensent des millions d'euros d'argent public, comme ça. Et là, pour un pont qui menace de s'effondrer, on prend au moins trois ans pour lancer le chantier, donc je m'interroge un peu. Bien sûr, on votera pour, mais ça m'interroge.

François JAGUIN : Je vais apporter quelques petites précisions, notamment sur le pont Petitpas. Effectivement, ce pont présente des faiblesses identifiées depuis quelques années et ça, je ne vais pas aller à l'encontre de ce que vous avez tous dit. Simplement, on a quand même engagé des travaux de renforcement en urgence, qui ne mettaient pas en péril le passage des véhicules légers — je vous rappelle que la rue est limitée à 3,5 tonnes. Après, vous n'êtes pas sans savoir que des véhicules plus lourds enfreignent le Code de la route. Malheureusement, on ne peut pas y faire grand-chose, si ce n'est les verbaliser, et ça, c'est du devoir de nos forces de l'ordre, qu'elles soient municipales ou nationales. On a des contrôles aléatoires, c'est vrai, mais vous connaissez l'étendue de la voirie à Dreux, et nos policiers ne peuvent pas être partout, devant chaque véhicule contrevenant. Josette, je vais te répondre. Concernant les travaux, ils ont bel et bien débuté. Ce sont des travaux préparatoires, qui étaient établis pour une durée de six semaines. Les travaux préparatoires sont terminés et la phase réelle va s'engager début avril, mi-avril au plus tard, pour une durée de huit à dix semaines. Bien évidemment, durant ce temps, la route sera barrée. L'accès aux propriétés sera maintenu, notamment pour l'immeuble où il y a les garages : l'accès se fera par la rue Saint-Martin, avec autorisation, bien sûr, d'entrée et de sortie par la rue Saint-Martin. Et puis, pour le reste, interdiction de circulation, avec des arrêtés pris en la matière, et interdiction de circulation aux piétons, en principe, qui devront faire un petit détour, mais bon, marcher un petit peu plus pour rendre une sécurité plus évidente, je pense que chacun comprendra.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey, et puis après, Monsieur Gambuto.

Arnaud DAUTREY : Merci, François, pour ces explications. Moi, je conteste... je constate — si je conteste, je conteste aussi, vous avez dû le voir depuis ce soir —, par contre, je constate qu'il n'y a à

nouveau aucune subvention. François, tu nous as dit que les travaux vont durer huit semaines, c'est ça ? J'ai une AP/CP de trois ans. J'ai du mal à comprendre comment on passe de huit semaines à trois ans.

Arnaud DAUTREY : Alors, le deuxième pont va être très long, dans ce cas-là.

Monsieur le Maire : Et il n'y a pas de subventions. Allez, Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Vous ne vous êtes pas demandé pourquoi il n'y avait pas de subventions ?

Monsieur le Maire : Parce que pour les ponts, il n'y en a pas tout simplement.

Valentino GAMBUTO : Je tiens à vous dire que j'aime les habitants de la rue Petitpas...

Monsieur le Maire : Mais spécialement eux !

Valentino GAMBUTO : Et ceux de la rue Pastre. Alors, par habitude, pour les raisons qu'on vous indiquait, on vote contre à partir du moment où on ne connaît pas précisément les tenants et les aboutissants, mais là, s'agissant d'un problème de sécurité manifeste, on s'abstiendra. J'explique le vote pour que vous compreniez qu'il n'y a pas de cohérence entre ce vote et les autres.

Monsieur le Maire : Très bien. Il y a d'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur, Monsieur Fonseca, Monsieur Alim. Qui s'abstient ? Le reste des oppositions. Non. Monsieur David vote pour, et Madame Scavennec.

Majorité, 8 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Jacques ALIM et 6 abstentions : Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Merci. Point 17 : Voirie Saint-Martin.

17. AP-CP Travaux de voirie rue Saint Martin (Cœur de Ville)
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Considérant qu'il convient de modifier la durée du montant de crédit de paiement dédié aux programmes des travaux de la voirie rue Saint-Martin, donc le cœur de ville, en fonction de l'avancement des travaux, le montant global de l'AP est de 300 000 euros, la durée initiale passe de deux à trois ans, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'AP, sachant qu'en 2025, il y a des études par rapport à ce chantier.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions là-dessus ? Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Là, encore une fois, on ne comprend pas, on ne sait pas pourquoi c'est reporté. Et il me semble qu'on a entendu à plusieurs reprises que vous étiez lancés dans un travail de fond de plan de circulation. On vous avait demandé, à l'époque, d'y être intégrés : on n'en a pas vu la couleur. Donc, encore une fois, vous nous demandez de nous positionner sur des chantiers qui sont importants. La rue Saint-Martin, ce n'est pas n'importe quelle voie, c'est une voie commerçante, c'est une voie d'accès au centre-ville. On n'a pas d'info ; là, le plan de financement est modifié, il faut qu'on suive... Eh bien, non.

Monsieur le Maire : Très bien. Monsieur Dautrey ?

Arnaud DAUTREY : Merci. Moi, ma question, c'est : encore des travaux rue Saint-Martin, est-ce que vous pourriez nous dire quelles sont les natures de ces travaux ? Et puis, aujourd'hui, on a des dépenses à 300 000 euros, sur lesquelles il n'y a pas de subventions. Par contre, aujourd'hui, je m'inquiète

énormément, parce que quand on engage des travaux de 300 000 euros et qu'on fait une AP/CP ça veut dire qu'on ne doit plus avoir beaucoup d'argent au niveau du fonds de roulement, qu'on doit être un peu à sec. Donc, j'aimerais savoir quels sont les types de travaux que vous prévoyez pour la rue Saint-Martin. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Non ? François, si tu veux apporter une précision ?

François JAGUIN : Concernant la rue Saint-Martin, un petit peu dans le prolongement de ce qui a été fait rue Esmery-Caron et dans d'autres rues, on a un schéma de cohérence d'aménagement et de sécurité concernant cette rue ô combien importante, vous l'avez souligné. Et donc, l'enjeu consiste à la passer en chaussée à sens unique, dans le prolongement de la rue des Teinturiers à l'entrée de la rue Esmery-Caron — donc, dans le sens allant vers Chartres — et ce, jusqu'à la pharmacie qui fait l'angle de la rue du Musée. On a eu des réunions de concertation aussi, avec Monsieur le Maire, Jean-Michel Poisson et quelques autres élus, dont je fais partie, on a eu des réunions de concertation avec les commerçants. Et en fait, notre souhait, c'est aussi d'élargir les trottoirs, de manière à rendre plus aisé le côté flânerie — on va dire ça comme ça — et surtout, proposer des terrasses aux établissements que sont notamment la Crêperie Au 24, les Dés Coupés et voilà. Et en l'occurrence, pour avoir une certaine cohésion dans la réflexion, on s'engage à faire des travaux de mise à sens unique de cette partie de voirie, rue Saint-Martin, d'où les 250 000 à 300 000 engagés pour cette réfection.

Florence ARCHAMBAUDIÉRE : sur les 300 000 euros il n'y a pas la création de terrasse ? et l'élargissement des trottoirs ? Si ? il y a les deux ?

François JAGUIN : oui, oui de toute façon l'aménagement sera proposé à disposition des établissements que je vous ai cité notamment les deux. Ils auront le socle, à eux après d'aménager leur terrain.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur, Monsieur Alim, Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto. Qui s'abstient ? Madame Frétey, Madame Gentil, Monsieur Homps, Madame Archambaudière, Monsieur Fonseca.

Majorité, 9 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Jacques ALIM, et
5 abstentions : Carine GENTIL, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA

Allez, on passe à l'AP/CP Bornes escamotables.

18. AP-CP Bornes escamotables
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Considérant qu'il convient de modifier la durée et le montant des crédits de paiement dédiés au programme Bornes escamotable en fonction de l'avancement des travaux, le montant global de l'autorisation de programme est de 896 280 euros, nous avons effectivement une durée initiale qui était de quatre ans qui passe sur une durée nouvelle de cinq ans, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification l'AP dédiée au programme Bornes escamotables, assortie des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions là-dessus ? Madame Philippe ?

Josette PHILIPPE : Je voulais savoir si vous êtes sûrs qu'après tous ces travaux et tout cet argent, elles vont enfin fonctionner.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Monsieur Homps ?

André HOMPS : Simplement savoir quel est le motif, la motivation du report du calendrier ?

Monsieur le Maire : On a simplement relancé le marché parce que le prestataire ne convenait pas totalement. On relance le marché, tout simplement. Monsieur Dautrey ?

Arnaud DAUTREY : Il est bien que vous relanciez le marché, Monsieur le Maire, je crois que ça fait cinq ans que ça ne marche pas. Et puis, je vous ai dit que sur les AP/CP j'allais être redondant, mais concernant les bornes escamotables, on est sur un budget de 900 000 euros qui n'est toujours pas financé. Donc, encore recours à l'emprunt. Je ne sais pas où on va finir, on est dans les abysses là, on est vraiment bas. Et on n'a pas attaqué le budget.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur, Monsieur Alim, Monsieur Fonseca, Monsieur Gambuto, Monsieur Fontaine. Qui s'abstient ? Madame Gentil, Madame Frétey, Monsieur David, Madame Scavennec, Monsieur Homps et Madame Archambaudière.

Majorité, 10 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, et 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Plan de déplacement urbain, Lydie ?

19. AP-CP Elaboration d'un plan de déplacement urbain
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Considérant qu'il convient de modifier le montant des crédits de paiement dédiés au programme d'élaboration du plan de déplacement urbain en fonction de l'avancement des travaux, le montant global de l'autorisation de programme est de 150 000 euros, cette opération sera subventionnée par l'État à hauteur de 20 000 euros — enfin une subvention, effectivement, vous avez raison, Madame Frétey — je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'AP dédiée au programme élaboration d'un plan de déplacement urbain assorti au crédit de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions d'observation là-dessus ? Monsieur David ?

Maxime DAVID : Sur le fond, moi je voterai contre parce qu'on n'est absolument pas intégrés sur un sujet qui est crucial, et pour lequel moi, personnellement, je vous questionne depuis le début du mandat, vraiment quasiment depuis les premiers conseils, avec des engagements de votre part pas tenus. Donc, tant qu'on n'aura pas de réunion proprement dite où on nous présentera... ou même mieux que ça, tant qu'on ne nous intégrera pas dans la phase initiale de réflexion, ce qui serait quand même le plus logique, je voterai contre. C'est trop important, en plus en fin de mandat. On se demande vraiment pourquoi ça tombe maintenant. Et pour le coup, je reprends la remarque que j'avais un peu critiquée la première fois : faire une AP/CP pour une étude de plan de circulation, j'avoue que je ne comprends pas trop. Je ne comprends pas. Mais c'est mineur.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Je vais corroborer les propos de Monsieur David, parce que sur une étude comme ça, ce qui paraît important aussi, c'est la définition du cahier des charges : quel objectif, qu'est-ce qu'on souhaite, etc. ? Donc, sans qu'on soit invités à définir ce cahier des charges et les objectifs, et passer déjà à l'étude ce type d'investissement, sans prendre en considération et l'opposition et de façon générale même les habitants, c'est quelque chose qui me paraît totalement anormal, qui plus est à cette période du mandat, où on serait plutôt en train de faire des études pour le mandat suivant.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey ?

Arnaud DAUTREY : Enfin une subvention ! Par contre, faire une AP/CP pour 130 000 euros sur trois ans, je reviens à ce que j'ai dit précédemment. Aujourd'hui...

Monsieur le Maire : On l'a fait parce qu'il y avait une subvention.

Arnaud DAUTREY : Vous n'avez pas d'autofinancement, vous n'avez plus d'argent Monsieur le Maire, voilà.

Monsieur le Maire : C'est un running gag, Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Non seulement sur ces projets-là on n'a pas de concertation... Je pense qu'aujourd'hui, c'est risible. Vous faites de l'affichage, vous présentez des projets, on ne sait pas ce qu'il en est et vous dépensez de l'argent. Je suis très inquiet pour les Drouais. Merci. Je ne vous demande pas de réponse.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Dautrey, pour cette analyse très fine. Voilà. C'est un running gag, mais bon... On va passer au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur, Monsieur Fonseca, Monsieur Alim... les oppositions. Qui s'abstient ? Monsieur Homps et Madame Archambaudière.

Majorité, 14 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie — Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Maxime DAVID, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, et
2 abstentions : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

On passe au point 20 : square de la République.

20. AP-CP Revitalisation du Cœur de Ville par la renaturation des abords de la Blaise du Square de la République – Place Doumer – Rue de Châteaudun – Modification
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Nous allons nous avancer vers un autre débat. Considérant qu'il convient de modifier la durée et le montant de crédit de paiement de l'AP/CP dédiée au programme de revitalisation du cœur de ville par la renaturation des abords de la Blaise du square de la République, je propose au Conseil municipal de modifier les crédits et paiements comme suit : montant global de l'AP, 2 600 000 euros ; les subventions s'élèvent à 491 510 euros avec une participation du Fonds vert pour 101 845 euros, une dotation de soutien à l'investissement de 347 665 euros et un FNADT de 42 000 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme dédiée au programme de revitalisation du cœur de ville par la renaturation des abords de la Blaise, du square de la République, assortie des crédits paiements.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de question, je serai déçu. Allez, Monsieur Fonseca, après Madame Philippe. J'essaie de changer un peu de sens, parce qu'après on me dit : « Tu vas toujours de gauche à droite ». Au milieu ? C'est vrai, Monsieur David.

Maxime DAVID : Ah, le centre...

Monsieur le Maire : Je vais essayer. La prochaine fois, j'essaie.

Nelson FONSECA : Que vous dire, Monsieur le Maire, au sujet du square de la République ?

Monsieur le Maire : Ne dites rien s'il n'y a rien à dire. On va s'y faire !

Nelson FONSECA : Je vais essayer de faire court, alors. Pour le coup, effectivement, c'est peut-être un running game, mais encore que. C'est malheureux, parce qu'effectivement, sur ce projet, vous avez obtenu pas mal de subventions. Néanmoins, je crois que c'est un projet sur lequel il faut renoncer,

tout simplement. Je veux dire, il y a une pétition qui a circulé qui arrive à plus de 12 000 signatures. Ne nous poussez pas à la relancer, parce qu'en fait on pourrait atteindre d'autres niveaux. Donc, vous comprendrez. Je me suis suffisamment exprimé sur le sujet. Je voterai contre cet AP-CP.

Monsieur le Maire : J'ai déjà eu des déclarations au public dans les journaux pour expliquer la situation, mais si vous voulez revenir là-dessus. Allez, Madame Philippe, et après, je prendrai le milieu, c'est mieux.

Josette PHILIPPE : Monsieur le Maire, parce que j'aime les riverains du square de la République, parce que j'aime les gens qui habitent le cœur de ville, je voterai contre ce projet ridicule et non avenu compte tenu de l'état des finances de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Allez, Monsieur David. Excuse-moi. Je suis désolé. Madame Archambaudière, allez-y.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Ce n'est pas une question. Je me dis que la réponse, les Drouais vous l'ont faite avec plus de 11 000 personnes qui ont signé la pétition. Donc c'est vrai que persister alors que 11 000 personnes sur 30 ont dit non, ça me semble un peu lunaire.

Monsieur le Maire : Mais simplement 11 000, si vous voulez, mais vous savez bien d'où ça vient. Je l'ai annoncé : le projet est complètement arrêté pour le moment. Pourquoi on maintient 2,6 millions ? Je vais le répéter encore une fois, mais bon, c'est l'art de la répétition. C'est qu'effectivement, ça nous a permis d'assurer la fongibilité des subventions qu'on nous a octroyées, tout simplement, sur d'autres projets, c'est tout. Mais je peux répéter et répéter. Jean-Michel, tu voulais dire un mot ?

Jean-Michel POISSON : Oui. Tout simplement, Florence, au début du mandat précédent, tu appelais de tes vœux la rénovation du square de la République. On ne va pas renoncer aujourd'hui parce qu'il y a une pétition. Le projet est à reprendre, on va le reprendre, mais on ne va pas renoncer.

Monsieur le Maire : Et surtout, c'est que les gens seront complètement impliqués dans ce projet-là. On a le temps, il n'y a rien de pressé. Après, on invitera les 11 000 personnes qui ont signé la pétition. Ça fera beaucoup de nuitées dans les hôtels de Dreux. Voilà. Allez, Monsieur David. C'est bien ça ?

Maxime DAVID : Pour le coup, le report de ce calendrier me va très bien, puisque finalement, le gros de la subvention est réservé pour le moment d'après. Donc, comme je parie sur le fait qu'il y aura une autre équipe et qu'on pourra refaire le projet, moi, ça me va très bien. Merci.

Monsieur le Maire : Vous ferez quoi ? Une opposition en 2020, cette opposition en 2025 ? Après, je ne désespère pas, vous pouvez encore vous séparer. Ça manque un peu de cohérence. Quand on se regarde, on s'inquiète ; quand on se compare, on se rassure. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je vais revenir juste à une question sur laquelle je n'avais pas eu de réponse. Sur le reste, je partage l'avis de mes collègues. Je suis toujours étonné qu'on le représente de cette façon-là, même si vous nous expliquez que c'est pour des raisons de subvention. En revanche, je vous avais posé la question lors de la dernière fois que ça a été présenté, je me souviens plus quand précisément, et vous ne m'aviez pas répondu en ce qui concerne les 211 482 euros qui avaient été dépensés sur 2024. À quoi ça correspondait précisément ? Et ça, je crois que vous ne m'aviez pas apporté réponse, et sinon, je ne l'avais pas entendu. Parce qu'on dit qu'on ne va pas dépenser autant d'argent, mais il y a déjà 214 000 euros qui ont été dépensés pour ce parc.

Monsieur le Maire : Oui, c'étaient les réseaux, c'est ça. Excusez-moi. J'allais me rafraîchir la mémoire, ce sont notamment les réseaux qui ont été repris. C'est autre chose. Dans les DICT, il y avait des réseaux à reprendre qui ont été repris. Excusez-moi, Madame Gentil, je vous en prie, allez-y.

Carine GENTIL : Oui. J'arrive en bout de course pour cette grande opération à l'aveugle du square de la République. Une question quand même, puisque, comme on nous a dit effectivement en

commission qu'il n'y avait aucune visibilité, puisque pour l'instant, il n'y a pas de projet on ne sait pas exactement où on va. Néanmoins, dans ce projet à 2 600 000 euros, est-ce que vous réfléchissez aux engagements que vous avez pris à l'égard du pâtissier qui s'installe dans les locaux de la police municipale, concernant le parking et la terrasse ? Et est-ce qu'il y a également une réflexion esthétique, puisque pour l'instant, la seule réhabilitation de place qu'on a eue était la place Rotrou, et on peut dire qu'on manque un petit peu de beauté et de cohésion sur ce projet ?

Monsieur le Maire : Sur cette question des 1,6 million, ça ne concernera jamais 2,6 millions, comme vous l'avez compris. Simplement, il y a des choses sur lesquelles, je pense, que tout le monde était d'accord, c'est-à-dire la reprise des voiries, des trottoirs PMR, un stationnement mieux organisé, et c'est de casser aussi la vitesse des fois qui est excessive sur la rue du Général de Gaulle. Effectivement, pour les trois commerces, notamment les deux qui sont les plus près, les Sisters et Alexis Beaufils qui va arriver, des terrasses dignes de ce nom pour qu'ils puissent exercer leur métier dans les bonnes conditions. Un rafraîchissement notamment du Square sans le modifier, c'est-à-dire pour l'agrafe qu'on puisse reprendre, une voirie vélo et qui permettrait effectivement dans ce cadre-là de pouvoir organiser les travaux sur lesquels tout le monde est d'accord. Voilà, on ne va pas aller plus loin. Mais effectivement, il y a besoin de casser la vitesse, d'organiser des trottoirs PMR. Je ne sais pas si vous allez à pied, mais franchement, ce n'est pas terrible. Allez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Très rapidement, je vous demanderai, s'il vous plaît, de nous rassurer ou de nous donner votre opinion sur une rumeur que j'ai entendue, mais elle m'a suffisamment inquiété pour que je l'apporte à votre écoute. Il s'agit d'un projet de création d'un parking d'accès pour les commerces un peu en dépose-minute et qui aurait lieu quelque part entre la stèle de Maurice Viollette et la stèle de Charles de Gaulle. Est-ce que vous pouvez nous rassurer sur le fait que ces deux stèles-là vont rester à leur place ?

Monsieur le Maire : Absolument.

Maxime DAVID : Bon très bien.

Monsieur le Maire : Ce serait quand même de mauvais goût, quoi. Alors on a besoin de développer des arrêts minute, effectivement, mais on ne va pas le faire entre De Gaulle et Viollette. Par exemple, j'avais déjà parlé avec le président, les amis de Maurice Viollette, et je trouvais que la stèle, mais c'était plus une réflexion qu'autre chose, était déjà mal positionnée et j'aurais trouvé que cette stèle avait toute sa place dans le Parc de la mairie. Voilà, c'est tout à fait personnel, ma réflexion. J'ai porté ça auprès du président pour qu'il puisse aussi y réfléchir et peut-être en débattre en interne, mais je trouvais que, quand même, Maurice Viollette, 50 ans maire, ça aurait été une place de choix dans le Parc de la mairie. C'est totalement gratuit, je vous livre ça comme ça. Monsieur Homps ?

André HOMPS : Juste une question par rapport au projet de pâtisserie de Monsieur Beaufils. Est-ce que ce projet est signé ? Est-ce que c'est signé, est-ce que c'est fait, est-ce que tout est acté ?

Monsieur le Maire : C'est-à-dire qu'on a voté, effectivement, le principe de vente de l'immeuble. On a des rendez-vous tous les quinze jours avec lui et avec ses équipes pour le montage du dossier. On n'a rien signé pour le moment parce qu'il n'y a pas lieu de signer.

André HOMPS : Pour l'instant, ce n'est pas signé ? Non, c'est Monsieur Poisson qui nous dit non.

Monsieur le Maire : Non, ce n’est pas signé.

André HOMPS : D'accord. OK.

Monsieur le Maire : Après, il a déjà investi 80 000 euros dans les études, dans les études de marché, dans le matériel. Il n'est pas là pour tricoter, le Monsieur.

Jean-Michel POISSON : On l'a vu hier soir, il n'y a absolument pas de renoncement à son projet.

Monsieur le Maire : Il y avait une question. Monsieur Dautrey ?

Arnaud DAUTREY : Oui, concernant le square de la République, on votera contre. Pour nous, c'est une hérésie. C'est quelque chose qu'il faut complètement revoir. Je ne sais pas comment vous faites pour trouver 100 000 euros de fonds verts, je crois que vous les avez touchés et dépensés en études. Je ne sais pas comment vous allez faire. Aujourd'hui, il n'y a plus de fonds verts en 2025. On arrive enfin à la 12ème AP-CP. Je vais redire ce que j'ai dit au début. On est à 67 millions d'euros.

Monsieur le Maire : Il y a des subventions là.

Arnaud DAUTREY : Oui, 10 millions de subventions, mais ça représente 56 millions de déficits non financés. En prenant la somme des AP-CP, on est à 65 millions. 10 millions de subventions qui représentent 15 % des montants. Il reste en déficit non financé 56 millions d'euros.

Monsieur le Maire : Comment vous pouvez vous permettre de dire que ce n'est pas financé ? Sur quelles bases vous dites ça ?

Arnaud DAUTREY : Aujourd'hui, vous n'avez pas de subventions. Vous les financez comment ? Par de l'emprunt, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : On va le voir après.

Arnaud DAUTREY : Expliquez-moi comment vous les financez. Merci.

Monsieur le Maire : Il faut suivre le Conseil municipal, il faut s'y remettre. Je passe au vote. Qui est contre ? Monsieur Alim, Monsieur Fonseca, toute l'opposition sauf abstention de Monsieur Homps et Madame Archambaudière.

Majorité, 14 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie — Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Maxime DAVID, Jacques ALIM, Nelson FONSECA,
2 abstentions : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Merci. Point 21, c'est ça ? Reprise anticipée des résultats.

21. Reprise anticipée des résultats 2024 — Budget principal
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Cette année, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif 2025 avec la reprise anticipée des résultats 2024 calculés sur la base du compte financier unique provisoire. Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2024 sont les suivants : en section de fonctionnement, le résultat de l'année s'élève à 5 148 429,46 euros auxquels s'ajoutent les résultats antérieurs reportés, portant ainsi le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement à 9 145 429,46 euros. En section d'investissement, le résultat de l'année s'élève à moins 8 162 799,31 euros auxquels s'ajoutent des résultats antérieurs reportés portant ainsi le résultat de clôture de l'année 2024 de la section d'investissement à moins 8 448 823,52 euros. Les soldes des restes à réaliser 2024 s'élevant à plus 453 963,42 euros. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 7 994 860,10 euros. Afin de couvrir ce besoin de financement, il convient d'affecter une partie de l'excédent de clôture, soit 7 994 860,10 euros, en recette d'investissement article 10-68 et de reporter le solde, soit 1 153 569,36 euros, en fonctionnement chapitre 002. Vu l'avis de la commission de modernisation et de restructuration des services finances humaines ressources administration générale et commande publique, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver la reprise anticipée des résultats 2024 du budget principal et leur affectation provisoire présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Allez on va commencer par le milieu. Monsieur Homps. Oui, milieu, je sais. Géographiquement.

André HOMPS : Ça ne fait quand même pas très lourd comme résultat, 1,100 million. Donc ça nous permet de reposer toujours la même question : on aimerait bien avoir un état de la trésorerie et une ventilation prévisionnelle de la trésorerie. On vous le demandera à chaque fois, et puis à chaque fois, on ne l'aura pas.

Monsieur le Maire : La trésorerie change tous les jours, Monsieur.

André HOMPS : On la demande quand même. La trésorerie change toujours, bien sûr, mais le flux quand même se tarit et le résultat est là pour le démontrer. Et puis, en toute franchise, on a un doute sur ce résultat 2024 anticipé. Si on a un doute. On ne sait pas. On verra lorsqu'on aura le compte financier unique définitif. On verra quels seront les chiffres réels, mais pour l'instant, on ne sait pas. On ne fait aucun procès d'intention.

Monsieur le Maire : C'est un petit peu ça, Monsieur Homps. Ça ressemble un peu à ça. On est très tranquille là-dessus et je pense que c'est le juge de paix, puisque, depuis quatre ou six mois, on a la CRC qui est dans nos murs. Peut-être que la CRC, ça ne vaut rien pour vous, si vous voulez. Simplement, c'est qu'imaginer qu'on puisse présenter quelque chose qui est insincère, c'est de la science-fiction. Ne faites pas courir ce genre de petites rumeurs.

André HOMPS : On vous demande, Monsieur le Maire, avec insistance. On voudrait au moins une vision de la trésorerie courante et puis projetée. On le demandera à chaque fois. Je ne pense pas que la trésorerie de la Ville soit aujourd'hui très présente.

Monsieur le Maire : Vous regarderez la note de la DGCL, Direction générale des collectivités locales, sur les collectivités, il y a une baisse de la trésorerie parce que les collectivités utilisent leur trésorerie de 45 % en moyenne en un an. C'est tout à fait logique parce qu'on a besoin d'utiliser cette trésorerie. C'est un phénomène national et qu'on assume. La Région, c'est la même chose ; le département, c'est la même chose. C'est fait pour ça, d'ailleurs. Il n'y a pas d'inquiétude sur la trésorerie, ça peut changer de trois millions d'euros du jour au lendemain. Vous pouvez me demander à chaque fois, ça n'a ni queue ni tête. Allez, Monsieur l'extrême centre, Monsieur David.

Maxime DAVID : Cette délibération appelle trois commentaires. Le premier, c'est effectivement sur le résultat net de l'exercice, c'est-à-dire les recettes moins les dépenses, avant les reports dans l'investissement, et là, on arrive à un peu plus de cinq millions. Ce qui fait un résultat net de moins de 10 %. Cinq millions sur des recettes de 57, ça fait moins de 10 %. Donc ça veut dire que l'année 2024, en termes de rendement financier dans le fonctionnement, a dégagé un résultat de moins de 10 %, c'est-à-dire en dessous des recommandations comptables. C'est la première chose. Donc ça veut dire qu'on n'est pas dans la bonne gestion. Deuxième commentaire : certes, il y a un résultat reporté de l'année précédente de quatre millions, sauf que les deux combinés, les neuf millions et quelques, sont à quasiment 90 % drainés par un besoin de financement des investissements de l'année passée.

Monsieur le Maire : C'est la définition même. Monsieur Dautry a sa réponse.

Maxime DAVID : Tant mieux, mais en tout cas, je vais terminer mon intervention d'abord. Vous pouvez dire ce que vous voulez, que c'est naturel. Bien sûr que ça sert à ça, mais là, dans les proportions, ça indique que les investissements sont tellement élevés que le peu de résultats qu'on arrive à générer, qui est très faible, et il est entièrement drainé par ce besoin de financement. Donc ça veut dire que là, en cumulé pour le report pour 2025, on est à un million. C'est typiquement la trajectoire qu'on observe depuis le début du mandat où vous épuisez progressivement cette capacité d'autofinancement, des résultats reportés qui s'amenuisent. On arrive au bout Troisième commentaire : c'est un commentaire sur les calendriers. Je me rappelle très bien qu'il y a deux ou trois ans maintenant, vous avez complètement modifié, décalé le calendrier d'examen budgétaire. On avait un examen en fin d'année. Certes, sur des prévisions de loi de finances qui étaient peut-être encore un petit peu théoriques.

Monsieur le Maire : Il ne fallait pas dissoudre l'assemblée, Monsieur David.

Maxime DAVID : C'est quand même pénible. Je sais bien que vous le faites exprès pour me casser dans mon argumentation, mais je vous le dis, c'est pénible, mais je continue. Vous avez décalé le calendrier du budget avec une argumentation qui tient la route en soi. C'était pour dire qu'on va attendre d'avoir la loi de finances complète et qu'on pourra la joindre avec le compte financier unique, comme ça on aura une vue consolidée de N-1 et on se projette sur un budget complet pour N. Sauf que là, en fait, c'est un compte financier partiel. On n'a pas le compte financier unique. L'argument que vous nous aviez exposé pour justifier de décaler le budget, je ne le retrouve pas. Comme par hasard, il y a trois ans, on a décalé le budget au moment où ce n'était pas forcément très favorable pour vous en ce qui concerne la présentation des résultats. Je constate que, finalement, cet argument ne suffit pas en lui-même. Dernier élément, qui est une explication de vote : je voterai pour. Je vais vous expliquer pourquoi. L'acceptation des résultats de l'année précédente, c'est en fait une formalité nécessaire pour pouvoir ensuite aborder le budget. Dire qu'on est contre, c'est être contre les chiffres que vous nous présentez. Ce n'est pas le cas, je les constate. Je voterai pour, ce qui ne veut pas dire que j'accepte votre politique, évidemment.

Monsieur le Maire : Je précise quand même que c'est provisoire, mais c'est très proche de la réalité et c'est validé par le trésorier pour vous rassurer. Ce qui est tout à fait normal, sinon on ne le présenterait pas. Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : C'est juste une explication de vote pour les raisons indiquées par Monsieur David. Il s'agit d'une écriture comptable qu'on est tenus de considérer ou sinon de dénoncer si on y voyait quelque chose d'anormal et d'insincère. Comme ce n'est pas le cas, nous, on se contentera tout simplement de s'abstenir.

Monsieur le Maire : Monsieur Fonseca et Monsieur Hirti.

Nelson FONSECA : Permettez-moi de vous dire que je trouve ça original de nous faire adopter un report sans avoir à prouver les comptes de 2024. Le tableau fourni est très éclairant sur la réalité du budget 2024 et de l'état des comptes. Madame Guérin, lors du Conseil municipal dernier, pendant la présentation du débat d'orientation budgétaire, vous vous étiez félicitée de la bonne tenue du budget 2024, et je vous cite : « On a tenu la route. » Vraiment ? Ne croyez-vous pas que c'est une grosse sortie de route lorsque les dépenses réalisées sont de l'ordre de 52 millions, alors que vous nous avez annoncé 47 millions, 48 millions, lors du débat d'orientation budgétaire. Plus de quatre millions de différences entre vos présentations de février et d'aujourd'hui. Je trouve que ça manque de sérieux. Les rations intermédiaires de gestion sont évidemment dans le rouge pour 2024. Maxime David a raison, on est en dessous des seuils. Vous êtes obligés de puiser dans les quatre millions de réserve des exercices précédents pour dégager un excédent de 1 153 000 euros. La capacité des endettements est avant même le recours à un nouvel emprunt dégradée par rapport à vos annonces de février dernier. On est clairement dans le scénario dégradé, alors même que l'État a renoncé à un certain nombre de contraintes. Tout cela interroge et je rejoins Monsieur Homps sur le niveau de la trésorerie à la fin de l'année 2024. D'ailleurs, pourriez-vous nous en donner le montant précis au 31 décembre 2024 ? Merci.

Monsieur le Maire : D'accord. Merci, Monsieur Fonseca. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : On votera contre la reprise anticipée des résultats. Effectivement, vous comblez la section d'investissement à hauteur de sept millions, il vous reste un million d'euros en résultat de fonctionnement. Ce que ça veut dire, c'est que l'année 2025 va être très compliquée. Donc, il va falloir serrer la ceinture, encore une fois. Vous allez serrer la ceinture dans le fonctionnement, dans la qualité du service public. Donc, pour pouvoir dégager au moins un résultat de fonctionnement de l'ordre de trois à quatre millions, comme en 2024. Vous aviez quatre millions de résultats en fonctionnement, et on se retrouve aujourd'hui avec un million. Donc, pour toutes ces raisons, nous, on votera contre. Et puis, on aura l'occasion d'aborder le budget tout à l'heure.

Carine GENTIL : Oui, une question très courte : pourquoi, aujourd'hui, n'avons-nous pas le compte financier unique consolidé ?

Lydie GUÉRIN : C'est au mois d'avril, en général, que l'on présente le CF, parce qu'on a, effectivement, un point d'étape plus final. Donc, on n'a pas encore tous les restes à recouvrer.

Carine GENTIL : Parce que l'objet, effectivement, du décalage au printemps de l'examen du compte primitif, c'était justement d'avoir ce compte consolidé avant de voter le budget 2025. La logique aurait été qu'on l'ait aujourd'hui.

Lydie GUÉRIN : Non, ça, c'est votre logique, ce n'est pas la nôtre.

Monsieur le Maire : Les trois quarts des communes agissent comme ça, parce qu'il y a une réalité derrière de consolidation. Allez, on passe au vote. Alors, qui est contre ? Dreux au cœur, Monsieur Alim, Monsieur Fonseca. Qui s'abstient ? Alors, tout le monde de l'opposition, sauf Monsieur David, c'est ça ? Voilà. Bon, bah, on a le temps ce soir, c'est bien.

Majorité, 8 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, et 7 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Allez, budget primitif : attribution des subventions, exercice 2025.

22. Attribution de subventions – Budget primitif – Budget principal – Exercice 2025
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Donc, je vous soumets la liste des subventions de fonctionnement et d'équipement.

Monsieur le Maire : Pardon ?

Sabine FRÉTEY : Je vais sortir.

Monsieur le Maire : Ah oui, alors voilà. Les gens concernés, veuillez-vous signaler. Alors, Madame Frétey, Monsieur Klisura, Madame Verdier, Madame Barbe. D'autres candidats ? Jacques Alim aussi. Il y a le GIP, donc Sophie sort. Il y a d'autres personnes adhérants à des associations ou d'autres ? Non ? Ça me semble bizarre qu'il n'y ait pas d'autres personnes. C'est bon ? Tout le monde réfléchit « est-ce que je suis adhérant à ce... ». Voilà. Allez, on y va et puis, après on rappellera nos collègues.

Lydie GUÉRIN : Donc, je vous soumets la liste des subventions de fonctionnement et d'équipement proposée au budget primitif 2025 du budget principal au profit de diverses associations et organismes dont vous trouverez les détails ci-après. Par ailleurs, chaque association bénéficiant de financement public doit signer le contrat d'engagement républicain conformément aux dispositions du décret n° 2021-1 947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000. Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publiques, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir adopter la liste des subventions de fonctionnement et d'équipement proposé au budget primitif 2025 du budget principal au profit des divers associations et organismes, dont le détail est joint en annexe.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Allez, Madame Scavennec, pour une fois, je commence par vous.

Marie-Françoise SCAVENNEC : Oui, bonsoir. Donc, je voudrais connaître les critères d'attribution des subventions. Voilà, on l'a déjà demandé, on ne l'a jamais obtenu.

Monsieur le Maire : Ça a été voté au Conseil municipal il y a quelques années sur les critères, notamment, pour les équipes sportives.

Marie-Françoise SCAVENNEC : Voilà, ce serait quand même intéressant qu'on ait un peu tous les critères...

Monsieur le Maire : On peut vous redonner la délibération là-dessus. Après, vous avez des associations, effectivement, dans les politiques de la ville, où il y a un cofinancement avec l'État et on est toujours lié. Donc, ça dépend des projets qu'ils présentent et des montants demandés. La Ville et l'État, dans ce cadre-là, co-subventionnent les actions et, sur les associations sportives, il y a des critères qui ont été pris et modifiés à plusieurs reprises. Peut-être que la dernière fois c'était 2017-2018. Peut-être qu'il y a des délibérations là-dessus, je ne m'en souviens plus. Mais on peut vous ressortir la dernière délibération. Il y a 40 critères.

Carine GENTIL : Dans le prolongement de la question de Marie-Françoise, l'année dernière, en commission finance, de mémoire, lorsque l'on avait voté pour les subventions et, notamment, les acomptes, puisque, à une période de l'année, on vote des acomptes pour permettre aux associations de fonctionner, avant le vote du budget. J'avais posé la question précise concernant l'appréciation des critères, concernant à la fois la catégorisation des associations, puisqu'il y avait une différenciation entre l'objet des associations, qu'elle soit culturelle, sportive, éducative, et il y avait des montants plancher et des montants plafond de montants de subventions. Et vous m'aviez dit, Madame Guérin, de mémoire, à l'époque, que vous me fourniriez les catégorisations d'associations en fonction de leur objet et en fonction des maximas et des minima de subventions. Lors du Conseil, de mémoire, vous nous aviez dit, effectivement, que vous nous communiqueriez déjà les délibérations 2017-2018, et nous ne les avons toujours pas. C'est dommage d'avoir les éléments a posteriori.

Monsieur le Maire : Après, elles sont en ligne, j'ai envie de vous dire. Voilà. Bon, allez, Monsieur Fonseca... Ah, pardon. Monsieur Gambuto, d'abord, et après Monsieur Fonseca.

Valentino GAMBUTO : Oui, moi, deux questions, deux informations que j'aurais aimé avoir sur ces présentations. Puisqu'il y a souvent des reconductions, la première c'est de connaître les subventions N-1. Donc, la dernière fois, vous m'avez dit : « Oui, ce sera fait. » et force est de constater que pas cette fois-ci. Et puis, j'avais demandé aussi si on pouvait avoir, pas seulement les subventions accordées, mais les subventions demandées et aussi ceux qui ont demandé des subventions et pour qui ça a été refusé. Donc, d'avoir comme ça, du coup, une vision beaucoup plus large de l'avis la vie des associations, leurs demandes, celles qui n'en ont pas, etc.

Monsieur le Maire : Les montants, vous les avez dans les annexes budgétaires, d'une part. D'autre part, on a regardé et, juridiquement, on peut vous communiquer les chiffres globaux des demandes d'associations. C'est-à-dire, par exemple, que sur 50 associations demandées, il y a eu quatre refus. Je ne sais pas, je dis ça comme ça. Mais on ne peut pas nommer les associations qui ont obtenu un refus, malheureusement. Après, ça nous donne une proportion entre les demandes et les refus. Je n'ai pas du tout le chiffre en tête, mais bon. Monsieur Fonseca, et après, Madame Gentil.

Nelson FONSECA : Page 121, il y a une nouvelle association qui s'appelle Dreux Royal Skating. Cette association, elle a été créée le 24 janvier 2025, c'est-à-dire cette année. Sur le site de la ville, il est indiqué que les demandes de subventions pour l'année 2025 doivent être faites en complétant des formulaires de subventions et, pour les associations sportives, il faut impérativement remplir l'annexe sportive. La date limite des dossiers est fixée au 10 septembre 2024. La Ville subventionne 138 associations, que l'on imagine bien avoir suivi le processus pleinement. Pourriez-vous m'expliquer par quel miracle cette nouvelle association a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de 26 157 euros ? Merci.

Monsieur le Maire : Bon, alors déjà, si vous souvenez bien des choses, il nous arrive, durant l'année, de voter des subventions pour telle ou telle association.

Nelson FONSECA : C'était exceptionnel, Monsieur.

Monsieur le Maire : Attendez, Monsieur Fonseca, je ne vous ai pas interrompu. Laissez-moi dérouler ma réponse. Donc, ça nous arrive durant l'année, et puis, dans le cadre d'une création d'une nouvelle activité, effectivement, comme la patinoire et autres, on est dans un cadre dérogatoire, puisqu'on ne va quand même pas attendre un an pour créer une activité qui correspond à l'infrastructure qu'on a ouverte. C'est une certaine logique de bon sens. Alors, il manquait qui ? Ah, Madame Gentil, je suis désolé, vraiment. Décidément... Allez-y.

Carine GENTIL : Ce n'est pas grave, c'est un acte manqué. Sur les subventions et... Je rebondis sur cette délibération pour vous parler de l'association des Restos du Cœur, puisque ce n'est pas une rumeur : j'ai été alerté sur le fait que cette association, qui a aujourd'hui son local aux Bâtes, a les plus grandes difficultés dès lors qu'elle cumule, à la fois, une augmentation exponentielle du nombre de bénéficiaires, et des conditions d'accueil, qui ne sont pas dignes de ces bénéficiaires qui doivent attendre et faire la queue dehors, et des bénévoles qui ont des conditions de travail extrêmement difficile et qui, pour certains, aujourd'hui viennent de moins en moins parce que les conditions sont très pénibles. Vous aviez reçu cette association le 17 octobre 2024 et vous leur avez proposé un premier local qui n'était pas adapté, qui nécessitait, en tout cas, des travaux pour un montant de plus de 50 000 euros, ce qui était excessif et ne pouvait pas être pris en charge. Et vous leur aviez indiqué que vous reviendriez vers eux pour leur faire visiter un autre local. Vous n'êtes pas revenu vers eux... Je me permets de terminer. Laissez-moi dérouler. Vous n'êtes pas revenu vers eux malgré trois courriers vous sollicitant à nouveau, et le dernier, le 27 février 2025, disant que la campagne d'hiver se termine au mois de mai et que le président est très alarmé, dès lors que, dans les conditions actuelles, ils ne pourront pas rouvrir l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Alors, j'ai reçu, effectivement, le président avec tous les représentants et les bénévoles. J'ai été les voir sur place à deux reprises. C'est un dossier qui est compliqué, puisque, initialement, le local fonctionnait bien avec la fréquentation et le flux d'il y a encore trois-quatre ans. Malheureusement, il y a de plus en plus de demandes. Effectivement, c'est problématique. On a essayé, avec Corinne Mesnil, la directrice générale de l'office HLM, de proposer d'autres solutions, et notamment, un second point pour accueillir les bénéficiaires. Il semblerait que ce ne soit pas une option qui puisse recueillir leur assentiment parce que, séparer les bénévoles, c'est souvent compliqué. Alors, sans dévoiler trop de négociations et de secrets, on est en train de regarder un local qui pourrait se libérer dans quelques semaines, toujours aux Bâtes, parce qu'on souhaitait que ça reste aux Bâtes, tout simplement. Mais on n'a pas encore de certitudes complètes là-dessus. Il se pourrait qu'on trouve une solution intermédiaire le temps de trouver autre chose, mais sachez bien que, bien sûr, je les ai reçus et qu'on est dessus, mais ce n'est pas un dossier très simple. Il faut préparer aussi l'avenir parce que, malheureusement, ils sont de plus en plus demandés et il y a plus en plus de demandeurs. Donc, voilà. On est bien soucieux de ça, ne vous inquiétez pas, on est sur le dossier. Un second point pourrait sembler intéressant... Alors, pas forcément de stockage, mais un second point pour pouvoir accueillir les bénéficiaires dans une zone géographique à l'opposé des Bâtes, par exemple. À l'époque, ils étaient aux Oriels, notamment. Ça pourrait être bien, mais apparemment, en termes de logistique pour eux, c'est assez compliqué. Ce que je comprends, ce que je comprends parfaitement. Donc, il y aura deux solutions. La première solution, c'est qu'on trouve enfin ce local sur lequel on est, et c'est tant mieux. L'autre solution, malheureusement, s'ils ne peuvent pas réduire la voilure des gens qui en bénéficient, ça va être la fermeture. Mais on discute avec eux, je vous assure qu'on ne lâche pas le dossier. Voilà. Qui voulait intervenir, du coup ? J'ai peut-être oublié quelqu'un. Non, c'est bon ? On peut passer au vote ? Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

Unanimité

On passe au point 23, c'est ça ? Ah oui, pour les plus de 23 000 euros.

23. Convention entre la ville de Dreux et les organismes bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 euros
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Les conventions supérieures à 23 000 euros.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'on peut rappeler nos collègues ? Ce serait bien. Tout le monde est rentré, c'est bon ? Est-ce que quelqu'un peut faire signe, peut-être Christine ? Excusez-moi, on a un peu oublié. Bon, on est sur la délibération numéro 23, est-ce qu'il y a des gens qui sont concernés par ces associations ? Non ? C'est bon ? Tu repars, Hélène ? Tu repars, OK, ça marche. Allez, Lydie, je t'en prie, vas-y.

Lydie GUÉRIN : La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations stipule dans son article 10 que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droits privés qui en bénéficie. Le décret du 6 juin 2001 précise que cette convention doit être conclue pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. Pour l'année 2025, la liste des associations concernées est la suivante, elles sont au nombre de 18. Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver les projets de convention joints en annexes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Josette PHILIPPE : Je voudrais profiter de cette délibération pour rebondir sur le relais logement. Ils sont propriétaires, je crois, de la maison rue Saint-Martin... et ça ne bouge pas. La maison va finir par tomber en ruines.

Monsieur le Maire : Le 72, rue Saint-Martin ?

Josette PHILIPPE : Oui. Donc, c'est désespérant de voir cette bâtisse qui finira par s'écrouler.

Monsieur le Maire : Sophie pourra peut-être mieux vous répondre que moi...

Josette PHILIPPE : Regardez l'ancienne crèche, regardez tout ça.

Monsieur le Maire : Il ne faut peut-être pas exagérer... Madame Philippe, si vous voulez que je vous réponde, je vais vous répondre. Simplement, j'ai fait le point avec Monsieur Carbonnel. Il a refait une étude sur les logements, notamment pour les étudiants en médecine, etc., puisqu'il fallait recalibrer le projet. Et il attend la réponse formelle d'Action Logement pour les subventionnements. C'est en cours, c'est un petit peu lent, mais c'est important, parce que ça permet d'équilibrer le projet et d'accueillir nos élèves en médecine et autres dans des bonnes conditions. Mais le bâtiment n'est pas en péril, je vous rassure. Allez, ensuite, qui voulait intervenir ? S'il n'y a personne, ça me va bien aussi. Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Est-ce qu'on fait une pause lavage de main avant ? Ça ne vous dérange pas ? Allez, on se donne... Non, parce que là, moi, je... Allez, on reprend à 22h00. Merci. Je suspends la séance pour le moment. Allez, on reprend cette séance, si vous le voulez bien. Prenez place, je vous en prie. Tout le monde est là ? C'est bon ? Allez, point 24. Alors, j'attends Lydie, quand même. On prend le point 24. Oui, Madame Frétey, je vous en prie. Normalement, on présente et puis, après... Mais, allez-y.

Sabine FRÉTEY : Oui, mais comme c'est fait, on n'en parle plus. Alors, Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, nous, membres de l'opposition, demandons que le vote du budget soit réalisé à scrutin secret. Cet article précise, en effet, que le vote a lieu à main levée, mais qu'un scrutin secret doit être organisé si un tiers des membres présents le demandent. Le budget constitue l'acte politique et financier le plus important de notre collectivité. Il engage des choix structurants pour la ville et impacte directement la vie de nos concitoyens. Afin de garantir la liberté de vote de chacun et chacune, et d'éviter toute pression, il nous

semble essentiel que ce scrutin se tienne à bulletin secret. Nous demandons donc officiellement que cette demande soit soumise à l'Assemblée et que, si le tiers des membres présents l'exige, le vote du budget se fasse dans les conditions prévues par la loi.

Monsieur le Maire : Voilà, ça, c'est, normalement, après la présentation, mais bon, comme ça, c'est fait, comme vous le dites. Dans les oppositions : les oppositions sont toutes d'accord ? Oui, oui ?

Unanimité

Bon, on va le faire à bulletin secret. Maintenant, si vous le voulez bien, on va prendre la présentation, les débats, et après, on passera au vote à bulletin secret. Allez, Lydie.

24. Budget primitif — Budget principal – Exercice 2025
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Bien. Vous avez donc tous reçu le PowerPoint, on va passer la slide. Vous les avez reçus, tous, depuis le 12 mars, si je ne dis pas de bêtises. Donc, nous arrivons à l'équilibre financier et global du budget primitif. Sur le montant des recettes réelles budgétées sur le BP 2025, nous sommes donc, sur les recettes réelles de fonctionnement, à 58 000 100, sur une reprise de résultats à 9 000 001, et sur des recettes réelles d'investissement à 27,5 millions. Concernant le montant des dépenses réelles budgétées, nous sommes, sur le BP 2025, à 54 000 001 sur les dépenses réelles de fonctionnement, 8,4 millions sur des reprises de résultats, et 32,3 millions de dépenses réelles d'investissement. Pour rappel, le budget primitif 2025 s'axe autour de deux problématiques de financement. Tout d'abord, la question du financement de la caisse des écoles en fonctionnement, dont l'intégration est, bien évidemment, compensée par les recettes de restauration scolaire, correspondant ainsi que par une forte baisse de la subvention que versait la Ville, mais qui doit faire face à une hausse importante de plus de 500 000 euros du coût du marché de restauration. Le programme d'investissement 2025, qui s'établit à 28,3 millions d'euros et qui sera financé par un recours à l'emprunt à hauteur de 15,7 millions, soit environ 56 % du financement de ce programme d'investissement. Concernant les prévisions des recettes de fonctionnement sur le BP 2025, nous avons : 3,4 millions qui correspondent aux produits des domaines, chapitre 70, 30,1 millions qui correspondent au chapitre 73, impôts et taxes, nous avons 20,7 millions qui correspondent aux dotations et participations, chapitre 74, 1,4 million qui correspond à la gestion courante, chapitre 75, et 2,5 millions d'euros correspondant aux produits financiers, soit effectivement le chapitre 76. Le tout pour 58,1 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des recettes réelles de fonctionnement 2025, à savoir 350 000 euros de recettes d'ordre en provenance de la section d'investissement, 9,15 millions d'excédent du N1, dont 7,99 millions couvriront le déficit N-1 de la section d'investissement. Les prévisions de recettes de fonctionnement, vous les avez, correspondent effectivement à des chapitres, on reviendra dessus. Concernant les prévisions de dépenses de fonctionnement, celles-ci se montent à 54,1 millions, qui correspondent à 17,5 millions pour le BP 2025 sur le chapitre 011 à caractère général, à 28,7 millions sur le 012 qui correspond aux charges de personnel, à 6,1 millions sur la gestion courante sur le chapitre 65, à un million sur les charges financières et autres dépenses. Le tout pour des prévisions de dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 54,1 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 3,66 millions de dépenses d'ordre versées en section d'investissement, plus 1,55 million de virements à la section d'investissement du résultat excédentaire N du fonctionnement. Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement sont portées essentiellement, comme nous l'avons dit, par l'intégration des dépenses relatives à la caisse des écoles aussi bien au niveau des charges de personnel, 1,1 million, qu'au niveau des charges à caractère général, plus deux millions d'euros, l'effet sur ces dernières années étant amplifié par une hausse du coût du marché. Vous avez donc par la suite les principales évolutions qui sont, sur les charges à caractère général, de 650 000 euros par rapport au budget 2024 — vous avez le détail qui suit — et sur les charges de personnel, la hausse de 1,8 million ayant déjà été présentée dans le cadre du ROB et qui s'explique par les éléments que vous avez ci-dessous. Sur les autres charges de gestion courante, qui diminuent fortement la subvention précédemment versée à la caisse des écoles, qui était de 1,7 million d'euros budgétés en 2024, mais cette baisse est compensée par un apurement d'une recette de PV de 250 000 euros. Au

niveau des charges financières, se combinent une baisse des intérêts à verser à l'ancienne dette moins 150 000 euros et une hausse de la dette à venir, un trimestre, soit plus 150 000 euros sur les frais liés aux lignes de trésorerie, plus 20 000 euros. Enfin, les dotations aux provisions de 686 000 euros, soit une hausse de 540 000 euros par rapport à l'an dernier. Concernant les prévisions des recettes d'investissement pour le BP 2025, nous avons : neuf millions de subventions, 800 000 euros de sessions d'immobilisation, deux millions de FCTVA, 15,7 millions d'emprunts. Le tout pour un montant de 27,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 3,66 millions d'euros de recettes d'ordre en provenance de la section de fonctionnement, un million de recettes d'ordre patrimonial interne à la section d'investissement, 7,99 millions d'excédent N1 de fonctionnement pour couvrir le déficit N-1 en investissement, et 1,55 million de virements à la section d'investissement du résultat excédentaire N de la fonction. Le tout pour 14,4 millions, qui s'ajoutent bien sûr aux prévisions des recettes d'investissement. Les prévisions de dépenses d'investissement sont de l'ordre de 28,3 millions d'euros pour le BP 2025 en équipement, quatre millions de remboursements d'emprunts, le tout pour 32,3 millions sur le BP, auxquels s'ajoutent 350 000 euros de dépenses d'ordre versées en section de fonctionnement, un million de dépenses d'ordre patrimonial interne à la section d'investissement, plus 8,45 millions d'euros de déficit N1 en investissement à diminuer du solde positif des restes à réaliser, soit un besoin de financement de 7,99 millions d'euros. Si vous additionnez les dépenses avec le montant de 32,3, vous arriverez effectivement au montant de l'investissement. Sur le détail de l'investissement, vous avez le BP 2025 avec toutes les AP/CP, auxquelles s'ajoutent effectivement les différents crédits, le tout pour 28 000 271 euros. À partir du CFU 2024, la Ville de Dreux aura l'obligation de produire, pour chaque CFU, une annexe présentant la cotation verte favorable, défavorable ou neutre de chacune de ces dépenses d'investissement réalisées, et cela pour un ou plusieurs axes relatifs à la transition écologique. Pour le CFU 2024, seule l'évaluation sur la base de l'axe 1 — atténuation du changement climatique — est obligatoire. L'évaluation ne concernera en 2024 que certains comptes spécifiques de dépenses en investissement. À partir du CFU 2025, viendra s'ajouter l'obligation d'évaluer l'ensemble des dépenses réelles d'investissement hors remboursement en capital de la dette sur l'axe 1 et l'axe 6 — préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels agricoles et sylvicoles. Les axes 2 à 5 seront progressivement rendus obligatoires à partir du CFU 2026. Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels. Axe 3 : gestion des ressources en eau. Axe 4 : transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, et prévention des risques technologiques. Axe 5 : lutte contre les pollutions de l'air et des sols. Dans le but de préparer la cotation du CFU 2025 de ces dépenses d'investissement, la Ville a réalisé la démarche, qui était non-obligatoire, de coter dès à présent sur les axes 1 et 6 les principaux crédits votés en investissement au budget principal. Cette cotation fera bien évidemment l'objet d'un réexamen lors du vote du CFU 2025 en fonction de l'exécution des travaux. Ensuite, il s'agit du budget vert : la cotation des crédits d'investissement avec la répartition des dépenses d'investissement en fonction de leur cotation verte. Concernant le périmètre de cotation, l'ensemble des engagements non soldés et des nouveaux crédits votés pour 2025 en AP/CP et l'ensemble de nouveaux crédits votés pour 2025 hors AP/CP au sein du budget principal, soit 26,1, millions d'euros, n'ont pas été cotés. Les engagements non soldés 2024 hors AP/CP et les restes à réaliser 2024, ainsi que les enveloppes globales sur le mobilier pôle des Bâtes et sur les investissements des autres services n'ont pas été cotés non plus, et également les crédits d'investissement des budgets annexes. Concernant la méthodologie, vous avez pu l'apprécier. Sur les résultats, les crédits favorables sont essentiellement portés par les 16,6 millions du pôle des Bâtes, lequel répond aux exigences d'une construction favorable dans le guide méthodologique de l'axe 1. Le bâtiment optimise sa performance énergétique et carbone, il va au-delà de la norme en vigueur sur ce point, et n'artificialise pas. Les dépenses défavorables sont portées par les dépenses de voirie, exception faite de la part voirie consacrée aux mobilités douces et l'acquisition de véhicules thermiques. Concernant l'équilibre financier du budget, on le votera après. Ce sera sur les budgets annexes.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Monsieur Fontaine, allez-y.

Laurent FONTAINE : Je vous remercie. J'avais une question. Je ne pense pas avoir vu de graphique sur l'évolution de la dette en 2025, sur la présentation synthétique. D'ailleurs, vous n'en parlez pas. Je vais le montrer, mais dans le hors-série de Dreux le Mag »…

Laurent FONTAINE : Vous l'avez fait. Donc, je voulais juste une confirmation qu'on avait bien une dette en hypothèse basse de 52 millions d'euros en 2025, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2024, soit un taux d'endettement de 90 %, qui est au-delà… D'accord, mais je n'ai pas vu. Le taux d'endettement, c'est l'encours de dette sur les recettes réelles de… D'accord. Comme je n'avais pas le chiffre de l'encours de dette, j'ai juste estimé le taux d'endettement, donc je vous demande une confirmation et de savoir si, effectivement, on était bien à 90 %. Et je voulais juste rappeler quand même que vous annonciez l'année dernière un objectif d'encours de dette en 2025 à 35 millions.

Monsieur le Maire : C'est le sujet qu'on a évoqué tout à l'heure, avec l'accélération des travaux sur le NPNRU, notamment le pôle des Bâtes.

Laurent FONTAINE : D'accord, mais les 52 millions et les 90 %, c'est des chiffres sur lesquels je peux travailler ?

Monsieur le Maire : Excusez-moi, les méthodes de calcul des 90 %, je n'ai pas très bien compris, mais sur le chiffre, on est d'accord.

Laurent FONTAINE : C'est le taux d'endettement.

Monsieur le Maire : On est plutôt sur le ratio année/endettement. C'est généralement la référence. C'était 4,69 en 2024, de mémoire, c'est ça ? En 2023, c'était 5,8 années.

Laurent FONTAINE : Là, vous êtes plutôt sur le désendettement. Moi, je parlais plutôt du taux d'endettement.

Monsieur le Maire : On raisonne comme ça et ça permet surtout d'avoir des ratios qui sont comparables. L'endettement, c'est une chose, mais notre capacité de désendettement, c'est autre chose et c'est ça qui est important. D'ailleurs, vous verrez, la CRC mettra le doigt là-dessus et ce sera un commentaire tout à fait objectif. Madame Gentil, allez-y.

Carine GENTIL : C'est juste parce que c'est le prolongement de ce que vient de dire Monsieur Fontaine. Effectivement, dans le magazine que tout le monde a reçu à la gloire du bilan en 2024, c'est un peu court, parce qu'effectivement, vous vous arrêtez au 31 décembre 2024. C'est bien mis dans la légende, il n'y a pas de soucis. Simplement, il aurait pu être éclairant pour les Drouais que le stock de dettes 2025 soit également mentionné, pour qu'on ait une information complète et qu'on puisse se rendre compte qu'effectivement, avec 41 138 000 euros de dettes en 2024, les projections 2025, dans le scénario poétique au fil de l'eau, on est à 52 millions, et dans le scénario dégradé, on est à 58 millions de stocks de dettes, ce qui correspond au budget de la Ville de Dreux. C'est quand même éclairant. Et on a d'autres chiffres qui sont un petit peu alarmant, notamment le taux d'épargne net, puisqu'on a un taux d'épargne net 2024 de 8,5 %. Les prévisions légales nous disent que lorsqu'on a un taux d'épargne net supérieur à 10 %, la situation financière est très confortable. Lorsqu'on a un taux d'épargne net entre 5 et 10 %, on est dans une situation acceptable. Et à moins de 5 %, on est dans une situation préoccupante. En l'espèce, en 2024, on est à 8,5 % de taux d'épargne nette, ce qui fait qu'on est dans une situation qui pourrait sembler satisfaisante, sauf que les scénarios que vous écrivez vous-même — pour le coup, on n'a pas la plume — dans le scénario positif, en 2025, on est à 5,4 %. Donc, déjà, on est dans une position nettement moins confortable. Et dans un scénario dégradé, on est carrément à 2,4 %, donc on est dans une situation préoccupante. En 2026, dans le scénario — encore une fois, que vous écrivez vous-même, puisque c'est sur les graphiques et les slides que vous nous avez communiqués — on est à 4,7 % de taux d'épargne net, soit en deçà de 5 %. Et dans le scénario dégradé, on est carrément à 0,6 %. Donc, la situation est plus qu'inquiétante, il me semble.

Monsieur le Maire : Vous prenez des chiffres dans lesquels on a présenté, effectivement, les situations les pires et les meilleures, mais vous observerez que la situation qu'on vous présente aujourd'hui est mieux que celle au fil de l'eau. Donc, je ne comprends pas votre démonstration, c'est là où ça coince. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Premier élément d'analyse : entre 2024 et 2025, je parle de budget primitif à budget primitif, pour que ça soit bien cohérent, vous allez donc dépenser plus 4,4 millions en fonctionnement, quand les recettes, elles, vont augmenter de seulement trois millions. Donc, ça veut dire qu'en 2025, on va encore affaiblir la capacité d'épargne de la ville. Quand il s'agit de calculer cette épargne, en repartant des recettes moins les dépenses, j'arrive à un calcul à peu près à 7 %. Dans les orientations budgétaires, c'était même 5,4 %, mais vous avez dit peut-être que ça s'est un peu amélioré. Toujours est-il que même 7 %, si on le compare au taux d'épargne moyen des Français fin 2024, dans le contexte que tout le monde connaît, le taux d'épargne moyen des ménages en France est de 17,7 %. Donc, je voudrais dire que, finalement, les ménages français sont un petit peu plus prévoyants que vous. Et donc, dans un moment de grande incertitude où l'État ne pourra plus aider, quoi qu'il en coûte, vous augmentez encore les dépenses, et vous les augmentez contre vos promesses, vous les augmentez contre les alertes, vous les augmentez contre le bon sens et, en fait, vous augmentez à la fois les dépenses du quotidien - je l'ai dit, plus de quatre millions en dépenses de charges de personnel, de charges à caractère général et autres - mais vous les augmentez aussi pour l'investissement, et alors là, on a le droit à un emprunt colossal, puisqu'on parle de 16 millions d'euros supplémentaires. Ensuite, vous avez votre budget d'investissement qui, dans son total — l'emprunt plus les autres financements — atteint 28 millions d'euros. Vous prévoyez encore de dépenser 28 millions d'euros cette année. On est presque à la moitié du budget de fonctionnement. On est dans des rapports de proportion qu'on n'a jamais vus. On n'a jamais vu ça en temps normal et quand on le compare au contexte, vraiment, on est à rebours de ce qu'il faudrait faire et de ce que font tous les autres. On se demande bien, finalement, pourquoi vous avez une telle stratégie. Et le sentiment que ça donne — on l'a dit tout à l'heure, on sait d'où vient cet investissement massif sur le pôle des Bâtes — c'est que vous faites ça pour finalement pouvoir couper un ruban supplémentaire juste avant les élections. Quand on regarde les projets que vous aviez lancés au début, le sanatorium, qui a pris un peu de retard, mais ça arrive et c'était anticipable, sans le sanatorium, il vous faut un trophée pour justifier 110 millions d'euros d'investissement sur le mandat, ce que j'ai calculé la dernière fois sur la base de vos chiffres. Donc, il faut bien les justifier. Vous mettez donc les finances de la Ville dans le rouge juste pour une question de communication électorale, ce qui est un petit peu à l'image de ce tract de campagne que ma collègue a mentionné. Un dernier commentaire sur vos investissements et sur ce projet des Bâtes parce que c'est trop important. Ce projet des Bâtes, on l'a dit — et je n'ai pas été le seul, tout le monde l'a dit — c'est un bon projet, mais c'est un bon projet alors qu'une ville comme Dreux ne peut se le permettre qu'à l'échelle d'un mandat entier. Or, vous vous êtes acharné, dès le début de ce mandat, à faire cette patinoire qui a coûté plus de 20 millions d'euros. Vous claironnez en plus qu'avec Otium, vous avez à peu près 300 000 euros de recettes fiscales supplémentaires. Mais la patinoire, dans un exercice non complet, a déjà coûté 500 000 euros de charges. C'est vous qui le dites. Donc, vous avez grillé la cartouche financière d'investissement d'un mandat pour un projet de cette ampleur, et comme les Bâtes, contrairement à ce qui a été dit… Madame Philippe, vous avez dit : « On ne fait pas ce qu'on ne peut pas faire ». Mais le problème, c'est qu'on est obligés de le faire, le parc des Bâtes, puisqu'il est pris dans la contractualisation de l'ANRU. Donc, finalement, si on avait pu anticiper ce projet, on se serait dit : « On ne fait que ça du mandat et on ne fait pas cette patinoire pour garder cette soupape financière ». Eh bien non, on a fait d'abord la patinoire et là, on a ce projet qui nous est imposé, au moment où on n'a plus d'autofinancement. On est obligés d'emprunter alors que ce n'est absolument pas le moment de le faire. Tous les ratios d'équilibre, je l'ai dit, se dégradent, donc notre capacité d'épargne… parce que vous ne le mentionnez pas, mais les 16 millions ne vont pas suffire. Il faudra emprunter encore en 2026, ce qui veut dire encore des charges financières d'intérêts, encore un capital à rembourser qui s'alourdit. Et donc, là, on est obligés de le faire. Finalement, ce que j'aimerais qu'on puisse tous entendre ici, c'est que nous sommes tous élus, nous qui sommes ici les représentants de l'intérêt général que les Drouais nous ont confié. Ils nous ont confié la mission de voter — c'est notre premier rôle en tant qu'élus — et de voter en ayant à cœur les intérêts de la ville et de son avenir. Je demande donc aujourd'hui de regarder les chiffres, de regarder les alertes qui vous sont données et de faire ce choix en âme et conscience en tant qu'élus et de voter contre.

Monsieur le Maire : Vous avez oublié de dire que vous aimez les gens des Bâtes. Regardez votre voisin de droite. Simplement, Monsieur David, je vais reprendre encore l'erreur que vous faites depuis le dernier Conseil municipal, ce n'est pas 110 millions d'investissements. Vous ajoutez les remboursements de la dette et les vrais investissements, donc c'est 85 millions. Je vais encore vous le

répéter. Un chiffre qui est faux, si vous voulez le répéter, je répéterai que c'est faux. Vous parlez de l'augmentation du budget de fonctionnement. Je vais quand même vous rappeler la réforme de la FCTVA, qui coûte très cher aux collectivités, de la retraite des agents, et la GVT aussi, naturellement, et je ne parle même pas de l'assurance agent. Si vous me trouvez une collectivité qui arrive à maintenir le niveau de fonctionnement, voire le baisser, je serais très curieux de le savoir, franchement. On peut toujours prendre des positionnements comme les vôtres en disant : « Il n'y a qu'à, il faut qu'on », mais la réalité du budget d'une collectivité, et surtout en ce moment, avec des choix qui sont ceux du gouvernement, on peut le comprendre aussi. On est obligés de les assumer. En deux ans, c'est quand même 2,6 millions que l'État nous impose en plus sur le fonctionnement. Donc, vous voyez, vous les retrouvez. Pour la patinoire, il y a un pré-rapport de la CRC dans le rapport qui nous sera remis dans quelques semaines ou quelques mois, et vous verrez que ce qu'on a annoncé, ils ont constaté que c'était cohérent avec les annonces et ce qu'ils ont pu voir dans les premiers mois. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je ne vais pas aller dans le détail avec autant de précision que mes collègues parce qu'ils l'ont très bien fait et je pense que vous êtes d'accord avec eux, au fond. Votre façon de présenter votre budget et, en règle générale, tout ce qu'il nous est présenté montrent bien que vous faites un étalement et des présentations qui montrent qu'on serait, à mon avis, de façon claire au niveau maximum des dépenses qu'on aurait pu engager, des engagements, des emprunts, etc. Donc, on est limite. Après, il reste à savoir s'il reste un petit quelque chose ou pas, si on sera complètement dans le rouge, si on pourra payer, etc. Ce n'est pas vraiment sur ce débat-là et je ne vais pas refaire non plus le débat sur les orientations budgétaires qu'on a fait l'autre fois, mais il s'agit quand même de rappeler que malgré cette situation tendue, difficile, vous nous donnez certains arguments qui sont recevables. Quand vous nous dites qu'il y a certaines dépenses qui se sont imposées à nous, oui, mais on en tient compte. Gérer, administrer, c'est tenir compte de ces augmentations d'un certain nombre de choses qui s'imposent à nous. D'ailleurs, comme ville, on s'en sort assez bien puisqu'on a quand même toujours des dotations d'État qui sont plus généreuses en ce qui concerne notre ville que d'autres villes qui ont moins de problèmes. Moi, ce que je voudrais amener comme sujet, c'est le fait que malgré toutes ces difficultés, malgré les tensions, malgré le fait qu'on s'attende à un État moins généreux à l'avenir, vous continuez à décider des priorités qui ne seront pas celles qu'on aurait décidées, bien entendu, mais aussi qui ne répondent pas aux besoins de la population. Je ne vais pas reprendre tous les AP/CP qu'on a vus, mais on a discuté d'un certain nombre, on pourrait les reprendre, d'où peut-être la pertinence si on les avait discutés après et pas avant, mais on voit bien que ce ne sont pas les directions qu'on aurait prises et ce ne sont pas les objectifs qu'on aurait mis en avant. Ça a été dit quelques fois, je ne vais pas tout reprendre, mais en ce qui concerne la voirie, la qualité de nos rues, la santé, la sécurité, l'éducation, l'enfance, on n'a pas de réponse aussi forte que les besoins. Alors, il y a évidemment un certain nombre de choses, et sur le bâti également, qui sont importantes, mais qu'on ne retrouve pas dans votre politique, qui est sur l'accompagnement de ceux qui sont en difficulté, et même toutes les attributions qu'on peut faire jusqu'aux affaires scolaires, etc. On a aujourd'hui une politique qui va sur du… je n'ai pas envie de dire du tape à l'œil, mais presque, c'est-à-dire sur du bâti, sur quelque chose qui se montre. Et en profondeur, je ne retrouve pas la politique nécessaire, notamment pour les gens qui sont en souffrance, mais je pense aussi au développement du centre-ville, au développement du commerce, à l'accompagnement d'un certain nombre de personnes. Je ne vois pas une politique aussi dynamique que j'aurais espérée. Donc, aujourd'hui, les dépenses, les priorités que vous donnez… C'était l'exemple que je m'étais noté. Vous vous souvenez, j'avais dénoncé l'histoire de l'uniforme à l'école qui, à terme, nous coûterait 200 000 euros par an alors qu'il y a tellement de besoins par ailleurs. Je me dis que vous ne prenez pas les bonnes priorités.

Monsieur le Maire : L'État nous accompagne encore là-dessus.

Valentino GAMBUTO : Oui, encore un an, mais si vous faites une politique, ce ne sera plus dans toutes les écoles.

Monsieur le Maire : On a fait une expérimentation.

Valentino GAMBUTO : Moi, quand je fais une expérimentation, c'est pour la transformer. Sinon je ne la fais pas. Si je fais une expérimentation, c'est pour dire que si ça marche, si c'est bien, on l'applique

à toutes les écoles. Vous m'aviez dit oui l'autre fois, l'État nous aide sur trois ou quatre écoles progressivement, et après il ne nous aidera plus. Donc, c'est 100 % de chaque école, on arrivera à 200 000 euros. Vous n'avez pas contesté ces chiffres l'autre fois.

Monsieur le Maire : C'est un choix.

Valentino GAMBUTO : C'est ce que je vous dis. Ce sont des choix, ce ne sont pas les nôtres et c'est ça que je dénonce.

Monsieur le Maire : Ce que je voulais dire, Monsieur Gambuto, c'est que quand on fait une expérimentation, on n'est pas sûr du résultat. C'est ça que je voulais dire.

Valentino GAMBUTO : Oui, mais on l'espère, sinon on ne le fait pas.

Monsieur le Maire : D'accord, mais on ne va pas préjuger du résultat.

Valentino GAMBUTO : Quand on fait une expérimentation, on est convaincu que c'est une bonne chose, mais on se dit qu'on fait l'expérimentation et on généralisera après si les résultats sont bons. Mais on n'y va pas en se disant qu'il n'y a pas assez d'argent, on ne le fait pas. Donc, expérimentation, ça vaut objectif, et après, une certaine forme d'intelligence : si ça ne le fait pas, on ne va pas jusqu'au bout. Donc, en gros, ce sont vos choix et évidemment, un des choix, celui contre lequel on s'est battu, vous l'aurez jusqu'à la fin du mandat, même si ça vous irrite, ce choix de la patinoire nous a plombés au niveau des investissements, continuera à nous plomber en ce qui concerne les frais, et on pourra faire tout ce qu'on veut, développer tous les sports, etc., ça continuera de nous coûter. Cette explication que vous donnez, et la Cour des comptes pourra dire ce qu'elle veut, mais quand vous voulez compenser les dépenses par ce que nous apporte le foncier, c'est exagéré comme méthode, parce que s'il n'y avait pas eu la patinoire, on aurait eu des locaux, des apports de foncier qu'il y avait sur tout Otium. C'était l'un des arguments que vous aviez mis en avant.

Monsieur le Maire : C'est une réalité financière, c'est surtout ça.

Valentino GAMBUTO : On se retrouvait avec l'avantage et tout ce qu'il y avait au niveau du foncier autour. Donc, si vous voulez, on essaie de l'expliquer comme on veut, comme on peut, c'est un gouffre financier. Vous dites que c'est une réussite. Ce serait une réussite pour une ville qui en a les moyens, pour une agglomération, pour un certain nombre de personnes, nonobstant le fait que c'est un coût aussi au niveau environnemental. Mais ce serait peut-être une bonne idée si on devait le porter avec toute une agglomération. Le porter nous seuls, une ville comme la nôtre, c'est un gouffre que l'on va continuer à payer très longtemps, au-delà de nos mandats respectifs.

Monsieur le Maire : Simplement, ce n'est pas un gouffre. On va être dans les lignes de ce qu'on a annoncé. Si on veut être cohérents et rationnels, le Parc des expos est un vrai gouffre. 900 000 euros par an.

Valentino GAMBUTO : Tout à fait, et j'avais voté contre aussi.

Monsieur le Maire : Oui, c'était pharaonique, c'est ça ? Je ne vais pas refaire le débat, mais ce choix de patinoire avec la création d'activités, c'est important. Pourquoi ? Parce qu'on a fait le choix assumé d'investir très lourdement au premier mandat, on verra par la suite — je détends l'atmosphère — parce qu'on surfait sur une dynamique qui était notamment issue du Covid et des Parisiens qui arrivaient chez nous. Donc, on a effectivement fait le choix de développer un territoire avec une offre pour les familles, le soir, le week-end, Otium, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai poussé à ce qu'on investisse sur le plan d'eau d'Ecluzelles, où il y a enfin un schéma directeur, pour développer le loisir vert parce qu'on a besoin d'attirer des familles, parce qu'on a besoin d'investir. Je vous rappelle qu'en 24 mois, le privé livre 980 logements privés sur Dreux. C'est historique. Plutôt très bonne gamme, en moyenne. Cette stratégie, ce n'est pas pour se faire plaisir ou couper un ruban. Couper un ruban à 18,3 millions, je veux bien, mais on va essayer de dépasser ça parce que c'est un peu ridicule

comme figure. Simplement, c'est qu'on a une stratégie de développement de territoire de se rendre attractifs. Je vous invite… vous faites peut-être des allergies à la glace, mais venez voir ce qui se passe le soir, le week-end, les équipes. J'ai découvert TikTok et le nombre de comptes TikTok des jeunes, ça cartonne, les gens sont contents. Parlez aux gens. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est une patinoire qui est maîtrisée dans ses coûts, comme on l'a annoncé. Et on va amortir encore plus dans les années à venir, donc c'est un bon choix. Pour moi, le non-développement d'un territoire, c'est un territoire qui se meurt. On ne peut pas sortir les chariotes et les chevaux et y aller à pied. À un moment donné, il y a des territoires qui se développent autour de nous, très fortement. Si on est attentistes, on se trompe. Et je me répète, c'est d'ailleurs pour ça qu'on a annulé l'abattement de deux ans sur la taxe foncière, parce qu'il y a des gens qui arrivent, qui sont des futurs Drouais, des consommateurs, etc., et qui vont apporter de la fiscalité. Donc oui, on ne gagne pas d'argent sans investir. Vous qui êtes chef d'entreprise, je pense que ça vous parle. Ensuite, Monsieur Homps.

André HOMPS : Nous allons voter contre ce budget pour trois raisons. Je vais faire une synthèse et ne pas vous abreuver de chiffres, parce qu'on en a eu beaucoup. La première raison, c'est qu'on n'a pas confiance, non pas dans le fond, dans les chiffres, mais on n'a pas confiance dans les prévisions budgétaires qui sont faites. La deuxième raison, c'est qu'on considère que ce budget ne traduit pas une politique. Une fois de plus, ce budget ne traduit pas une politique et on ne voit pas quelle est la politique qui est dessinée. Et la troisième raison, c'est qu'on pense qu'il va faire, à horizon 2027, courir un niveau de risque à la collectivité qui n'est pas soutenable. Je vais juste illustrer ces trois axes. Le premier, je suis désolé, je fais une comparaison de budget à budget, c'est-à-dire de présentation de budget à présentation de budget. Je vous rappelle qu'en 2023, lors du débat d'orientation budgétaire, les messieurs qui sont ici présents avaient dit : « Ne vous inquiétez pas, en 2025, on sera à 47 millions de dépenses réelles de fonctionnement ». Là, vous nous présentez un budget à 54 millions de dépenses de fonctionnement. Je rappelle également que ces mêmes personnes avaient fait un document assez complet pour le rapport d'orientation budgétaire. En page 47, ils nous disaient : « Ainsi, l'exécutif de la commune souhaite rappeler les deux grands principes budgétaires d'une gestion saine des comptes de la Ville de Dreux : un autofinancement épargne brute se situant entre sept et neuf millions d'euros permettant de financer une enveloppe de dépenses d'investissement, remboursement en capital des emprunts inclus, évaluée entre 12 et 14 millions d'euros ». Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd et je trouve que c'était plutôt de bonne politique de rappeler ça. Quand on regarde le budget, on voit que de budget à budget, les charges à caractère général ont pris 20 %, les charges de personnel ont pris 8 %, les charges de gestion courante ont pris 7 %, et les charges financières liées à l'emprunt sont passées de 840 000 euros à 1 000 041 euros. Et ce n'est que le début. Encore une fois, on n'est pas contre les investissements, mais quand ils sont mesurés, raisonnables, séquencés, et que le fonctionnement est sous contrôle. Là, manifestement, les chiffres que vous présentez montrent que ce n'est pas sous contrôle. Dans vos recettes de fonctionnement, vous avez 2,4 millions de financier. Sur ces 2,4 millions, j'imagine qu'il doit y avoir un million ou 1,4 million de la SEMCD, et le reste, je ne sais pas, c'est peut-être les dividendes de Gedia, probablement, dont on peut considérer qu'ils sont récurrents, quoique… Mais en tout cas, la SEMCD, ce ne sera pas récurrent. Aujourd'hui, quand on regarde le budget avec un peu de hauteur, on se rend compte que les recettes réelles de fonctionnement récurrentes ne couvrent pas les dépenses réelles de fonctionnement récurrentes. C'est à chaque fois très juste, on passe en cédant des actifs et on passe avec du financier exceptionnel. On a toujours le même problème, et à chaque fois vous vous en sortez comme ça, mais on voit bien que la tendance n'est pas bonne. La deuxième raison pour laquelle on ne vote pas, c'est qu'on pense que ça ne traduit pas une politique. C'est-à-dire qu'en début de mandat, encore une fois, les investissements étaient surdéterminés par la patinoire. Maintenant, elle est là, tant mieux si elle réussit. Souhaitons-le, après tout, et souhaitons un jour qu'on puisse la mutualiser. Mais en tout cas, les investissements étaient très fortement déterminés par la patinoire. Ça vous a empêché, au fond, de travailler sur l'attractivité réelle de la ville, c'est-à-dire sur l'attractivité physique de la ville. Nous souhaitions que la ligne politique de ce mandat soit l'attractivité de la ville, l'attractivité réelle, l'attractivité physique : les trottoirs, la voirie, les écoles, les équipements sportifs. C'est là qu'il fallait mettre le paquet. Quand vous dites, Monsieur le Maire, qu'il faut attirer des CSP plus, on n'attire pas des CSP plus uniquement avec Otium. On attire des CSP plus avec une ville qui est accueillante, qui est belle, qui est en bonne santé, et ça se voit, c'est physique. Et là, aujourd'hui, on voit bien que ce n'est pas le cas et on voit bien aujourd'hui que la ville n'est pas en bon état, si j'ose dire. Donc, en fait, il n'y

a pas de politique. Vous avez été déterminés en début de mandat par la patinoire, et en fin de mandat, vous êtes surdéterminés par un nouvel investissement colossal, celui des Bâtes, pour lequel on n'a rien contre puisqu'on a voté pour.

Monsieur le Maire : Vous aimez les gens des Bâtes.

André HOMPS : Oui, la rénovation des Bâtes. On est à nouveau surdéterminés par un nouvel investissement. Donc, dans les faits, le reste, c'est du saupoudrage. Quand on regarde la liste d'investissements, on a un petit peu de voirie, un petit peu de ceci, un petit peu de cela, mais il n'y a pas une ligne directrice claire, il n'y a pas d'axe clair qui signe une vraie politique de mandat. Et enfin, le dernier point, c'est le niveau de risque que vous allez faire courir à la collectivité. Je vous le dis clairement, on va vers le double 6. Le double 6, c'est quoi ? C'est 60 millions de dettes, un stock de dettes de 60 millions en 2027, et 60 millions de dépenses de fonctionnement à la même échéance. Retenez ça, on va vers un double 6. Ça veut dire qu'on va sur une trajectoire où on n'aura plus d'épargne nette, d'épargne brute, et on n'aura plus d'autofinancement. Si aujourd'hui on valide ce budget, j'ai envie de vous dire qu'il est soutenable, dans l'absolu, mais si vous le validez aujourd'hui, de fait, vous nous entraînez vers ce double 6 en 2027. Alors, peut-être que vous vous dites qu'en 2027, ce n'est pas grave, on fera comme d'habitude, on va céder des actifs stratégiques, ça va nous ramener beaucoup d'argent, on pourra continuer comme ça et après moi, le déluge, peu importe. Sauf que les actifs stratégiques, le dernier qui restera sera Gedia, et nous, les Drouais, on ne veut pas qu'on vende Gedia. On ne veut pas perdre Gedia et on ne veut pas perdre la main sur Gedia. Donc, nous n'escomptons pas de recettes miraculeuses et en volume avec la vente de Gedia dans les années qui viennent. Nous escomptons un équilibre budgétaire, une restauration du fonds de roulement, un niveau d'emprunt raisonnable, et — et j'en finis avec ça — une gouvernance qui soit nickel chrome, parce que, Monsieur le Maire, depuis cinq ans qu'on est là, on n'a jamais eu de rapport d'activité sur l'observatoire des quartiers.

Monsieur le Maire : Ce sera dans le rapport de la CRC. Je vous rappelle que la première année, on ne vous a pas vu, Monsieur Homps.

André HOMPS : On ne l'a jamais eu. En tout cas, pour l'instant, on ne l'a jamais eu. On n'a jamais eu de nouvelles du cabinet fantôme. Il est toujours à l'effectif, mais on ne sait pas s'il est rémunéré ou pas, pourquoi et ce qu'il fait. Vous dites la CRC, c'est très bien, parfait. Si le budget n'est pas voté, ce n'est pas un drame. Le préfet nommera deux administrateurs, il demandera le gel des comptes et, dans un délai d'un mois, de produire un rapport sur l'état réel des finances de la collectivité.

Monsieur le Maire : Il faudrait conclure, Monsieur Homps. Ça fait deux fois que je vous demande de conclure.

André HOMPS : On pourra, à ce moment-là, avoir un débat peut-être un peu moins politique, un peu moins politisé, et je le souhaite, au fond.

Monsieur le Maire : Vous voulez une politique pour la ville… il faut faire un choix.

André HOMPS : J'ai dit un peu moins politisé, un peu moins électoraliste, mais pas moins politique, et en tout cas, qui permettra d'avoir une vision claire des choses et des enjeux pour la ville.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit, mais j'ai l'impression que je peux développer un argumentaire, que vous mettez ça de côté et que vous répétez ce que vous vouliez répéter. Vous ne pouvez pas dire qu'il fallait travailler sur l'attractivité de la ville. Comment vous expliquez qu'il y a 980 logements privés qui arrivent avec des gens derrière ? Vous m'expliquerez ça, je n'ai pas compris votre démonstration, elle est un peu faiblarde, me semble-t-il. C'est aussi pour ça, parce qu'on cherche à tirer des gens qui ont un peu de moyens, des fois c'est des retraités autonomes, des fois c'est autre chose, parce qu'on a besoin d'avoir des gens en face de nos commerçants, tout simplement. Donc, je trouve que votre démonstration tombe un peu à plat, si je peux me permettre. Après, j'ai la moyenne nationale de l'augmentation des dépenses de

fonctionnement des GCL — ce n'est pas des amis à moi — c'est plus 4,4 %. Et notamment, moins 10 % d'autofinancement dans les communes de notre strate, pour votre information. On va essayer d'avancer, Florence, et après Monsieur Fonseca.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Je vais vous faire sourire, parce que forcément, il va y avoir la patinoire. Forcément. Je suis ravie de savoir que TikTok est votre référence. Ça me semble assez étrange, mais bon… chacun son truc.

Monsieur le Maire : Vous élevez le débat, Florence, c'est bien, vous avez raison.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : C'est vous qui l'avez élevé, mais bref. Depuis cinq ans, c'est vrai que nous n'avons pas de réponses à nos questions, et depuis cinq ans, votre politique pour la ville est faite d'annonces, de communication, est faite d'accessoires et non pas de nécessaires. Nous aurions souhaité que la politique de la ville soit abordée du côté nécessaire, Dieu sait si la ville en avait besoin. Nécessaire, c'est comme on l'a dit, les trottoirs, l'attractivité. L'accessoire, c'est la patinoire, la communication, les maquettes. Il y a eu beaucoup d'argent. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'emprunter 15 millions d'euros, un peu plus, alors que le coût de la patinoire sur ce mandat, puisqu'il y avait déjà eu une partie sur le mandat précédent, est quasiment du même montant. Ça veut dire que si on avait choisi le nécessaire au lieu de l'accessoire, aujourd'hui, pour le pôle des Bâtes, nous n'aurions pas besoin de faire ces 15 millions. Et on savait très bien qu'il fallait le faire, ce pôle des Bâtes. J'aime les gens des Bâtes. C'était évident, ce n'est pas sorti du chapeau. Ça fait très longtemps que ça existe. Effectivement, c'est plus sur cette année et l'année qui vient, mais en bon père de famille et en bon gestionnaire, vous auriez dû le prévoir. Vous pensez l'attractivité ? Moi, je réponds : parking du centre-ville, moins 325 000 euros. Ça n'est pas restaurer une attractivité, Monsieur le Maire. Par contre, le développement de la zone commerciale des Coralines a été en partie boosté, parce que je ne suis pas sûre que tous les commerçants aillent bien là-haut, par le développement de la patinoire. S'il n'y avait pas eu la patinoire, dans quel état serait Otium ? Je ne sais pas. Mais ça a été une obligation de faire la patinoire. Effectivement, elle est là, on ne peut pas y faire grand-chose aujourd'hui, c'est trop tard. Effectivement, il faudrait qu'elle soit sur l'agglo, ce serait bien préférable pour tous les Drouais. Et encore une fois, je trouve que le nécessaire pour cette ville n'a pas été fait, et ce depuis le début. Je demande à mes collègues de ne pas voter ce budget, qui ne sera pas bon du tout, pour personne, pour les années à venir. Nous serons tous responsables, collectivement, de ce budget qui a été voté.

Monsieur le Maire : Merci, Florence. Monsieur Fonseca. On va essayer d'avancer un petit peu, si vous voulez bien.

Nelson FONSECA : Pardon de vous contredire, Monsieur le Maire, mais c'est un scénario, en réalité, qui est pire que le scénario dégradé du ROB du mois de février.

Monsieur le Maire : Pas du tout.

Nelson FONSECA : Vous venez de nous donner un chiffre qui dit que l'autofinancement des communes de notre strate a baissé de 10 %. Je vais vous donner une nouvelle, nous, il a baissé de 43 %, puisqu'il passe de neuf millions à cinq millions. Ça fait 43 % de moins. Un encours de dette en forte augmentation avec le nouvel emprunt de 17,7 millions d'euros, mais on n'y revient pas, les collègues l'ont dit suffisamment. Un taux d'épargne net, Madame Gentil l'a dit, qui s'approche de zéro, puisque 58 de recettes, 54 de dépenses, ça fait quatre de marge, on rembourse quatre de dettes, ça fait zéro. C'est assez simple à comprendre pour tout le monde. Une capacité de désendettement qui dépasse le seuil d'alerte, puisqu'on passe à 13 ans. Le diable est dans les détails, et j'étais parmi vous, chers collègues, puisqu'il y a peu, j'étais encore dans cette majorité, c'est une grande austérité dans le fonctionnement et l'investissement des services, avec des budgets très contraints, et je pense notamment à toi, François, à la voirie, à Sophie, aux espaces verts, à Nicolas, à l'entretien courant des bâtiments publics. Il y a une austérité. Laissez-moi terminer s'il vous plaît. Au début du mandat, le montant des investissements courants des services, pour qu'ils puissent travailler, qu'ils bouchent les trous, et notamment dans les voiries, c'était quatre millions. On est à peine à deux millions. Comment

voulez-vous qu'ils fonctionnent convenablement au service des Drouais ? Ça risque de mettre les équipes sous pression et elles le sont déjà. Et un budget qui fait les poches de la SEMCD, Monsieur Homps l'a dit, avec une prise de dividende de 1,2 million d'euros. Alors que cette SEM est stratégique pour la collectivité. Cette SEM pourrait et devrait être utilisée comme une foncière, permettant la maîtrise du foncier, notamment en centre-ville, pour travailler à son attractivité, et mener des travaux de réhabilitation des commerces et la création de logements en centre-ville. Et ça, géré par la Ville. Ça lui permettrait même d'obtenir des recettes supplémentaires, des loyers durables. On voit aussi que la subvention de fonctionnement à la SPL a augmenté. Prochainement, on aura probablement un sujet sur la SPL. Et il y a des lignes un peu sombres, avec des dépenses autres, en augmentation de 770 000 euros, ce qui fait 600 % d'augmentation. En fait, c'est illisible. Je voterai contre ce budget à regret, mais je voterai contre.

Monsieur le Maire : OK, merci, Monsieur Fonseca. Simplement, vous avez l'air de prendre des chiffres et de tout mélanger. Ce qui est illisible, c'est votre démonstration, quand vous dites qu'on passe de quatre millions de voiries à deux millions de voiries. Il y a des années, effectivement, il y avait dans l'ANRU des voiries de création. Donc, vous mélangez les choux et les carottes. À la SEMCD, on ne fait pas les poches. La SEMCD, c'est notre structure, c'est notre argent. Ça fait 15 ans qu'on en parle, qu'on doit prendre, et ça a déjà été pris, d'ailleurs, et tant mieux, parce que c'est l'argent des Drouais qui est utilisé pour l'investissement. Et la foncière, je m'étonne de ce que vous dites. Une foncière ne se crée pas comme ça, première chose. Et si vous ne le savez pas, on a fait une étude avec CET et la Banque des Territoires pour créer cette foncière avec la SEMCD, et la taille critique n'est pas atteinte et n'est pas viable financièrement et budgétairement. Donc, effectivement, on ne crée pas ça. Et je vous rappelle qu'on se rapproche d'une foncière de Normandie avec l'agglomération pour pouvoir faire ce genre d'opération. Monsieur Hirti, je crois.

Aïssa HIRTI : Tu veux y aller ?

Monsieur le Maire : Monsieur Derbali, allez-y.

Chérif DERBALI : Dans la poursuite de ce que vient de dire Nelson, donc à propos de la remontée de dividendes de 1,2 million, il faut savoir que le 1,2 million c'est la part qui est représentée par la Ville, 83,92 %. Si on veut distribuer, donc si elle veut bénéficier de 1,2 million, il va falloir distribuer 1 430 000. Je ne sais pas si vous l'avez intégré.

Monsieur le Maire : Quelle est la question ?

Chérif DERBALI : La question, tout simplement, c'est qu'il y a des actions qui sont en déshérence.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr.

Chérif DERBALI : Ce qui représente donc environ 173 000 euros, qu'il va falloir bien entendu verser à la Caisse des Dépôts.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. C'est une procédure classique.

Chérif DERBALI : Je pense que vous l'avez intégré. C'est quand même de l'argent perdu.

Monsieur le Maire : Pas perdu, il est simplement mis sur un compte séquestre auprès de la Caisse des Dépôts.

Chérif DERBALI : Il faut obligatoirement les verser, les 173 000 euros.

Monsieur le Maire : Oui, mais ce n'est pas de l'argent perdu, c'est de l'argent qui est en attente des ayants droit.

Chérif DERBALI : 173 000 euros plus les 60 000 euros qui sont déjà sur le compte, qu'il va falloir un jour ou l'autre laisser sortir.

Monsieur le Maire : À l'époque, des gens ont investi dans cette SEM, qui ont fait confiance, des banques locales, des particuliers. C'est l'histoire de la SEM.

Chérif DERBALI : C'est l'histoire de la SEM, on ne peut pas la refaire. C'était quand même un point qu'il fallait souligner.

Monsieur le Maire : Il y avait autre chose, Monsieur Derbali ? Non, c'est bon ? Monsieur Hirti, allez-y.

Aïssa HIRTI : Quoi dire d'autre ? Écoutez, c'est un budget purement électoraliste qui va mettre la ville en péril dès la fin de l'année 2025. Je ne vais pas jusqu'au 2026-2027. En 2025, ces épargnes seront négatives. Et quand vous regardez effectivement certaines lignes, notamment sur le 011, qui sont en augmentation, les honoraires-conseils, 47 500 euros en 2024, 288 000 euros en 2025. Frais d'acte de contentieux, 35 000 euros en 2024, 119 000 euros en 2025. Quoi d'autre ? Alimentation, 148 000 euros en 2024 — on mange beaucoup à la mairie de Dreux — et 203 000 euros en 2025. Sans compter, et j'aimerais bien avoir une explication, les provisions pour risques, 686 000 euros de provisions pour risques. À quoi correspondent-elles ? Et pour terminer, parce que tout a été dit, l'essentiel est le vote du budget et je voudrais rappeler à tous les collègues de cet hémicycle qu'on est tous responsables et que vous avez l'opportunité ce soir de faire valoir le vote à bulletin secret. On n'est pas fous, ça ne veut pas dire que 18 personnes sont folles dans cet hémicycle. Pas du tout. On est très lucides, et vous avez cette possibilité ce soir de faire basculer le vote du budget.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Y a-t-il d'autres interventions ou pas ? On a fait le tour ? Je ne sais pas quoi vous répondre. Au bout d'un moment, ça tourne en rond. Allez, on passe au vote à bulletin secret. Vous avez devant vous des pochettes avec des bulletins, et quelqu'un fera un tour pour les récupérer. Excusez-moi, Madame Gentil.

Carine GENTIL : Vous ne m'avez pas oubliée, je viens de lever la main. Madame Cissé n'est pas là et vous ne nous avez pas annoncé qu'elle était partie.

Monsieur le Maire : Oui, elle est partie, son enfant avait un problème.

Carine GENTIL : Elle a laissé un pouvoir ?

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait.

Carine GENTIL : D'accord. C'est une information importante.

Monsieur le Maire : Elle a donné pouvoir à moi-même. Elle est partie en urgence, son fils avait un problème. Par contre, j'ai des enveloppes, mais je n'ai pas de bulletins. Ah, c'est les blancs ? C'est déjà imprimé. C'est gentil, Sabine. Je savais que je pouvais compter sur vous. Vous avez compris, pour le budget ou contre le budget. Tout le monde vote pour, et voilà. Et blanc si…

Sabine FRÉTEY : Pour le dépouillement, est-ce qu'il pourrait y avoir un de l'opposition et un de la majorité ?

Monsieur le Maire : On va prendre la plus jeune. C'est vous la plus jeune, Sabine ?

Sabine FRÉTEY : Je ne crois pas, mais c'est mignon.

Monsieur le Maire : Ça se fait bien, ne vous inquiétez pas. En plus, ça se fait ici. Pensez à vos procurations en même temps. D'abord, ça commence par moi, manifestement. Je ne mets pas les deux, du coup ? Ça, c'est pour moi, et ça, c'est pour Madame Cissé. Ensuite, Jean-Michel Poisson. Ensuite, Talal Abdelkader. Christine Picard. Sophie Willemin. Caroline Vabre. Sébastien Leroux.

Madame Cissé, c'est fait. Mounir Chakkar. Lydie Guérin. Huguette Poisson. Amber Niaz. Yucel Kisa. Silvia Cousin. Ratko Klisura a le pouvoir de Madame Martin. Madame Verdier. Alain Guenzi. Hélène Barbe. Je ne vais pas trop vite, ça va ? François Jaguin. Chantal Deseyne. Nicola Carnevale. Ensuite, Jacques Alim. J'attends que… Jacques Alim. Nelson Fonseca. Florence Archambaudière. André Homps. Marie-Françoise Scavennec. Maxime David. Ça va, vous suivez le rythme ? Monsieur Gambuto. Monsieur Fontaine. Madame Frétey. Madame Gentil. Ensuite, on remonte, Caroline Iften. Tout le monde a voté quand il y avait une procuration, c'est bon ? OK. Monsieur Hirti. Monsieur Dautrey. Monsieur Derbali. Madame Philippe. Et Monsieur Rossion. Je n'ai oublié personne ? C'est bon ? Voilà. Alors, normalement, c'est le secrétaire de séance qui… Oui, François, c'est toi. Et Madame Frétey, puisque vous êtes la plus jeune, vous êtes autodésignée. Ça va, je plaisante. Ça vous convient, ça convient à tout le monde pour le dépouillement ? François, c'est à voix haute.

François JAGUIN : (Dépouillement)

Monsieur le Maire : Sur les résultats, 17 pour, 20 contre, et un blanc.

20 contre
17 pour
1 blanc

Donc, le budget n'est pas adopté. On va quand même continuer sur les budgets lotissements.

25. Reprise anticipée des résultats 2024 — Budget lotissements
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Cette année, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif 2025, avec la reprise anticipée des résultats de 2024 calculés sur la base du compte financier unique provisoire. Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2024 sont les suivants. En section de fonctionnement, le résultat de l'année s'élève à moins 515 552 euros, auxquels s'ajoutent les résultats antérieurs reportés, portant ainsi le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement à moins 0,10 euro. En section d'investissement, le résultat de l'année s'élève à 495 549 euros, auxquels s'ajoutent les résultats antérieurs reportés, portant ainsi le résultat de clôture de l'année 2024 de la section d'investissement à 0,10 euro. Il convient de reporter le déficit de clôture, soit 10 centimes, en dépenses de fonctionnement, chapitre 002, et l'excédent de clôture d'investissement, soit 10 centimes, en recettes d'investissement, chapitre 001.

Monsieur le Maire : Sur ce budget lotissements, y a-t-il des remarques ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Des oppositions ? Dreux au cœur, j'imagine. Oui, contre. Qui s'abstient ?

Majorité, 16 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Maxime DAVID, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE,

Je vous remercie. Sur le budget lotissements.

26. Budget primitif – Budget Lotissements – Exercice 2025
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2025, qui s'équilibre ainsi qu'il suit : en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour 20 000 010 euros, en section d'investissement en recettes et en dépenses pour 20 000 euros. Vu l'avis de la commission, modernisation et restructuration des services finances, ressources humaines,

administration générale et commande publique, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir adopter le budget primitif du budget lotissements pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Sur ce budget lotissements, des questions ou observations ? Monsieur David.

Maxime DAVID : Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, répondre à cette question que je me pose à l'instant, étant donné que c'est quand même du jamais vu : maintenant que le budget principal n'est pas adopté en l'état, quel est l'intérêt et la validité de voter des budgets annexes ?

Monsieur le Maire : Ils sont indépendants, non ?

Maxime DAVID : Il y a parfois des subventions d'équilibre qui transitent de l'un à l'autre, non ?

Monsieur le Maire : Bonne question. Écoutez, on va tous les reporter, du coup. Ça se défend, ce que vous dites. Donc, on va prendre directement le 31, création du fonds de dotation.

31. Fonds de dotation
Lydie GUERIN

Lydie GUÉRIN : Dans le cadre de la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, la Ville de Dreux crée un fonds de dotation ayant pour objet de soutenir le rayonnement de la ville par la mise en place de grands événements, d'animations culturelles, de restaurations patrimoniales et de grands événements sportifs. Les initiatives qui s'exerceront dans ce cadre contribuant à la dynamisation de la vie locale pourront bénéficier de financements complémentaires. À cette fin, la municipalité propose la création du fonds de dotation dénommé « Soutenons Dreux ». Ce fonds a pour objectif principal de faciliter le financement de projets d'envergure en attirant des financements complémentaires privés, principalement au titre du mécénat. Sa mission est d'accompagner et de soutenir différents projets répondant aux axes prioritaires des politiques publiques édictées par la collectivité et clairement soutenues par ces dernières. Les projets éligibles peuvent inclure l'organisation de grands événements, la restauration et la mise en valeur du patrimoine local, le développement de projets éducatifs, pédagogiques, culturels et sportifs, et toute autre activité visant à enrichir l'offre pour les habitants et les visiteurs de la commune. Afin de formaliser ce dispositif et garantir une administration efficace de ce fonds, un acte constitutif détaillant les principes de gouvernance, les modalités de fonctionnement et les mécanismes de contrôle a été élaboré. Le Conseil d'administration de ce fonds est proposé de trois personnes au minimum et de 11 personnes au maximum. Il est proposé de composer le Conseil d'administration de 11 représentants, le maire étant membre de droit, quatre représentants du Conseil municipal, trois cofondateurs, personnes de droit privé, et trois représentants désignés par le Conseil municipal, issus du tissu économique. Ces membres seront désignés lors d'un prochain conseil municipal pour la durée du fonds, qui est établi pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprises. Vous avez après la liste de ce que peut faire le Conseil d'administration. Vu l'avis de la commission modernisation et restructuration des services finances, ressources humaines, administration générale et commande publique, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver le principe de création d'un fonds de dotation ayant pour objet de soutenir le rayonnement de la ville par la mise en place de grands événements, d'animations culturelles, de restaurations patrimoniales et de grands événements sportifs, dénommé « Soutenons Dreux », approuver l'acte constitutif et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la création de ce fonds de dotation, ainsi que tous les actes en rapport avec l'objet de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Il y a à peu près 3 000 fonds qui ont été créés par les collectivités là-dessus. Ce n'est pas inintéressant, ça permet une fiscalité des entreprises et des donateurs entre 60 et 66 % de déductions fiscales. Ça permet de financer des projets, sur le patrimoine, notamment. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Sur le principe, c'est vrai que ça peut être tentant, cette idée de création d'une dynamique qui rassemble des moyens pour des donateurs qui veulent mener une action en commun. On avait d'ailleurs fait ça par le passé sur Dreux. Je crois que ça s'appelait « Dreux Sports Entreprises » ou un truc comme ça. C'était une structure qui finançait des clubs pour justement mettre en avant l'image de la ville et pour donner un petit peu plus de moyens. Sinon, à part ce type de structure presque ad hoc, vraiment sur une spécialité, le sport, ou un truc comme ça, j'avouerai que je suis, sur un principe peut-être dogmatique, mais plus général, plutôt hostile à ce type de rassemblement parce qu'en gros, il s'agit de permettre aux contribuables de décider des politiques que va financer l'État. Quand vous avez le droit de récupérer 60 %, voire 75 % sur certaines actions, en gros, vous avez des gens qui mettent de l'argent, qui obligent l'État à financer sur des choix qui ne sont pas les choix qu'aurait décidés l'État. Déjà, sur le principe, ces trucs de dotation, lorsque ça ne va pas vers quelque chose de précis ou que ça ne va pas vers des actions qui sont reconnues d'utilité publique… C'est évident que si on avait une structure comme ça, on parlait tout à l'heure des Restos du Cœur, si c'est pour faire des dons aux Restos du Cœur, que l'État participe est quelque chose qui peut être intéressant. Là, en l'occurrence, on est sur quelque chose qui pourrait faire un peu de tout, qui pourrait financer un petit peu toutes sortes de choses, qui pourrait décider de quoi il s'agit, et donc je trouve que c'est un pouvoir et ça ne va pas dans le sens de ce que pourrait être un organisme ou une structure de dotation objective. C'est pour ces raisons-là qu'on va voter contre. Parce qu'imaginez que demain, cette structure se mettre à financer un édifice religieux ou un truc comme ça, comme c'est largement la possibilité de la structure de le faire, certains ne seraient pas d'accord pour que les moyens qu'ils ont mis dans ce fonds de dotation servent à ça, et pire encore, que l'État soit en train de financer… Quand je dis religieux, ce n'est pas pour mettre de l'huile sur le feu, c'est parce qu'on sait qu'il y a une séparation de l'Église et de l'État importante pour nous.

Monsieur le Maire : C'est souvent au titre du patrimoine historique.

Valentino GAMBUTO : C'était juste pour revenir là-dessus. Donc, si vous voulez, pour ces raisons-là, on votera contre cette dotation.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Monsieur David, et après Monsieur Homps.

Maxime DAVID : Très rapidement, je vous avoue que j'ai été un petit peu surpris de découvrir cette délibération. En soi, effectivement, le dispositif n'est pas à rejeter, a priori. Simplement, je m'interroge à la fois sur le timing, et très honnêtement, je trouve ça un petit peu malaisant de créer cet instrument un an avant l'élection, disons les choses. D'autant qu'en plus, pour les missions qui lui sont allouées, il existe d'autres manières de faire. Donc, il est tout à fait possible, par du mécénat ou par d'autres leviers, à des particuliers de financer.

Monsieur le Maire : C'est du mécénat, en réalité.

Maxime DAVID : Oui d'accord, mais dans ce cas-là, pourquoi créer ce fonds ? Encore une fois, sur le papier, pourquoi pas, mais je trouve que ça serait plus sain de le projeter sur le prochain mandat.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps.

André HOMPS : Nous, on est pour ce fonds de dotation. On trouve que c'est une bonne initiative. La question du calendrier, effectivement, est posée, mais on trouve que c'est plutôt bien. On s'interroge sur le statut du fonds de dotation. Sur la légitimité municipale ou politique de ce fonds, à partir du moment où il est voté par l'assemblée délibérante, il est pour nous légitime, quelles que soient finalement les opérations qu'il pilote ou auxquelles il contribue, puisque de toute façon, on en rendra compte a priori. Donc, on est plutôt pour. On a juste une interrogation sur le statut. Est-ce que c'est un démembrement de services ?

Monsieur le Maire : Non, c'est une entité privée, en réalité, qui va vous les rendre compte et il y a un conseil d'administration composé, comme on a pu le décrire…

André HOMPS : Monsieur le Maire, juste un point. À ce moment-là, je trouve que ce serait bien que dans le conseil d'administration, ce soit transpartisan.

Monsieur le Maire : Oui, j'entends, c'est normal. Après, souvent, quand il y a des dotations comme ça, c'est que l'entreprise ou la personne qui donne flèche une action. Ce n'est pas dans un fonds commun, ce qui semble assez naturel, d'ailleurs. Madame Archambaudière.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Évidemment, comme André, sur le principe, je suis pour. Mais comme Valentino, je m'interroge aussi un an avant les élections. Ça aurait été pertinent de le faire il y a cinq ans, effectivement. Donc, la question qu'on peut se poser au vu des finances de la Ville, c'est : est-ce que ce fonds permettra de faire des grands événements que la ville n'a plus les moyens de faire ?

Monsieur le Maire : Non, c'est plutôt pour des actions d'intérêt général et je vise peut-être un peu plus le patrimoine aussi, c'est intéressant, comme ont pu le faire Gilbert Berteaux et BMW France sur les murailles du Domaine royal de Dreux, sur le beffroi. C'est des choses intéressantes et ça sécurise la fiscalité. Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Nous ne sommes pas contre le principe, bien évidemment. Par contre, là où je trouve que ça coince un peu, c'est la composition du Conseil d'administration. Quatre représentants du Conseil municipal, trois représentants désignés par le conseil municipal et trois cofondateurs qui seront sûrement choisis par le Conseil municipal. J'ai peur que ce soit pour faire faire par cette association, avec le système que tout le monde comprend, ce que la Ville n'est pas capable de faire ou n'a pas les moyens. Et donc, par principe, je vais voter pour, mais il faut que le vote se passe vite parce que je risque de changer d'avis.

Monsieur le Maire : D'autres interventions là-dessus ? Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Madame Philippe, vous pouvez éteindre votre micro ? Madame Frétey, pour ou contre ? Monsieur Fontaine, Monsieur Gambuto et Monsieur Fonseca, contre. Abstentions ? Monsieur Alim, c'est contre ? Contre. Abstentions : Monsieur David et Madame Scavennec. Et le reste. Je vous remercie.

Majorité, 6 voix contre : Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, Sabine FRETEY, et 2 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID,

Allez, point 32, mise à jour du tableau des emplois.

Ressources humaines :

32. Mise à jour du tableau des emplois
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Bonsoir, j'ai trois délibérations à vous présenter. La première, c'est la mise à jour du tableau des emplois. Vous observerez qu'il y a une suppression et une création, qui correspond au poste de chef de service d'art contemporain. Il s'agit là de promouvoir à nos agents, qu'on n'a pas besoin de citer, de passer en catégorie A. C'est une contractuelle, donc je vais supprimer le poste en B pour le créer en A. Ça, c'est le premier poste. Le deuxième, c'est créer un emploi de chef d'unité de stationnement fourrière automobile à temps complet en catégorie C. Pourquoi je vous propose de le créer en catégorie C ? On va tous avoir une pensée émue parce qu'il y a des vraies priorités et des vrais drames dans la vie, comme le décès de Karine Leclerc. On pense très fort à sa famille. En fait, Madame Leclerc était en catégorie B, et l'idée est d'ouvrir en C pour permettre à un agent de la police municipale d'éventuellement pouvoir postuler sur ce poste. C'est pour ça que je vous propose de l'ouvrir en C. Et le dernier, c'est un emploi d'assistant petite enfance qui était à temps non complet, à 28 heures, que je vous propose de passer à 35 heures.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Simplement une explication de vote. Je trouve que les explications que vous venez de nous donner, Madame Vabre, sont satisfaisantes. Je n'ai absolument rien contre, mais par ligne de conduite depuis le début du mandat, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Nous, on votera contre cette délibération parce qu'on sait qu'aujourd'hui, vous avez coupé les relations avec les organisations syndicales depuis un certain temps.

Caroline VABRE : On reçoit les organisations syndicales demain avec Monsieur le Maire. Pas d'autres questions ?

Monsieur le Maire : On passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur, Monsieur Fonseca et Monsieur Alim. Qui s'abstient ? Les oppositions. Monsieur Homps et Madame Archambaudière, pour. Je vous remercie.

Majorité, 8 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, et 6 abstentions : Marie — Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY,

Point 33, autorisations spéciales d'absences.

33. Autorisations spéciales d'absences
Caroline VABRE

Caroline VABRE : C'est les autorisations spéciales d'absence, donc il y a déjà des délibérations sur les ASA. Là, on a dû faire face à deux décès d'agents. L'idée de ces constats de décès est de pouvoir permettre aux agents de déposer une ASA. Je rappelle qu'une ASA est une autorisation spéciale d'absence. Elle est évidemment soumise à l'appréciation de la collectivité, par exemple pour des nécessités de service, pas toujours possible. Mais c'est en tout état de cause de permettre aux agents de la collectivité de pouvoir poser une ASA. Donc, ça, c'est la première modification sur les ASA de façon générale. La deuxième modification, c'est que je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'augmenter le nombre de jours en cas de décès du conjoint, du père ou de la mère. En fait, dans les anciennes délibérations, il y avait une différence de nombre de jours selon les décès. Moi, je vous propose de les aligner. Donc, on est sur cinq jours. Et le dernier, c'est une régularisation. C'est une demande d'ASA en cas de maladie d'un enfant. Évidemment, c'était possible au sein de la collectivité, sauf qu'il fallait que ça soit délibéré dans une délibération — c'est le cas de le dire. Donc, je vous propose de régulariser ce dernier point ce soir. Il y a donc trois modifications sur les ASA de façon générale.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Le point 33. Madame Archambaudière.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Juste dans la deuxième partie, dans la partie de l'augmentation du nombre de jours en cas de décès du conjoint, c'est-à-dire que père, mère, conjoint ou beau-père ou belle-mère, c'est toujours cinq jours ?

Caroline VABRE : Oui. C'était trois et on passe à cinq. J'augmente pour ne pas faire de différence.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Oui, quel que soit si c'est son conjoint ou sa belle-mère.

Caroline VABRE : Oui, c'est ça.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Archambaudière et Monsieur Homps s'abstiennent. Je vous remercie. Allez, on passe au PEC.

Unanimité, 2 abstentions : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

34. Création d'un emploi aidé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Vous savez que c'est un souhait, en tous les cas en matière de RH, de pouvoir permettre au plus grand nombre de postuler dans une collectivité. Donc, je propose ce soir de créer un nouveau poste d'emploi aidé. Je ne vous refais pas tout le scénario sur le Parcours Emploi Compétences. Simplement, ici, on va être au niveau des entretiens et de remise en état des locaux administratifs, et notamment des gymnases. Peut-être avant que vous me posiez la question, aujourd'hui, il y a 15 postes de PEC ouverts au sein de la collectivité. C'est plutôt une belle réussite, ça fonctionne bien. Donc, je vous propose d'en créer un nouveau ce soir sur un contrat d'une durée de 12 mois à temps complet, 35 heures.

Monsieur le Maire : Des questions ? Monsieur Homps.

André HOMPS : Ce n'est pas une question, c'est juste une remarque. Quand ce sont des postes qui correspondent à un sens, qui ont une utilité, on vote pour, vous l'avez constaté. Mais je trouve que ça serait bien qu'à chaque fois, on ait quand même un récap. C'est-à-dire très bien, on crée un poste, mais est-ce qu'il y en a un qui est supprimé ou qui disparaît ? Et quel est l'équilibre général ? Comment ça fonctionne ? Ça manque à chaque fois. On le demande à chaque fois, mais ça manque.

Caroline VABRE : Sur la création et suppression de postes, vous avez le tableau des effectifs qui est joint, le tableau complet, donc c'est à ce niveau-là qu'on le voit. Sur les PEC, ça correspond à un besoin supplémentaire. Il ne s'agit pas de remplacer un agent de la collectivité par un PEC, mais de permettre d'être soulagé au niveau du travail par un PEC qui a quand même un contrat qui est très spécifique et qui rend les agents effectifs, en général, assez heureux d'accompagner les PEC.

Monsieur le Maire : Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

Unanimité

On revient à cette fameuse impasse. Jean-Michel, on va y arriver.

Urbanisme :

35. Dénomination de voirie Clos du Parc
Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Oui, la voirie interne du lotissement résidentiel du Clos du Parc est une voie privée. Cette voirie ne sera pas rétrocédée dans le domaine de la ville. Nonobstant son caractère privatif, la dénomination de cette voie relève de la décision du Conseil municipal. Conformément à l'exigence du maire, la municipalité, désireuse de promouvoir l'égalité hommes-femmes, a souhaité donner des noms féminins aux voies nouvellement créées. Pour ceux qui assistent aux commissions, le nom de Simone Veil avait été évoqué précédemment pour la dénomination de la voie du Clos du Parc. Elle est maintenant réservée pour d'autres opportunités à venir, plus rayonnantes. À la suite d'un sondage réalisé auprès des administrés, il est proposé de nommer la voirie du Clos du Parc « impasse Marie Curie ». Marie Curie demeure une scientifique d'exception que tout le monde connaît. Elle est la première femme à avoir remporté le prix Nobel et la seule femme à en avoir remporté deux. En 1903, elle est récompensée avec son mari, Pierre Curie, et Henri Becquerel par le prix Nobel de

physique pour la découverte de la radioactivité naturelle et la découverte du radium et du polonium. En 1911, elle est récompensée par le prix Nobel de chimie.

Monsieur le Maire : Voilà, on sait tout maintenant. Florence, et après Josette Philippe.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Juste une chose. Effectivement, j'avais proposé Simone Veil, mais on m'avait dit : « Non, pas pour une impasse ». Marie Curie, c'est une impasse. Ce n'est pas grave, c'est juste une boutade, mais…

Monsieur le Maire : Je préférais ça à cul-de-sac. Oui, c'est une impasse, je sais bien.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Il n'y a pas de débat ni de sujet.

Monsieur le Maire : Pour Simone Veil, on a plutôt quelque chose qui se prépare et qui est de très bon niveau. Madame Philippe, c'était la même chose ?

Josette PHILIPPE : Oui, c'est évidemment la même réflexion. Je trouve qu'une impasse, c'est un peu court.

Monsieur le Maire : Vous avez une proposition à la place d'impasse ?

Josette PHILIPPE : Je profite d'avoir la parole pour évoquer Monsieur Graillet. Monsieur Graillet vient de nous quitter et, au moment de ses obsèques, la famille a officiellement dit publiquement que le maire s'était engagé à donner le nom du grand-père, André Graillet, puisque c'était la petite-fille qui s'exprimait…

Monsieur le Maire : Exactement. Je ne sais pas pourquoi. C'est très gênant.

Josette PHILIPPE : Il a été dit que vous vous seriez engagé à donner le nom d'une rue et elle a dit qu'elle allait veiller à ce que cette disposition ait bien lieu.

Monsieur le Maire : Je suis un peu embêté parce que les enfants et petits-enfants, je les ai rencontrés quatre ou cinq jours après les obsèques, et on m'a effectivement rapporté qu'aux obsèques, c'était la petite-fille qui avait dit ça. Je ne sais pas d'où ça sort. J'ai reçu les deux fils — ils sont trois fils et une fille — et ils m'ont parlé de ça. Alors, je suis très embêté. Je leur ai dit que je ne savais pas d'où ça sortait. Donc, c'est très embêtant.

André HOMPS : Monsieur le Maire, dans le discours qu'elle a tenu à l'église, ce serait lui qui lui a confié que vous lui aviez promis. « Mon grand-père m'a dit que le maire m'avait promis… »

Monsieur le Maire : C'est gênant. Franchement, c'est gênant. Surtout que depuis 2020, on a dit qu'on allait privilégier les noms de femmes, sauf vraiment grande exception. Après, si vous voulez un nom de rue André Graillet, qui a fait un très bon travail, ce n'est pas le souci. Sinon, il y a plein de gens qui peuvent aussi y prétendre. J'ai appris ça, c'est très gênant André Graillet, je ne l'avais pas vu depuis deux ans et demi ou trois ans, donc je ne sais pas d'où ça sort. Bref, on peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

Unanimité

On finit par les décisions. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Gentil.

36. Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Carine GENTIL : Petite demande de précision sur la décision 2025-003, urbanisme pour la société LEYTON CTR. À quoi ça correspond ? Quel est le montant et quel est l'objet ?

Monsieur le Maire : C'est sur les taxes publicitaires, les enseignes publicitaires. La réglementation a changé sous Bayrou et elle nous accompagne pour optimiser le calcul, parce qu'il y a un peu de fiscalité derrière et c'est assez intéressant.

Carine GENTIL : D'accord, et c'est un coût de combien ?

Monsieur le Maire : On va vous le donner par mail, mais je ne l'ai pas ici.

Carine GENTIL : J'attends.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, franchement, je n'attendais pas cette question. C'est bon, on a fait le tour ? Il y a autre chose ?

Unanimité

Assemblées :

31. Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales
Pierre-Frédéric BILLET

Caroline VABRE : On va vous donner à disposition les rapports d'activité 2022-2023. Tout le monde en veut, j'imagine ? Oui ? Vous voulez les rapports d'activité 2022-2023 ? C'est une vraie question. Oui ? OK. On va vous les distribuer, si vous voulez bien attendre deux petites minutes. On va vous les donner.

Monsieur le Maire : Bonne soirée à tous, je lève la séance.

Prend acte

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-059-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025